



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'année terminée le 31 décembre 2018

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume IV
Université des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 5**



Rapport financier et états financiers vérifiés

de l'année terminée le 31 décembre 2018

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume IV
Université des Nations Unies



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi.	4
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes. . .	6
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	9
Résumé.	9
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	11
B. Constatations et recommandations	12
1. Suite donnée aux recommandations antérieures.	12
2. États financiers et information financière.	12
3. Gestion des biens	14
4. Droits d'accès au système Atlas	15
C. Informations communiquées par l'administration	16
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	16
2. Versements à titre gracieux	16
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	16
D. Remerciements	17
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017.	18
III. Certification des états financiers	62
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	63
A. Introduction.	63
B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018	65
C. Perspectives.	72
Annexe	
Renseignements complémentaires	74
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	75
I. État de la situation financière au 31 décembre 2018	75
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018	77
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	78
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018.	79
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget	81
Notes relatives aux états financiers	82

Lettres d'envoi

Lettre datée du 28 mars 2019, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

**Lettre datée du 24 juillet 2019, adressée à la Présidente
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay Scheller

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers de l'Université des Nations Unies, qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2018, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales conventions comptables.

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de l'Université des Nations Unies, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation de l'Université des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre

d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité de l'Université de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer qu'elle poursuivra ses activités, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation de l'Université ou de mettre fin à ses activités, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière de l'Université.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) Nous évaluons les contrôles internes exercés par l'Université afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;

d) Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité de l'Université de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent l'Université de poursuivre ses activités ;

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables de l'Université qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Signé) Kay **Scheller**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(Signé) Jorge **Bermúdez**

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde
(Signé) Rajiv **Mehrishi**

Le 24 juillet 2019

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

L'Université des Nations Unies (UNU) est l'organisme des Nations Unies dédié à la recherche ainsi qu'un centre de réflexion ayant vocation à proposer des solutions. Le Centre de l'UNU s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé d'instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion de l'Université pour l'année achevée le 31 décembre 2018. À cette fin, il s'est rendu dans les bureaux du Centre de l'UNU à Tokyo et à Putrajaya (Malaisie), pour examiner les activités financières et les opérations de cette entité.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Université au 31 décembre 2018 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes de l'Université et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Le Comité a examiné cinq grands domaines (contributions volontaires, investissements, fonds de dotation, clôture des comptes et informatique et communications) ainsi que les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées les années précédentes.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ni d'inexactitude importante lors de l'examen des documents comptables de l'Université pour l'année terminée le 31 décembre 2018. Le Comité a toutefois constaté que des progrès pouvaient être

réalisés dans les domaines de la gestion des biens et de l'informatique et des communications.

Le montant total des produits s'étant établi à 58,43 millions de dollars en 2018 et celui des charges à 90,54 millions de dollars, les états financiers font apparaître un déficit net de 32,11 millions de dollars. La situation financière générale de l'Université est toutefois restée saine, les actifs courants étant plus de sept fois supérieurs aux passifs courants et le total de l'actif plus de six fois supérieur à celui du passif.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Livres manquant dans le fonds documentaire de la bibliothèque de l'Institut des hautes études sur la viabilité

À la suite d'un inventaire, le Comité a examiné la liste des ouvrages manquants datée de juillet 2018, qui en dénombrait 691. La valeur monétaire de ces ouvrages n'a pas pu être déterminée étant donné que l'Institut des hautes études sur la viabilité ne disposait pas de ces données. Conformément aux directives générales relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles, les livres n'ont pas à être portés en immobilisations, mais ils doivent faire l'objet d'un inventaire.

Non-désactivation, dans le système Atlas, des droits d'accès des utilisateurs ayant quitté l'UNU

Les droits d'accès de six utilisateurs d'Atlas qui avaient quitté l'Université n'avaient pas été désactivés dans le système. Ces utilisateurs avaient principalement été employés par le Centre de l'UNU ou des instituts ou programmes de l'Université au titre d'accords de services ou de contrats de consultant. Leurs droits d'accès dans le système correspondaient aux rôles suivants : spécialiste des achats, spécialiste des finances, chef de projet et responsable de la gestion des biens.

Principales recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité consultatif recommande que l'Université :

- a) vérifie périodiquement l'inventaire des collections de ses bibliothèques afin de repérer rapidement les ouvrages manquants ;**
- b) revoie périodiquement, dans le système Atlas, les comptes des utilisateurs du Centre de l'UNU et des instituts et programmes de l'Université et supprime ceux des utilisateurs qui ont quitté l'organisation.**

Chiffres clefs

58,43 millions de dollars :	Produits
90,54 millions de dollars :	Charges
32,11 million de dollars :	Déficit pour l'année ^a
487,78 millions de dollars :	Actif
72,59 millions de dollars :	Passif
415,19 millions de dollars :	Actif net

^a Le déficit est dû principalement à une variation de la juste valeur du Fonds de dotation de l'Université, qui obéit aux forces du marché, et à la prise en compte d'une perte de change non réalisée de 12 millions de dollars.

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le 6 décembre 1973, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies, dans laquelle l'Université est définie comme une communauté internationale de savants vouée à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir en vue d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies. La Charte de l'Université dispose aussi que celle-ci consacre ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'ONU et de ses institutions, en accordant toute l'attention voulue aux sciences sociales et humaines ainsi qu'aux sciences exactes et naturelles, pures et appliquées.
2. L'Université fonctionne comme un organe autonome de l'Assemblée générale. Elle mène ses recherches dans le cadre d'un réseau mondial d'instituts et de programmes universitaires, dont les activités sont coordonnées par le Centre de l'ONU. Ce dernier s'occupe de l'administration, de la coordination et de la prestation de services pour l'ensemble du système de l'Université. Son siège principal se trouve à Tokyo, mais il dispose de plusieurs bureaux auxiliaires, dont un bureau chargé des services administratifs et financiers à Putrajaya (Malaisie) (qui était auparavant situé à Kuala Lumpur). Les principaux travaux de recherche et d'étude de l'Université sont réalisés dans le cadre d'un réseau mondial composé de 11 instituts de recherche et de formation, ainsi que de divers programmes de recherche.
3. L'Université n'est pas financée par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, mais uniquement par les contributions volontaires des États accueillant ses instituts, de fondations, d'organismes, d'organisations internationales et d'autres donateurs, et par le revenu des placements du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies.
4. Le Comité des commissaires aux comptes a réalisé son audit conformément à la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946, à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, et aux Normes internationales d'audit.
5. L'audit avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Université au 31 décembre 2018 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de la période ayant pris fin à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient

été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

6. Les constatations formulées ci-après ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration de l'Université, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Le Comité a constaté que, sur les 55 recommandations qui n'avaient pas encore été appliquées au 31 décembre 2017, 4 (7 %) étaient devenues caduques, 22 (40 %) avaient été appliquées et 29 (53 %) étaient en cours d'application. On trouvera des précisions sur l'état de l'application des recommandations dans l'annexe au chapitre II.

2. États financiers et information financière

8. Au 31 décembre 2018, le montant total de l'actif était de 487,78 millions de dollars, contre 512,30 millions de dollars au 31 décembre 2017 (après retraitement), ce qui représente une baisse de 4,79 %, attribuable principalement à une diminution de 20,95 millions de dollars au titre des placements. L'actif se compose principalement (dans une proportion de 75,71 %) de placements, soit un montant de 369,28 millions de dollars. Le total du passif était de 72,59 millions de dollars au 31 décembre 2018, contre 66,86 millions au 31 décembre 2017 (après retraitement). L'augmentation de 5,73 millions de dollars (8,6 %) du passif est principalement attribuable à d'importants investissements faits à la fin de 2018 et pour lesquels les transactions ont été réglées au début de janvier 2019.

9. L'UNU a ajusté rétroactivement les contributions volontaires, puisqu'elle a indiqué avoir modifié l'application de sa méthode comptable en ce qui concerne les accords de financement non assortis de conditions de manière à comptabiliser les contributions maximales lorsque ces accords sont juridiquement contraignants. De ce fait, les états financiers au 31 décembre 2017 ont été modifiés en réponse à une recommandation formulée par le Comité dans son précédent rapport (A/73/5 (Vol. IV), chap. II), dans laquelle il avait indiqué que, conformément aux Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies concernant l'application des Normes comptables internationales du secteur public, on constatait les produits correspondant aux contributions volontaires après une évaluation destinée à déterminer si un actif et un passif avaient été créés. Il est fréquent que les accords passés avec les donateurs comprennent une note dans laquelle il est précisé que la contribution versée sera inférieure ou égale au montant spécifié. Le Comité a établi que, le cas échéant, l'Université ne comptabilisait pas de contributions volontaires à recevoir, et donc pas de produit ou de passif, à la signature de l'accord. Elle ne comptabilisait que le produit correspondant au montant des paiements reçus pour l'année considérée. En substance, elle appliquait la méthode de comptabilité de caisse dans ce cas. Pour cette raison, l'UNU a dû faire un ajustement rétroactif pour tenir compte d'une augmentation de 24,67 millions de dollars au titre des contributions volontaires à recevoir, et de 9,89 millions de dollars au titre des produits.

10. Bien que l'UNU ait ajusté rétroactivement les contributions constatées, les informations qu'elle est tenue de fournir conformément aux alinéas a) et b) du paragraphe 34 de la norme IPSAS 3 (« Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ») ne figurent pas dans la note 3 (Principales conventions comptables) relative aux états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (voir chap. V ci-après), et elle n'a communiqué ni document officiel dans lequel la nouvelle méthode comptable est présentée, ni document dans lequel les nouveaux critères comptables ont été établis.

11. Le montant total des produits de l'Université était de 58,43 millions de dollars, contre 116,73 millions en 2017 (après retraitement), ce qui représente une baisse de 50,00 %. Celle-ci s'explique principalement par une diminution du produit des placements, qui est passé de 38,72 millions de dollars en 2017 à zéro dollar au 31 décembre 2018. En 2018, les charges d'investissement se sont élevées à 16,71 millions de dollars en raison d'une moins-value latente. Les produits de l'UNU provenaient principalement des contributions volontaires, qui ont légèrement baissé pour s'établir à 54,72 millions de dollars (soit 93,66 % du total des produits). Le montant total des charges de l'Université s'établissait à 90,54 millions de dollars, contre 107,84 millions de dollars en 2017, ce qui représente une diminution de 16,04 %. Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et autres prestations (26,71 millions de dollars, soit 29,50 % du total), dont le montant s'explique en grande partie par l'entrée en fonctions de nouveaux directeurs et directrices ; loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (18,62 millions de dollars, soit 20,57 %) ; charges de placement (16,71 millions de dollars, soit 18,45 %) ; frais de fonctionnement divers (15,47 millions de dollars, soit 17,09 %). En 2018, les frais de fonctionnement divers ont diminué de 38,18 millions de dollars (71,16 %), principalement en raison d'une dépréciation beaucoup moins élevée des créances douteuses au titre des contributions volontaires à recevoir en 2018. L'Université a enregistré un déficit de 32,11 millions de dollars en 2018, contre un excédent de 8,89 millions de dollars en 2017 (après retraitement). Ce déficit s'explique principalement par la baisse des produits, notamment la moins-value de 0,29 million de dollars réalisée sur la cession et l'arrivée à échéance des titres au 31 décembre 2018, contre une plus-value de 49,41 millions au 31 décembre 2017 (voir la note 24, chap. V ci-après). Les soldes des excédents cumulés et du Fonds de dotation s'établissaient respectivement à 75,05 millions de dollars (2017 : 77,10 millions de dollars, après retraitement) et 340,14 millions de dollars (2017 : 368,34 millions de dollars, après retraitement).

Ratios financiers

12. Les ratios indiqués dans le tableau II.1 montrent que la situation financière générale de l'Université est stable, le montant des actifs courants étant plus de quatre fois supérieur à celui des passifs courants et le total de l'actif, plus de six fois supérieur à celui du passif. Le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate témoignent également d'un niveau de liquidité adéquat. En général, la situation financière d'une entité est considérée comme saine tant que les ratios financiers sont supérieurs à 1. La baisse des ratios financiers au cours de l'exercice 2018 est principalement attribuable au fait que d'importants investissements ont été effectués à la fin de 2018, moment auquel il a fallu les inscrire à la rubrique des passifs courants. En raison d'un retraitement des chiffres de l'année antérieure, les ratios indiqués pour l'année 2017 dans le tableau II.1 ne correspondent pas à ceux figurant dans le précédent rapport du Comité ([A/73/5 \(Vol. IV\)](#), chap. II ; voir la note 4 (chap. V) ci-après).

Tableau II.1
Ratios de structure financière

Ratio	31 décembre 2018	31 décembre 2017 ^a
Total de l'actif/total du passif^b		
Actif/passif	6,72	7,66
Ratio de liquidité générale^c		
Actifs courants/passifs courants	3,96	7,05
Ratio de liquidité relative^d		
(Disponibilités + placements à court terme + créances)/passifs courants	3,92	7,01
Ratio de liquidité immédiate^e		
(Disponibilités + placements à court terme)/passifs courants	2,13	4,69

Source : États financiers de l'Université.

^a Montants retraités à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir chap. V, note 4 ci-dessous).

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer l'ensemble de ses engagements.

^c Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^e Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

3. Gestion des biens

Livres manquant dans le fonds documentaire de la bibliothèque de l'Institut des hautes études sur la viabilité

13. Conformément à une circulaire datée du 19 mai 2016 sur la modification des directives relatives aux biens non immobilisés, le registre de l'ensemble de ces biens, à l'exception des ouvrages de référence de la bibliothèque (dont les livres), doit être versé et tenu à jour dans le système Atlas, progiciel de gestion intégré qui est utilisé à l'Université.

14. On trouve également, à l'annexe II de ladite circulaire, des directives sur la gestion des collections de l'Université des Nations Unies disposant que l'inventaire physique des ouvrages de la bibliothèque doit être effectué une fois tous les deux ans, à la discrétion du ou de la responsable de la bibliothèque. Par ailleurs, cette personne doit viser le rapport sur les écarts d'inventaire, qui doit prévoir des mesures à prendre pour y remédier et qui doit être conservé aux fins de l'audit.

15. Il est également précisé dans la circulaire que le ou la responsable de la bibliothèque doit veiller à ce que les mesures de précaution suivantes soient mises en place : procédure de prêt ; politique concernant les emprunts bien comprise et rigoureusement respectée ; mesures de sécurité visant à prévenir le vol ou la numérisation et la publication en ligne non autorisées des ouvrages.

16. De même, l'annexe II de la circulaire dispose que le ou la bibliothécaire doit tenir à jour, dans le système de la bibliothèque, la liste des ouvrages retirés assortie des éventuelles pièces justificatives (par exemple, accusé de réception d'un don, preuve de cession, bulletins de commande, etc.), pendant une période d'au moins deux ans.

17. L'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS) a réalisé un inventaire physique de ses collections en juillet 2018 et a actualisé la base de données de sa bibliothèque dans le système Koha en octobre 2018.

18. À la suite de l'inventaire, le Comité a examiné la liste des ouvrages manquants datée de juillet 2018, qui en dénombrait 691. La valeur monétaire de ces ouvrages n'a pas pu être déterminée étant donné que l'Institut ne disposait pas de ces données. Conformément aux directives générales relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles, les livres n'ont pas à être portés en immobilisations, mais ils doivent faire l'objet d'un inventaire.

19. Pour expliquer la perte des ouvrages, l'administration a souligné qu'il y avait plusieurs causes possibles : ils pouvaient avoir été retirés, volés ou mal rangés ou avoir fait l'objet d'autres erreurs (étiquettes manquantes ou erronées). Elle n'avait toutefois aucune preuve concrète à cet égard.

20. Le Comité estime que l'inventaire physique est une mesure de contrôle interne efficace qui permet à l'administration de faire un suivi de ses biens. Menée à intervalles réguliers, cette opération permet de détecter rapidement les pertes de matériel (d'ouvrages).

21. Le Comité est d'avis que la bibliothèque de l'UNU-IAS devrait prendre des mesures supplémentaires pour protéger ses livres et en garantir le retour ; à cette fin, il est indispensable que l'UNU se dote d'un mécanisme permettant d'en assurer le suivi.

22. Le Comité recommande que l'UNU vérifie périodiquement l'inventaire des collections de ses bibliothèques afin de repérer rapidement les ouvrages manquants.

23. Le Comité recommande en outre que l'UNU enregistre la valeur des ouvrages de ses bibliothèques dans ses documents comptables et la réestime régulièrement.

24. L'Université a accepté ces recommandations. À cet égard, elle a ajouté que la valeur des ouvrages est enregistrée, depuis 2016, dans la base de données des bibliothèques (système Koha).

25. Toutefois, comme indiqué plus haut, il n'y a pas de données concernant la valeur monétaire des ouvrages manquants.

4. Droits d'accès au système Atlas

Non-désactivation, dans le système Atlas, des droits d'accès des utilisateurs ayant quitté l'UNU

26. La suppression ou la modification des comptes utilisateurs dans Atlas, comme toute autre demande liée aux droits d'accès, incombe aux superviseurs et aux partenaires ressources humaines des utilisateurs concernés. Toute demande doit être faite au moyen du formulaire prévu à cette fin dans le système Atlas, puis envoyée au service d'assistance Atlas. Le statut des droits d'accès est ensuite modifié dans le module Argus.

27. Géré par les membres du personnel administratif de l'UNU, le service d'assistance Atlas est chargé de passer en revue toutes les demandes d'accès avant d'approuver les droits dans le système.

28. En outre, il est indiqué à la section 5 des directives de l'UNU relatives aux accès informatiques, publiées en février 2019 par le Centre informatique du Campus et diffusées sur l'Intranet, que les droits d'accès de tous les utilisateurs aux systèmes et

au matériel informatiques doivent soit être supprimés à la cessation de service, à l'échéance de leur contrat ou à la fin de leur association avec l'Université, soit être modifiés en cas de changement de statut.

29. À la section 4 de ces directives, il est précisé que les détenteurs de données et de matériel informatiques de l'Université sont tenus de passer régulièrement en revue les droits d'accès en vigueur pour s'assurer que les changements de rôles (promotion, rétrogradation, transfert ou cessation de service) soient dûment consignés dans tous les systèmes informatiques dont ils relèvent.

30. Selon les informations relatives aux utilisateurs d'Atlas fournies par l'UNU, le Comité a constaté que certains membres du personnel dont le contrat avait pris fin avaient encore le statut d'utilisateurs actifs dans Atlas.

31. Dans l'environnement d'exploitation du système, 6 des 155 utilisateurs d'Atlas n'étaient plus au service de l'UNU. Ces utilisateurs avaient principalement été employés par le Centre de l'UNU ou des instituts ou programmes de l'Université au titre d'accords de services ou de contrats de consultant. Leurs droits d'accès dans le système correspondaient aux rôles suivants : spécialiste des achats, spécialiste des finances, chef de projet et responsable de la gestion des biens. À cet égard, au moment de la visite, aucune demande de suppression de leurs droits d'accès n'avait été faite dans le module Argus.

32. Le Conseil estime que le maintien des accès pour les utilisateurs qui ne sont pas membres du personnel ou qui n'ont pas d'autre lien officiel avec l'UNU pourrait constituer un risque étant donné que ces rôles (spécialiste des achats, spécialiste des finances, chef de projet et responsable de la gestion des biens) permettent d'accéder à des informations financières et de les modifier.

33. Le Comité recommande que l'Université revoie périodiquement, dans le système Atlas, les comptes des utilisateurs du Centre de l'UNU et des instituts et programmes de l'Université et supprime ceux des utilisateurs qui ont quitté l'organisation.

34. L'Université a accepté ces recommandations.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

35. L'Université a indiqué qu'elle n'avait comptabilisé en pertes aucun montant en espèces, aucune créance ni aucun bien durable défaillant en 2018.

2. Versements à titre gracieux

36. L'UNU n'a fait état au Comité d'aucun versement à titre gracieux en 2018.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

37. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

38. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions sur la manière dont l'administration s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques d'irrégularité significative due à la fraude et sur les dispositifs permettant de détecter

les risques de fraude et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou qui a été porté à son attention. Il demande également à l'administration si elle a connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Aucun cas de fraude n'a été porté à l'attention du Comité.

D. Remerciements

39. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier les responsables et le personnel de l'Université des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Kay **Scheller**

Le Contrôleur général de la République du Chili,
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**
(Auditeur principal)

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde,
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le 24 juillet 2019

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
1.	2014	A/70/5 (Vol. IV) chap. II, par. 35	Comme convenu, le Comité recommande que l'Université : a) améliore la production de justificatifs afin de rendre les modalités de sélection plus transparentes ; b) procède à une évaluation formelle du travail accompli par un consultant avant de renouveler son contrat ; c) ne verse de somme forfaitaire au titre des honoraires qu'après obtention, auprès du responsable habilité, d'un document certifiant que les tâches prévues ont été effectuées de façon satisfaisante ; d) prenne des mesures pour faire en sorte que la durée totale de service des consultants et vacataires ne dépasse pas le maximum fixé par les instructions administratives applicables.	L'UNU a estimé que cette recommandation avait été appliquée, précisant que l'instruction administrative UNU/ADM/2019/01, en vigueur depuis le 1 ^{er} mars 2019, avait été publiée pour remédier aux problèmes constatés. L'instruction administrative remplaçait la précédente instruction sur la question (UNU/ADM/2004/01).	Dans son rapport pour l'année 2014 (A/70/5 (Vol. IV) , chap. II), le Comité a fait état de problèmes liés au recrutement de consultants et de vacataires pour le Centre de l'UNU et l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS). Compte tenu de ce qui précède, le Comité a examiné, dans le cadre de l'audit, un échantillon aléatoire de six contrats du Centre de l'UNU et de deux contrats de l'UNU-IAS qui étaient en vigueur en 2018. En ce qui concerne la recommandation a), le Comité a examiné les dossiers de deux consultants recrutés pour le Centre de l'UNU : ils contenaient tous les deux un certificat dûment signé attestant de la bonne santé de ces derniers. Pour ce qui est des titres universitaires et professionnels, l'instruction administrative en vigueur (UNU/ADM/2019/01) dispose que si certains titres sont requis,	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					l'UNU devra conserver dans ses dossiers tous les documents pertinents, y compris le curriculum vitae des consultants. En ce qui concerne la recommandation b), le Comité a vérifié deux contrats du Centre de l'UNU qui avaient été reconduits. Dans les deux cas, l'évaluation des services fournis avait été prise en compte avant le renouvellement du contrat. Concernant la recommandation c), le Comité a examiné deux contrats du Centre de l'UNU qui prévoyaient le versement d'une somme forfaitaire au titre des honoraires. À ces deux contrats était annexé un document certifiant que les travaux prévus avaient été exécutés de façon satisfaisante, soit le formulaire d'évaluation des services fournis, obtenu auprès du ou de la responsable habilité(e) avant le versement des honoraires. En ce qui concerne la recommandation d), le Comité a noté que la question avait été simplifiée dans l'instruction administrative, celle-ci portant				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					exclusivement sur les consultants. Aux termes de l'instruction administrative précédente, qui était en vigueur en 2018, aucun consultant ne pouvait être employé plus de 24 mois au cours d'une même période de 36 mois. En outre, les missions des vacataires ne devaient pas dépasser six mois, ou neuf si les circonstances l'exigeaient, par période de 12 mois consécutifs.				
					Le Comité a également passé en revue six contrats du Centre de l'UNU et deux contrats de l'UNU-IAS. Les sept contrats de consultants examinés étaient d'une durée de moins de 10 mois. Le contrat de vacataire couvrait une période de moins de 3 mois dans une période de 12 mois consécutifs.				
					Compte tenu de ce qui précède, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.				
2.	2015	A/71/5 (Vol. IV) chap. II, par. 14	Le Comité recommande que l'Université crée un passif pour les produits comptabilisés d'avance correspondant au montant des versements à venir	L'UNU considère que cette recommandation est devenue caduque. L'UNU a vérifié que les accords qu'elle avait conclus étaient conformes aux	Le Comité estime que cette recommandation n'est pas devenue caduque, étant donné qu'il est normal que les entités des Nations Unies, dont l'UNU,		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			qui dépendent du respect des obligations d'exécution.	dispositions du paragraphe 3.3.2.3 (clauses de cession conditionnelle d'actifs) du document intitulé « United Nations Corporate Guidance for International Public Sector Accounting Standards : Funding Arrangements » (directives de l'ONU relatives à l'application des normes IPSAS : dispositifs de financement), en date du 30 décembre 2016. L'Université a contesté l'évaluation du Comité et a demandé un entretien à ce sujet avec la direction de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget du Secrétariat.	reçoivent des transferts de différentes entités. Il convient en outre de souligner qu'aux termes du paragraphe 82 de la norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe), une entité analyse toutes les stipulations contenues dans des contrats de transfert pour déterminer si elle encourt un passif lorsqu'elle accepte des ressources transférées. Le Comité a examiné un échantillon de 25 accords contraignants pour la période 2013-2018 et a noté que l'accord signé avec la Macao Foundation (contrat n° 96403) prévoyait plusieurs conditions. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.				
3.	2015	A/71/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 18	Le Comité recommande que l'Université révisé la durée d'utilité de tous les actifs, réévalue les actifs entièrement amortis qui sont encore en usage et estime leur durée d'utilité.	L'ONU a demandé que cette recommandation soit considérée comme devenue caduque. L'examen et la modification de la durée d'utilité des actifs relèvent des méthodes comptables de l'ONU et la décision finale à ce sujet est du ressort du Secrétariat. En	Le Comité prend note de la réponse de l'Administration et considère que la recommandation est devenue caduque.			X	

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				fait, une recommandation semblable concernant l'utilité et la valeur résiduelle des actifs entièrement amortis a été faite dans le volume I des états financiers (voir A/72/5 (Vol. I) et A/72/5 (Vol. I)/Corr.1 , chap. II, par. 46). L'UNU n'est pas en mesure de donner immédiatement suite à la recommandation, car elle est tributaire de la décision finale qui sera prise par l'Organisation des Nations Unies.					
4.	2015	A/71/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 87	Le Comité recommande que l'Université mette en place un plan de continuité des opérations dans l'intérêt de l'organisation, afin de s'assurer qu'elle est en mesure de poursuivre ses activités au cas où des perturbations majeures surviendraient dans son fonctionnement normal.	La version définitive du plan de continuité des opérations, comprenant le plan de reprise après sinistre et le plan d'intervention d'urgence, a été approuvée par le groupe de gestion en 2018.	L'UNU a publié le plan de continuité des opérations, qui comprend le plan de reprise après sinistre et le plan d'intervention d'urgence et garantit la poursuite des activités en cas de perturbation. Ces documents ont été approuvés par le groupe de gestion, qui est composé du Recteur, du Vice-Recteur principal, du Vice-Recteur en Europe, du Directeur de l'administration et du Chef du Service administratif.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
5.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 30	Le Comité recommande que l'Université considère tout accord pluriannuel qu'elle conclut avec un donateur comme étant soumis à conditions dès lors que la réception de certains versements est tributaire de l'exécution d'obligations de performance exécutoires, en particulier si elle n'a jamais traité avec le donateur en question ou n'a jamais dérogé à une stipulation et n'a donc aucune preuve que le donateur ne la ferait pas appliquer.	L'ONU considère que cette recommandation est devenue caduque. L'ONU a examiné les accords qu'elle avait conclus et vérifié qu'ils étaient conformes aux dispositions du paragraphe 3.3.2.3 (clauses de cession conditionnelle d'actifs) du document intitulé « United Nations Corporate Guidance for International Public Sector Accounting Standards : Funding Arrangements » (directives de l'ONU relatives à l'application des normes IPSAS : dispositifs de financement), en date du 30 décembre 2016. L'ONU a contesté l'évaluation du Comité et a demandé un entretien avec la direction de la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget du Secrétariat.	Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée. D'après l'évaluation faite par le Comité, cette recommandation est liée à l'évaluation de la recommandation formulée au paragraphe 14 du chapitre II du document A/71/5 (Vol. IV) . Cette recommandation est donc en cours d'application.		X		
6.	2016	A/72/5 (Vol. IV) ,	Le Comité recommande que l'Université revoie sa procédure interne de comptabilisation des charges à payer et mette en place	L'Administration a estimé que cette recommandation avait été appliquée, indiquant que l'ONU avait donné suite à la	L'analyse de l'instruction permanente sur les produits d'opérations avec contrepartie	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
		chap. II, par. 45	des contrôles internes pour veiller à ce que les charges soient enregistrées et comptabilisées dans les états financiers adéquats.	recommandation en publiant une instruction permanente sur les produits d'opérations avec contrepartie directe.	directe montre que la recommandation a été suivie.				
7.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 75	Le Comité recommande que l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS) et le Vice-Rectorat de l'UNU en Europe (UNU-ViE) procèdent à un inventaire physique de tous les biens immobilisés et non immobilisés dès que possible et mettent à jour les données concernant l'emplacement effectif de tous les biens et la personne qui en a la garde.	L'UNU a indiqué que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE avaient appliqué la recommandation à l'égard de tous les biens immobilisés et non immobilisés. L'UNU a également indiqué qu'un nouvel inventaire des immobilisations avait été réalisé en décembre 2018 et que les données dans le système Atlas avaient été mises à jour. En outre, en ce qui concerne la conclusion du Comité concernant la réalisation d'un inventaire physique, l'Administration a reconnu que les formulaires utilisés n'étaient pas conformes aux instructions relatives à l'inventaire physique des biens non immobilisés de l'UNU, mais a fait valoir que les renseignements demandés avaient bien été fournis. L'équipe responsable de la gestion des biens veillera à	Selon l'analyse du Comité, bien que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE aient procédé à un inventaire physique des immobilisations, les deux entités n'avaient pas actualisé les données relatives aux biens non immobilisés dans le système Atlas au 31 décembre 2018. En outre, il n'a pas été possible de confirmer que l'UNU-EHS et l'UNU-ViE avaient procédé à un inventaire physique de tous les biens non immobilisés, ni que les données concernant l'emplacement effectif de tous les biens et les personnes qui en avaient la garde avaient été mises à jour dans le système Atlas, étant donné que l'information n'avait pas été communiquée conformément aux instructions relatives à l'inventaire physique des biens non immobilisés de l'UNU. Le Comité considère par conséquent que cette		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
8.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 76	Le Comité recommande que l'Université mette à jour les données relatives aux biens immobilisés et non immobilisés dans le progiciel de gestion intégré Atlas selon l'inventaire physique effectué en avril 2017. Seuls les biens effectivement en service devraient être consignés comme étant « en cours d'utilisation » dans Atlas. Les biens obsolètes ou inutilisés devraient être supprimés ou, au moins, répertoriés comme étant « cédés » dans Atlas.	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée et a indiqué que le siège de l'UNU, à Tokyo, avait procédé, entre la date du dernier inventaire physique (en novembre 2018) et février 2019, à 19 contrôles de tous les biens corporels.	recommandation est en cours d'application. Le Comité a examiné les rapports de gestion des biens générés par le système Atlas au 31 décembre 2018, pour confirmer le statut « en cours d'utilisation » des biens immobilisés et non immobilisés, en prenant en compte les biens corporels et incorporels. Il a décelé 37 logiciels et licences périmés qui avaient le statut « en cours d'utilisation » dans le rapport du système Atlas. En outre, le Comité a comparé les rapports de gestion des biens générés par le système Atlas au 31 décembre 2018 aux feuilles de comptage relatives aux immobilisations remplies lors de l'inventaire effectué en décembre 2018 et a repéré un bien (portant l'étiquette n° 7630) qui avait été répertorié comme « cédé » en novembre 2018, mais qui était indiqué comme « en cours d'utilisation » dans le rapport du système Atlas.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
9.	2016	A/72/5, (Vol. IV), chap. II, par. 77	Le Comité recommande également que l'Université étiquette dûment tous ses biens immobilisés et non immobilisés de façon à indiquer une référence valide aux informations consignées dans Atlas.	L'UNU a indiqué que 19 contrôles avaient été effectués entre la date du dernier inventaire physique (en novembre 2018) et février 2019.	À cet égard, l'Administration a indiqué que l'article n° 7630 avait été dûment consigné comme « cédé » dans le système Atlas, mais n'a pas fourni de justificatif à ce sujet. Le Comité considère donc que cette recommandation est en cours d'application. Le Centre de l'UNU a fourni un rapport de gestion des biens généré par le système Atlas. Ce rapport fait état de l'ensemble des biens immobilisés et non immobilisés de l'Université qui étaient en cours d'utilisation au siège à Tokyo au 10 avril 2019. Sur la base de cette liste, le Comité, accompagné de membres du personnel de l'UNU, a procédé le 11 avril 2019 à l'inventaire physique d'un échantillon de biens immobilisés et non immobilisés. Cette opération a permis de confirmer que les biens en cours d'utilisation portaient une étiquette indiquant une référence valide aux informations consignées dans Atlas.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
10.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 97	Le Comité recommande en outre que l'ONU-EHS et l'ONU-ViE planifient, formalisent et mènent toutes les activités voulues pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre en cas de panne. Le plan établi devra être révisé régulièrement.	L'Administration a indiqué que l'ONU-EHS recrutait du personnel qui serait affecté à ces tâches et que l'Institut poursuivrait la mise au point d'un plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre. L'échéance a été fixée au deuxième trimestre de 2019.	Selon le contrôle effectué par le Comité, l'ONU-EHS a engagé, d'octobre à décembre 2018, un consultant chargé d'ébaucher le plan de continuité des opérations et le plan de reprise après sinistre. La recommandation est en cours d'application.		X		
11.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 107	Le Comité recommande que l'ONU-EHS et l'ONU-ViE ne mettent pas Office 365 en service tant que sa rentabilité par rapport à des services assurés en interne n'aura pas été démontrée. La question de la sécurité informatique devra également être prise en considération.	L'Administration a indiqué que l'application de cette recommandation avait été reportée, mais qu'il y serait donné suite avant que la mise en service d'Office 365 ne soit envisagée.	Le Comité a établi que des discussions sur les aspects opérationnels et sécuritaires d'Office 365 avaient été engagées entre les sections des communications et de l'informatique du siège de l'ONU et de l'ONU-EHS et se poursuivraient lorsque des ressources suffisantes seraient disponibles. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
12.	2016	A/72/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 124	Le Comité recommande que l'Université restreigne l'accès aux données personnelles figurant dans les accords de	L'ONU considère que cette recommandation est devenue caduque.	Le Comité a confirmé que des mesures avaient été prises pour que l'accès soit réservé à l'agent ordonnateur concerné ;			X	

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			services et les contrats de consultant et de vacataire à l'agent ordonnateur compétent.	L'UNU a demandé l'ajout de cette restriction à l'équipe d'assistance PeopleSoft, qui relève du PNUD et gère les demandes de changements dans le système Atlas, mais a été informée que cela n'était pas possible en raison des limites du module financier du système.	toutefois, en raison des limites techniques du système, qui est géré par le PNUD, cela n'a pas été possible. Le Comité considère que cette recommandation est devenue caduque.				
13.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 18	Le Comité recommande que l'Université établisse une grille de risques.	L'UNU a pris contact avec la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget pour obtenir des renseignements sur les modèles et les formations susceptibles de servir à l'élaboration d'une grille qui lui soit propre.	Le Comité a confirmé que l'UNU avait essayé d'obtenir des ressources auprès de la Division de la comptabilité ; cependant, au moment de la visite d'audit, l'élaboration de la grille n'avait pas avancé et personne n'en avait été chargé. Le Comité considère que la recommandation est en cours d'application.		X		
14.	2017	A/73/5, (Vol. IV) , chap. II, par. 27	Le Comité recommande que l'Université abonde la réserve destinée à honorer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et suive les directives énoncées par la Contrôleuse dans son mémorandum du 29 novembre 2016.	L'UNU a indiqué qu'elle avait annoncé, par mémorandum interne daté du 30 août 2018, que le taux de financement augmenterait à 3 % à compter du 1 ^{er} janvier 2019.	Le Comité a confirmé que l'augmentation avait été appliquée en vérifiant les écritures comptables de janvier à mars 2019. Un montant de 22 663,21 dollars avait été porté au débit du compte « Traitements » et un montant de 679,89 dollars, correspondant à 3 % de 22 663,21 dollars, avait été	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					porté au crédit du compte « Cessation de service ».				
					Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
15.	2017	A/73/5, (Vol. IV) , chap. II, par. 28	Le Comité recommande que l'Université collabore avec le Groupe de travail sur les services de trésorerie communs et étudie avec lui des possibilités de coopération concernant le placement des fonds réservés au financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.	L'UNU demande que cette recommandation soit considérée comme caduque, compte tenu de la réponse en date du 7 août 2018 reçue de la Trésorerie de l'ONU (service qui dirige, pour le compte des entités des Nations Unies, les travaux sur les options communes de placement à long terme des fonds réservés au financement de l'assurance maladie après la cessation de service). Lorsque le régime d'investissement aura été établi, l'UNU aura la possibilité d'y participer, de concert avec d'autres entités des Nations Unies.	Les orientations stratégiques sont établies par la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies et l'UNU doit s'y conformer.			X	
16.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 36	Le Comité recommande que l'Université change la méthode comptable qu'elle applique aux accords ayant force obligatoire passés avec les donateurs pour lesquels un montant maximal en numéraires est précisé de façon à tenir compte du fait que la juste	En consultation avec la Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget du Secrétariat, l'UNU a passé ses accords en revue et a dûment comptabilisé les contributions	Bien qu'il semble que l'UNU a modifié, au moyen d'un ajustement rétroactif, la façon dont elle applique la méthode comptable pour ce qui est des accords ayant force obligatoire passés avec les donateurs, il n'est pas fait état de cette		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			valeur peut généralement être évaluée de manière fiable et qu'un actif peut être comptabilisé.	à recevoir et les contributions reçues d'avance dans les états financiers de 2018. L'UNU a contesté l'évaluation du Comité et a demandé un entretien à ce sujet avec la direction de la Division de la comptabilité.	modification dans ladite méthode. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
17.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 41	Le Comité recommande que l'Université évalue la possibilité de recourir à un progiciel de gestion intégré qui lui permettrait d'automatiser l'établissement des états financiers.	L'UNU a indiqué qu'elle avait engagé un consultant chargé d'examiner son processus d'établissement des états et rapports financiers et de formuler des recommandations à cet égard.	L'UNU consolide ses états financiers dans un fichier Excel ; cependant, elle a utilisé en parallèle un outil de présentation de l'information, pour produire l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière pour 2018. L'UNU a de plus chargé un prestataire externe de lui présenter des données analytiques, de dispenser des formations sur le logiciel de présentation de l'information financière et d'automatiser l'établissement de ses états financiers. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
18.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 52	Le Comité recommande que l'Université crée des points de référence et des indicateurs de résultats supplémentaires,	Des points de référence et des indicateurs de résultats transversaux relatifs à la collecte de fonds ont été	Le Comité a vérifié que l'UNU avait pris des mesures pour procéder à un examen normalisé des indicateurs, en dépit de la	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			standardisés et transversaux relatifs à la mobilisation de fonds, qui tiendront compte de la structure de financement des instituts.	établis à la suite d'un débat tenu à la Conférence des directeurs des centres et programmes de recherche et de formation en décembre 2018. Ils seront adoptés aux réunions des conseils d'administration respectifs des instituts en 2019.	complexité de la mise en place de repères et d'indicateurs de résultats standardisés pour le système de l'UNU. L'UNU a pris des mesures officielles pour diffuser les renseignements et les ratios standardisés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
19.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 60	Le Comité recommande que l'Université veille à ce que tous ses instituts soient évalués par des pairs externes tous les quatre à cinq ans, et à ce qu'elle redéfinisse le plan d'évaluation en conséquence et le publie à nouveau.	L'UNU a considéré que cette recommandation avait été mise en application et a fait valoir que divers facteurs avaient entraîné le report de plusieurs évaluations. L'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité (UNU-GCM) avait cessé ses activités à la fin de 2018 ; l'évaluation de l'UNU-EGOV avait été suspendue jusqu'à ce qu'un nouvel accord de financement soit trouvé ; l'évaluation de l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA) avait initialement été prévue de façon à ce qu'elle coïncide avec la prise de fonction de la nouvelle Directrice ; l'évaluation de l'Institut pour	Le Comité constate que des mesures ont été prises en vue de l'exécution de cette recommandation et considère par conséquent que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				l'informatique et la société (UNU-CS) avait quant à elle été reportée, car le poste de directeur(trice) était resté vacant en 2018, plusieurs tentatives de recrutement n'ayant pas abouti.					
				En outre, l'UNU a indiqué que le calendrier des évaluations n'avait qu'une valeur indicative et qu'il serait modifié.					
20.	2017	A/73/5 , (Vol. IV), chap. II, par. 61	Le Comité recommande que l'Université fixe, dans les modalités d'évaluation, des critères minimaux concernant la portée de l'analyse financière et les recommandations devant être traitées par l'évaluation.	Une politique sur les résultats institutionnels a été adoptée par le Conseil de l'UNU et un manuel sur le même sujet a été présenté à la Conférence des directeurs en décembre 2018. Le manuel comporte également des exemples de modalités d'évaluation, dans lesquelles sont définies la portée de l'analyse financière et les recommandations dont l'évaluation de l'institut doit tenir compte.	L'UNU a élaboré des modalités d'évaluation type dans lesquelles, d'après le Comité, les critères minimaux requis pour l'évaluation externe des instituts sont fixés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
21.	2017	A/73/5 (Vol. IV), chap. II, par. 68	Le Comité recommande que l'Université traduise en termes opérationnels et clairs son objectif qui est de conclure des accords moins nombreux, mais de valeur plus élevée pour les	L'Administration a indiqué que la collecte de fonds demeurerait un sujet important pour elle et pour les directeurs des instituts du système de l'UNU, mais que ce sujet était plus souvent évoqué dans le	À la cinquantième session de la Conférence des directeurs et à la réunion du Comité pédagogique, le 8 décembre 2018, le Recteur a réitéré les inquiétudes du Conseil de l'UNU quant à la viabilité	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			contributions réservées à des programmes spécifiques.	contexte de la viabilité financière. En outre, le prochain plan stratégique, pour la période 2020-2024, s'éloigne de la conception relativement étroite de la collecte de fonds (qui privilégie les dons d'envergure plutôt qu'un grand nombre de petits dons).	financière à long terme des instituts qui ne touchaient pas de recettes provenant du Fonds de dotation. En outre, il a été indiqué que les directeurs et directrices étaient fortement encouragés, par des voies de communication officielles, à élaborer des stratégies de collecte de fonds à la fois solides et réalistes. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
22.	2017	A/73/5 (Vol. IV), chap. II, par. 73	Le Comité recommande que l'Université crée de nouveaux instituts seulement si les accords en portant création respectent les dispositions visant à garantir leur viabilité financière à moyen et long terme.	Le Conseil de l'UNU a adopté une version révisée des directives et des critères à appliquer concernant la création de centres de formation ou de recherche, de programmes ou de groupes opérationnels, dans laquelle sont fixés de nouveaux seuils de financement pour les nouvelles entités de l'UNU.	En juin 2018, la version révisée des directives et des critères à appliquer concernant la création de centres de recherche ou de formation, de programmes ou de groupes opérationnels de l'Université des Nations Unies a été publiée. À la section IV des directives, consacrée aux principes directeurs, il est indiqué que les instituts, les programmes et les groupes opérationnels seront créés avec un financement sûr et durable, qui consistera notamment en des apports en capital au Fonds de dotation de l'UNU et des contributions au titre des opérations qui sont	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					apportées chaque année par le pays hôte. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
23.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 79	Le Comité recommande que l'Université analyse de manière exhaustive la situation financière de chacun de ses instituts.	L'UNU a analysé la situation financière de tous ses instituts. Le siège de l'UNU procédera à une analyse financière de différents instituts sur une période de 12 mois (juillet 2018-juin 2019).	Le Comité a reçu les résultats de 10 analyses financières qui ont été menées entre septembre 2018 et mars 2019. Selon le calendrier d'établissement des rapports d'évaluation financière pour 2018/2019, il reste encore quatre analyses financières à mener d'ici à juillet 2019, soit la nouvelle date limite. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
24.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 80	Le Comité recommande également que l'Université définisse avec précision les mesures qui doivent être prises pour renforcer la viabilité financière de son système.	Le Rectorat a introduit une nouvelle procédure consistant à examiner systématiquement la situation financière de chacun des instituts de l'UNU. Les rapports sont établis par le Rectorat en consultation avec les directeurs des instituts et les services administratifs de l'UNU (finances). Ils sont présentés pour examen et débat lors des réunions du	À sa trente-deuxième réunion, le 2 octobre 2018, le groupe de gestion a été invité à se prononcer sur deux seuils de financement : les contributions réservées à des programmes spécifiques de plus de 50 000 dollars et les contributions réservées à des programmes spécifiques de plus de 100 000 dollars. Le Groupe a proposé que tous les nouveaux accords	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				groupe de gestion de l'UNU. Celui-ci fait ensuite part de ses observations aux directeurs lors de visioconférences.	relatifs à des contributions réservées à des programmes spécifiques de plus de 50 000 dollars signés dans une année donnée et les contributions réservées à des programmes spécifiques de plus de 100 000 dollars fassent l'objet d'une analyse. En outre, le Recteur était favorable à l'idée d'effectuer un suivi des accords annuels de subvention conclus pour des montants de plus de 50 000 et de plus de 100 000 dollars. Il a ajouté que l'Université ne s'opposait pas à la réception de contributions réservées à des programmes spécifiques d'un montant de moins de 50 000 dollars, mais qu'il fallait concentrer les efforts sur l'obtention de dons plus importants. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
25.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 89	Le Comité recommande que l'Université applique pleinement le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.	L'Université a expliqué qu'elle allait lancer le programme de formation en ligne de l'ONU sur la prévention de la fraude et de la	Selon les informations examinées par le Comité, la mise en œuvre du Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption était en cours. On trouve sur l'Intranet de l'UNU		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
26.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 100	Le Comité recommande que l'Université mette en place dès que possible un dispositif de gouvernance de l'informatique et des communications adapté à ses besoins et objectifs. Ce dispositif ne visera pas à limiter le programme d'enseignement des instituts de l'Université, mais à réaliser une coordination et une normalisation efficaces et approfondies en matière informatique dans l'ensemble de l'Université.	L'Administration a présenté un dispositif de gouvernance de l'informatique et des communications, qui avait été approuvé par un memorandum en date du 30 avril 2018, et a expliqué qu'à la suite d'un atelier tenu à Maastricht (Pays-Bas) en juin 2018, des groupes de travail avaient été créés et chargés de la coordination et de l'harmonisation des technologies de l'information et des communications dans	une foire aux questions à ce sujet. L'UNU a encore des efforts à faire pour : répertorier les risques dans son inventaire des risques et les atténuer ; planifier et mener à bien les programmes de formation à l'intention du personnel ; définir les modalités concernant le signalement des manquements et la suite à y donner ; mettre en place les voies de signalement nécessaires. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				l'ensemble du système de l'UNU.	de normalisation, d'efficacité et de coordination. Des réunions se sont également tenues en juin 2018. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
27.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 112	Le Comité recommande que l'Université veille à ce que tous ses utilisateurs informatiques, en particulier les nouveaux employés, suivent dès que possible la formation à la sécurité informatique du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat.	L'UNU a diffusé un message concernant la formation. La date limite, initialement fixée au 31 octobre 2018, a été reportée au 31 décembre 2018.	Le Comité a vérifié que l'UNU avait demandé au personnel d'achever la formation à la sécurité informatique en octobre et en novembre 2018, et qu'elle avait réitéré la demande en février 2019. À cet égard, le Comité a également vérifié que le nombre d'utilisateurs ayant suivi la formation avait augmenté. La formation était en cours et les résultats suivants avaient été obtenus : a) 188 des 333 membres du personnel avaient achevé la formation ; b) 7 des 23 nouveaux membres du personnel avaient achevé la formation ; c) dans 4 des 14 instituts, le nombre d'utilisateurs ayant achevé la formation n'avait pas progressé.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
28.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 113	Le Comité recommande que l'Université demande à tous ses utilisateurs informatiques de présenter aux services des ressources humaines de l'Université leurs certificats de sensibilisation à la sécurité informatique après avoir suivi la formation.	L'UNU a estimé que cette recommandation avait été mise en œuvre, étant donné que les services des ressources humaines avaient reçu des certificats. Le Centre informatique du campus et les services des ressources humaines de l'UNU collaborent pour vérifier le taux d'achèvement, puis prendront des mesures pour que tous les utilisateurs aient achevé la formation.	Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application. Le Comité a confirmé que, dans quatre instituts, le nombre d'utilisateurs ayant achevé la formation n'avait pas progressé. En outre, 188 des 333 membres du personnel de l'ensemble du système de l'Université et 7 des 23 nouveaux membres du personnel avaient achevé la formation. Par conséquent, le Comité a conclu que le processus était en cours et que l'Université devrait demander plus fermement aux utilisateurs d'achever la formation. Le Comité considère donc que cette recommandation est en cours d'application.		X		
29.	2017	A/73/5 (Vol. IV) , chap. II, par. 118	Le Comité recommande que l'Université évalue la sensibilité des données reçues de tiers ou adressées à des tiers conformément aux principes de classification énoncés dans la circulaire ST/SGB/2007/6 et veille à ce que les informations	Un groupe de travail a achevé un premier projet de directives de classification des données de l'UNU et l'a communiqué au réseau informatique et communications de l'UNU en novembre 2018 pour observations.	Le Comité a vérifié que le processus d'établissement des directives de classification des données s'articulait autour de la protection des informations sensibles et de l'évaluation de cette protection. Le projet de directives établi par l'Université prévoyait		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			sensibles soient dûment protégées.	Un deuxième projet a été distribué en février 2019 pour examen final. La mise en application des directives qui suivra donnera lieu à l'inventaire et à la classification des données existantes et à l'introduction de mécanismes de contrôle de la sécurité. En raison de la complexité de la tâche, le délai a été prolongé. La question sera examinée au prochain atelier de l'UNU sur l'informatique et les communications, en juin 2019.	notamment une classification des informations ainsi que des mécanismes de protection des données et des services de stockage en fonction des différentes catégories d'information. L'élaboration des directives est en cours, leur version définitive devant être publiée d'ici à la fin de 2019. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
30.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, Par. 129	Le Comité recommande à l'Université de vérifier au hasard, de préférence avant le début du voyage, que la personne voyageant pour le compte de l'Université a obtenu une habilitation de sécurité.	L'Université a indiqué que des vérifications avaient été effectuées par la personne référente de l'Université pour les questions de voyage. Six voyages en provenance ou à destination des bureaux du Centre de l'UNU situés à Putrajaya (Malaisie) ont été examinés et dans tous les cas, les personnes avaient obtenu une habilitation de sécurité. En dernier lieu, l'administration a précisé que, conformément à la procédure de demande d'autorisation de	En ce qui concerne les vérifications, aucune information n'a été donnée quant à la fréquence à laquelle elles ont été effectuées ni quant au pourcentage de voyages qui ont été examinés. Compte tenu de ce qui précède, le Comité a examiné un échantillon de 20 habilitations de sécurité, qui correspondaient à des voyages effectués en 2018, et a noté que :		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				voyage envisagée dans le projet de mise à jour de l'instruction administrative, les personnes qui voyageaient devaient certifier avoir obtenu une habilitation de sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat avant la date de départ.	pour le Centre de l'ONU, sur les 5 habilitations, 3 n'ont pas été soumises ; pour l'ONU-IAS, sur les 15 habilitations, 5 n'ont pas été soumises, et une n'a pas été jointe au dossier. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
31.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 130	En outre, le Comité recommande à l'Université de déterminer de quelle manière les personnes n'appartenant pas à son personnel ou non titulaires d'accords de services doivent attester qu'elles disposent de l'habilitation de sécurité requise avant un voyage.	La nouvelle version de l'instruction administrative, qui est à l'état de projet, stipule notamment que les personnes non membres du personnel de l'Université ou non titulaires d'accords de services doivent certifier avoir obtenu l'habilitation de sécurité requise avant un voyage. En outre, l'Université a fait remarquer que, dans le projet d'instruction administrative, il était établi que les membres du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaires devaient remplir le formulaire de demande d'autorisation de voyage et le soumettre pour approbation avant la date de départ, puis l'envoyer au	Le formulaire de demande d'autorisation de voyage contient des champs qu'il faut obligatoirement remplir, tels que ceux relatifs à la date, au lieu, au but et aux points de départ et d'arrivée de l'itinéraire du voyage officiel, une procédure d'habilitation semblable à celle suivie par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat. À cet égard, le Comité a estimé que l'Université s'efforçait d'appliquer la recommandation en élaborant une nouvelle version de son instruction administrative (qui est à l'état de projet), laquelle stipule que les membres du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaires sont tenus de remplir le formulaire de		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				groupe des voyages ou à l'organisateur du voyage.	demande d'autorisation de voyage, demande considérée comme une habilitation de sécurité obtenue en interne au sein de l'Université. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
32.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 136	Le Comité recommande au Centre de l'Université d'activer, de tester et de mettre à jour le plan d'intervention d'urgence et le plan de continuité des opérations dans les plus brefs délais.	L'Université a indiqué que le plan d'intervention d'urgence et le plan de continuité des opérations avaient été activés, testés et mis à jour. L'administration a fait savoir que ces deux plans avaient fait l'objet d'un processus de rédaction et avaient été approuvés, le 3 juin 2018, par le groupe de gestion. L'administration a ajouté que lors de l'exercice mené le 4 mars 2019 en vue de tester le plan de reprise après sinistre, la fonction de messagerie était intacte et les utilisateurs pouvaient se connecter à leurs comptes Office 365 et accéder à tous les services via la plateforme d'authentification mise en place au centre de données de Dresde (Allemagne).	Le plan d'intervention d'urgence et le plan de continuité des opérations, qui contient, en annexe, le plan de reprise après sinistre, ont été présentés au Comité. Ces documents avaient été approuvés par le groupe de gestion, composé du Recteur, du Vice-Rector principal, du Vice-Rector pour l'Europe, du Directeur de l'administration et du Chef du Service administratif. Le Comité savait que deux exercices d'urgence avaient été organisés dans le bâtiment du siège de l'Université (Centre de l'Université) le 28 février et le 4 mars 2019. Les plans ont été testés durant ces exercices, auxquels ont participé les principales parties concernées. Il s'ensuit que le plan d'intervention d'urgence et le	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					plan de continuité des opérations ont été activés et testés durant les exercices, puis mis à jour et approuvés. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
33.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II par. 137	En outre, le Comité recommande au Centre d'intégrer un plan de reprise après sinistre dans le plan de continuité des opérations.	L'Université a présenté le plan de continuité des opérations, dans lequel figure, en annexe, le plan de reprise après sinistre.	D'après les informations analysées par le Comité, l'Université dispose d'un plan de reprise après sinistre approuvé, dans lequel figurent des renseignements sur les procédures, les délais et les coûts relatifs à la reprise. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
34.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 146	Le Comité recommande à l'Université de planifier des séances de formation obligatoires en matière de sûreté et de sécurité, ainsi que d'organiser des exercices d'évacuation d'urgence à l'intention de tous les membres du personnel des Nations Unies travaillant dans le bâtiment de son siège, de manière à se préparer aux situations d'urgence et à disposer de mécanismes et de procédures efficaces pour faire face à ces dernières. Le personnel ne	L'Université a fait savoir qu'elle organisait une fois par an des exercices d'évacuation obligatoires et des séances de formation obligatoires en matière de sûreté et de sécurité. Pour l'année à l'étude, ces activités se sont déroulées comme suit : Tenue d'un exercice d'évacuation d'urgence surprise le 28 février 2019, après la mise en service de	L'Université a communiqué des images relatives aux activités organisées, notamment aux exercices d'évacuation et de confirmation de la sûreté, à l'exposé sur la sûreté et la sécurité présenté par un responsable des sapeurs-pompiers et aux séances de formation en matière de sûreté et de sécurité portant sur l'utilisation des extincteurs ou ayant recours à un simulateur de	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			devrait pas être averti de la conduite d'exercices d'évacuation d'urgence.	l'application web de confirmation de la sûreté. Organisation, le 4 mars 2019, d'un exercice d'évacuation obligatoire et d'une séance de formation en matière de sûreté et de sécurité.	réalité de synthèse et à un simulateur de séisme. Ces exercices ont eu lieu dans le bâtiment du siège de l'Université, dans les bâtiments des Centres de l'UNU participants et à l'UNU-IAS. En outre, lors de la mission d'audit effectuée à Putrajaya, le Comité a également participé à un exercice d'évacuation d'urgence, et a pu s'assurer que tous les membres du personnel de l'Université y avaient pris part. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
35.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 148	En outre, le Comité recommande au Centre de l'Université de redoubler d'efforts pour augmenter la quantité de stocks de fournitures d'urgence. La quantité minimale de fournitures doit correspondre aux recommandations formulées par la mairie de Tokyo.	L'administration a indiqué que les fournitures d'urgence étaient entreposées dans le bâtiment du siège de l'Université, conformément aux recommandations formulées par la mairie de Tokyo, selon lesquelles ces fournitures doivent suffire pour trois jours. En outre, l'Université a indiqué qu'elle prévoyait des fournitures pour 200 personnes, précisant qu'en avril 2019, le bâtiment de son	Le Comité a procédé à un inventaire des fournitures d'urgence et a, à cet égard, confirmé que l'Université disposait, au moins, des quantités de ressources recommandées pour 200 personnes pour trois jours, c'est à dire : a) Neuf litres d'eau par personne, soit un total de 1 800 litres d'eau ; b) Neuf rations alimentaires par personne, soit un total de	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				siège abritait 95 membres du personnel et 35 étudiants de l'UNU-IAS.	1 800 rations. Ces rations n'étaient pas périmées ; c) Une couverture par personne, soit un total de 200 couvertures ; d) Quinze sanitaires d'urgence par personne, soit un total de 3 000 kits. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.				
36.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 150	En outre, le Comité recommande à l'Université de fournir à chaque membre de son personnel (y compris les consultants et les étudiants) travaillant au Japon les documents d'orientation propres au pays en matière de sécurité.	L'Université a indiqué que les documents pertinents étaient publiés sur son intranet.	Comme le Comité l'a confirmé lors de la vérification qu'il avait menée, les membres du personnel de l'Université, y compris les consultants, ont accès à l'intranet de l'Université, sur lequel sont publiés les documents pertinents. Par ailleurs, pour les étudiants de l'UNU-IAS, situé au Japon, ces informations sont versées dans la plateforme en ligne qui leur est destinée. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
37.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 159	Le Comité recommande de donner la priorité aux travaux de réparation et d'entretien nécessaires pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel et	L'administration a communiqué le plan de rénovation à long terme de l'Université pour les 15 prochaines années, lequel	D'après les informations analysées, le Comité a conclu que l'Université collaborait étroitement avec le Ministère japonais de l'éducation, de la			X	

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			des autres personnes qui sont présentes au bâtiment du siège.	couvre la période allant de 2018 à 2033. Ce plan a été élaboré par le Gouvernement japonais, plus précisément par le Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et des techniques. L'Université a indiqué à propos des travaux de construction en cours gérés par ce ministère que : a) Les travaux de construction parasismiques portant sur le plafond du principal bâtiment d'entrée avaient démarré au début du mois de janvier 2019 et devaient se terminer avant la fin mars 2019. b) Les travaux de remplacement du système de détection des incendies devaient commencer avant la fin mars 2019. c) Les travaux de renforcement des plafonds des deux salles de conférence étaient prévus pour octobre 2019. En outre, l'Université a fait savoir que le plan susmentionné consistait en de multiples projets qu'elle avait négociés et convenus avec le	culture, des sports, des sciences et des techniques pour garantir la sûreté et la sécurité du bâtiment du siège de l'Université grâce à la conduite de travaux de construction appropriés. En outre, durant la mission d'audit, le Comité a pu constater visuellement que les travaux de construction parasismiques au niveau du plafond du principal bâtiment d'entrée avaient été menés à bien. En dernier lieu, compte tenu de l'explication donnée par l'Université, le Comité a estimé que, du moment où les travaux de construction susmentionnés et le plan de rénovation à long terme de l'Université étaient gérés par le Ministère pour la période allant de 2018 à 2033, la recommandation devrait être considérée comme étant devenue caduque.				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
38.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 175	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de veiller à ce que les personnes concernées indiquent avoir effectué leur voyage dans un délai d'un mois à compter de leur retour.	Ministère, qui les avait directement financés et exécutés. Cependant, l'administration a indiqué qu'il ne serait pas raisonnable de ne considérer la recommandation comme étant appliquée que lorsque l'exécution du dernier projet aura été achevée, c'est à dire en 2033. L'UNU-IAS a étudié l'articulation des tâches. La présentation des certificats indiquant que le voyage a été effectué fait l'objet d'un suivi par une personne chargée de coordonner la question. L'administration a également fait savoir que l'Université avait commencé à utiliser le formulaire de confirmation du voyage et la liste de contrôle en matière de voyage.	Le Comité a confirmé que l'UNU-IAS avait pris des mesures en vue d'améliorer la présentation des certificats indiquant que le voyage a été effectué. Cependant, conformément à l'échantillon analysé par le Comité, les voyages effectués en 2018 n'ont pas tous été signalés dans un délai d'un mois à compter de la date de retour. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.		X		
39.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 176	Le Comité recommande à l'Université d'actualiser ses instructions administratives pour les voyages en se fondant sur les règles et instructions administratives pertinentes des	La nouvelle politique en matière de voyages, qui est à l'état de projet, précisera quelles seront les personnes tenues d'attester qu'elles ont obtenu une habilitation de	Le Comité a analysé le projet d'instruction administrative, qui définit en outre un plan relatif aux voyages officiels que les personnes non membres du personnel de l'Université ou		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			Nations Unies et en tenant compte des enseignements tirés depuis que l'instruction administrative a été mise en œuvre. La nouvelle instruction administrative devra contenir des exemples de problèmes auxquels l'Université s'est heurtée, de manière à renforcer la transparence et à fournir au personnel des directives claires. La version actuelle du plan relatif aux voyages officiels devra également y être intégrée.	sécurité et comment elles devront s'y prendre. Cette politique, qui a déjà été élaborée, est en instance d'approbation.	non titulaires d'accords de services pourront utiliser pour déclarer les voyages effectués pour le compte de l'Université. De plus, des exemples relatifs aux modes de transport, aux dates, aux itinéraires et aux conditions de voyage, ainsi qu'aux dépenses accessoires, figurent dans ce projet. Cependant, certains de ces exemples n'ont pas été entièrement harmonisés avec les règles et instructions administratives des Nations Unies. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
40.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 178	En outre, le Comité recommande à l'Université de s'assurer que l'itinéraire normal pour tout voyage autorisé est l'itinéraire le plus économique qui soit disponible, conformément à l'alinéa f) de l'article 7.6 du Règlement du personnel.	La nouvelle politique en matière de voyage, qui est à l'état de projet, comportera des exemples et des instructions détaillées pour ce qui est de l'itinéraire de voyage le plus économique.	Le Comité a examiné la modification faite dans le projet d'instruction administrative et les exemples relatifs aux modes de transport, aux dates, aux itinéraires et aux coûts standard des voyages figurant dans ce projet, qui n'avaient pas été harmonisés avec l'alinéa f) de l'article 7.6 du Règlement du personnel de l'ONU. Conformément à ce projet, l'itinéraire normal est l'itinéraire le plus économique		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
41.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 179	Par ailleurs le Comité recommande à l'Université de vérifier, de manière aléatoire, que la disposition du paragraphe 5.4 de l'instruction administrative, portant sur l'obligation, pour les voyageurs, de se présenter au travail après leur mission, est bien respectée.	La nouvelle politique en matière de voyage, qui est à l'état de projet, prévoira notamment l'obligation, pour les voyageurs, de se présenter au travail après leur mission. De plus, l'Université étudiera la possibilité de mettre en place une procédure de vérification aléatoire du respect de cette obligation.	dont la durée n'excède pas de plus de quatre heures celle de l'itinéraire le plus direct et qui ne comporte pas de correspondance, ce qui signifie que l'itinéraire le plus direct peut être préféré à l'itinéraire le plus économique. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application. Le Comité a examiné le projet d'instruction administrative et noté que ce document stipulait que les voyageurs étaient tenus de se présenter au travail après leur mission. Cependant, il est nécessaire de veiller au respect de cette obligation au moyen d'une vérification aléatoire, qui doit être effectuée par l'organe chargé des voyages. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.		X		
42.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 180	En outre, le Comité recommande à l'Université de permettre aux personnes n'appartenant pas à son personnel ou non titulaires d'accords de services de déclarer leur voyage par le truchement du	La nouvelle politique en matière de voyage, qui est à l'état de projet, prévoira notamment l'utilisation, par les voyageurs non membres du personnel ou non titulaires	Dans son examen, le Comité a constaté que la section 12 du projet d'instruction administrative stipulait que les personnes non membres du personnel devaient formuler une		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			plan relatif aux voyages officiels, de manière à faciliter les tâches administratives.	d'accords de services, du plan relatif aux voyages officiels et du formulaire de demande d'autorisation de voyage. En outre, l'Université introduit progressivement la fonctionnalité relative à la demande d'autorisation de voyage dans le module Atlas consacré aux voyages et aux frais de voyage afin que tous les voyageurs de l'Université puissent s'en servir.	demande d'autorisation de voyage, la soumettre pour approbation et l'envoyer au groupe des voyages ou à l'organisateur du voyage avant la date de départ. Étant donné que la nouvelle version de l'instruction administrative est à l'état de projet, cette recommandation est considérée comme étant en cours d'application.				
43.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 193	Le Comité recommande à l'Université de développer sa propre mémoire institutionnelle plutôt que de continuellement recruter d'anciens fonctionnaires en tant que consultants à cette fin.	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée et a indiqué que la base de données sur le cadre réglementaire, accessible via son intranet, était pleinement opérationnelle. De plus, l'Université a fait savoir qu'elle avait engagé un spécialiste des questions juridiques et des questions de politique générale qui dirigerait le développement de la mémoire institutionnelle à compter du 17 avril 2019. Ce spécialiste dirigerait également la restructuration de la base de données juridiques électronique, qui prendrait plusieurs années.	Le Comité a salué les efforts que déployait l'Université en engageant un spécialiste des questions juridiques et des questions de politique générale, ainsi qu'en élaborant un manuel juridique, toutes mesures qui venaient appuyer la consolidation de la mémoire institutionnelle. Cependant, au moment de l'audit, le contrat du spécialiste des questions juridiques et des questions de politique générale n'a pas été communiqué au Comité. L'administration a indiqué qu'elle définirait les fonctions associées au poste en consultant la nouvelle recrue au moment de son entrée en		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				En outre, l'Université a indiqué qu'elle élaborait un manuel juridique en vue d'améliorer sa mémoire institutionnelle ; ce manuel a été communiqué au Comité. En dernier lieu, l'Université a fait savoir que ce processus n'étant pas assorti de délais précis, il n'était pas possible d'indiquer quand l'archivage de la mémoire institutionnelle serait achevé.	fonction. En outre, dans l'avis de vacance de poste, il a été indiqué à ce propos que le titulaire du poste serait chargé d'examiner et d'interpréter les documents et instruments juridiques, ou tout autre document, en vue : a) de recenser les questions saillantes et les incohérences ; b) d'améliorer les systèmes internes de gestion des connaissances (systématisation et archivage de la mémoire institutionnelle). À cet égard, même si le développement de la mémoire institutionnelle est un exercice permanent qui n'est pas assorti de délais, comme l'a indiqué l'Université, le Comité estime qu'il est raisonnable de ne considérer la recommandation comme adoptée que lorsque l'élaboration du manuel juridique et la définition des tâches spécifiques du spécialiste des questions juridiques et des questions de politique générale auront été achevées. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
44.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 194	Le Comité recommande également à l'Université de faire figurer dans les contrats de consultant un descriptif de leur mission qui contienne des informations sur les fonctions spécifiques et axées sur les résultats devant être accomplies dans un délai défini.	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée. L'administration a indiqué que les contrats de consultant récemment établis étaient conformes aux directives données par le Comité et que désormais, tous les contrats seraient établis en accord avec celles-ci, conformément à l'instruction administrative publiée sous la cote UNU/ADM/2019/01, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2019. L'Université a communiqué trois contrats de consultant établis récemment (en 2019), qui décrivent les tâches à accomplir. Enfin, à propos des deux contrats examinés par le Comité lors de son audit, l'administration a souligné qu'ils dataient d'avant la publication de la recommandation et qu'aucun d'eux n'était en vigueur.	Le Comité a examiné un échantillon de contrats de consultants engagés durant l'année 2018. Il a constaté que dans deux de ces contrats, la mission des consultants n'était pas assortie de délais. Pour ces deux contrats, le descriptif de mission ne contenait pas d'informations suffisamment détaillées sur les fonctions axées sur les résultats qui devaient être accomplies. Les deux contrats étaient entrés en vigueur le 1^{er} janvier et avaient expiré au plus tard le 31 décembre 2018. Compte tenu de ce qui précède et des explications données par l'Université, l'application de cette recommandation sera examinée lors du prochain audit. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.		X		
45.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 195	Le Comité recommande en outre à l'Université de garder la trace de la performance de ses consultants dans un dossier	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée, indiquant à cet égard que les nouveaux contrats de consultant	Dans le rapport du Comité pour 2017 [A/73/5/ (Vol. IV)], il a été souligné que les honoraires de deux fonctionnaires retraités ne leur avaient pas été versés	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			rassemblant toutes les pièces justificatives pertinentes.	comporteraient des dispositions sur la communication de l'information, l'objectif étant de garder trace de la performance.	après obtention auprès du responsable habilité d'un document certifiant que les tâches prévues avaient été effectuées de façon satisfaisante. Dans l'instruction administrative actuelle (UNU/ADM/2019/01), en vigueur depuis le 1^{er} mars 2019, il est indiqué que les versements de nature forfaitaire doivent être effectués après obtention auprès du responsable habilité d'un document certifiant que les tâches prévues ont été effectuées de façon satisfaisante. Il y est également souligné que les supérieurs hiérarchiques des consultants doivent évaluer la performance de ces derniers en utilisant le formulaire d'évaluation des services. Lors de son audit, le Comité a étudié les certificats des deux fonctionnaires retraités engagés en tant que consultants en 2018. Ces fonctionnaires avaient présenté, dans leurs formulaires d'évaluation des services respectifs, qui dataient d'avant le versement des honoraires, un document signé par le				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
46.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 197	Enfin, le Comité recommande à l'Université de limiter à six mois par année civile la durée des contrats de consultant offerts à des fonctionnaires retraités qui reçoivent des prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'Université devrait par ailleurs envisager de calculer la rémunération des anciens membres du personnel ou des fonctionnaires retraités auxquels elle octroie des contrats de consultant en fonction de la nature et de la complexité des tâches qu'ils exécutent.	L'Université a estimé que cette recommandation avait été appliquée, précisant que l'instruction administrative actuelle (UNU/ADM/2019/01), en vigueur depuis le 1 ^{er} mars 2019, avait été publiée pour remédier au problème. À propos des contrats étudiés par le Comité durant son audit, l'administration a souligné qu'ils dataient d'avant la publication de la recommandation.	fonctionnaire autorisé attestant qu'ils avaient exécuté de manière satisfaisante les tâches qui leur avaient été assignées. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée. Dans le rapport du Comité pour 2017 [A/73/5/ (Vol. IV)], il a été souligné que les restrictions applicables au rengagement d'anciens fonctionnaires qui percevaient une pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies étaient énoncées dans l'instruction administrative ST/AI/2013/4 , datée du 19 décembre 2013. Ces restrictions découlait des résolutions de l'Assemblée générale. Lors de son audit, le Comité a examiné les quatre contrats des anciens fonctionnaires qui percevaient une pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et qui avaient été engagés comme consultants durant l'année 2018, et a constaté ce qui suit :		X		

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					a) Trois de ces contrats avaient une durée de plus de six mois par année civile, qui est supérieure à celle prévue dans l'instruction administrative ST/AI/2013/4. b) Deux contrats prévoyaient la rémunération maximale autorisée ; cependant, en raison du caractère général du descriptif des fonctions, il n'était pas possible de déterminer si cette rémunération avait été calculée en fonction de la nature et de la complexité des tâches exécutées, comme prescrit dans l'instruction administrative ST/AI/2013/4. Dans l'instruction administrative actuelle (UNU/ADM/2019/01), il est établi que les contrats de consultant offerts à des anciens fonctionnaires de l'Université qui perçoivent une pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies font l'objet de restrictions, conformément aux textes administratifs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies applicables. Le montant de la rémunération versée à un ancien fonctionnaire est calculé				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
					en fonction de la nature et de la complexité des tâches exécutées. Un ancien fonctionnaire ne peut être employé pendant plus de six mois par année civile et ne peut percevoir une rémunération d'un montant supérieur à 22 000 dollars par année civile. Compte tenu de ce qui précède et des explications données par l'Université, la recommandation sera examinée lors du prochain audit. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
47.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 205	Le Comité recommande à l'Université de se tourner vers un système électronique pour gérer ses accords de services et ses contrats de consultant et de vacataire, de préférence le module relatif à la gestion du capital humain du progiciel de gestion intégré.	Le service des ressources humaines a transféré un bon nombre des accords de services dans le module relatif à la gestion du capital humain du système Atlas et s'emploie à transférer le reste d'ici au second trimestre de 2019. Le transfert des accords de services vers le module relatif à la gestion du capital humain du système Atlas est donc en cours.	Le Comité a confirmé qu'au moins 97 accords de services sur 212 avaient été transférés dans le module relatif à la gestion du capital humain. L'Université examinera le transfert des contrats de consultant et de vacataire du fait des différences observées. Ce transfert est en cours. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
48.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 216	Le Comité recommande à l'Université de prévoir ses achats avec diligence et suffisamment longtemps à l'avance. Ce faisant, l'Université devrait scrupuleusement surveiller le seuil financier relatif à la passation des marchés et veiller à ce que les unités demandeuses et les fonctionnaires chargés des achats s'abstiennent de diviser les demandes pour éviter d'avoir à lancer des appels d'offres.	Le service des achats de l'Université rappelle les directives et le seuil à toutes les personnes chargées de la passation des marchés.	Dans son examen, le Comité a relevé deux achats de services de bureaux effectués en 2018 avec le même fournisseur et payés le même mois dont la somme des montants dépassait le seuil financier fixé dans le Manuel des achats. À cet égard, l'Université a fourni les pièces justificatives concernant la procédure de sélection des services demandés, dans le cadre de laquelle l'offre la moins disante avait été retenue. En outre, il a été confirmé que le service des achats avait apporté des améliorations à cet égard. Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			
49.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 224	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de s'assurer dans les meilleurs délais que tous les actifs utilisés soient dorénavant liés à l'indicatif d'unité opérationnelle 611 (UNU-IAS).	L'Université a indiqué que l'UNU-IAS avait examiné et mis à jour l'indicatif d'unité opérationnelle pour tous les actifs utilisés.	Le Comité a évalué le grand livre auxiliaire des actifs immobilisés et non immobilisés au 31 décembre 2018, qui avait été tiré du système Atlas, et a confirmé que tous les actifs de l'UNU-IAS étaient liés à l'indicatif d'unité opérationnelle 611.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
50.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 225	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de compléter toutes les informations manquantes sur les actifs dans le système Atlas (numéro de série, description du modèle et dépositaire).	L'Université a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée, l'UNU-IAS ayant procédé à une vérification physique et mis à jour toutes les informations nécessaires dans le système Atlas.	Le Comité considère donc que la recommandation a été appliquée. Le Comité a analysé le grand livre auxiliaire des actifs immobilisés et non immobilisés au 31 décembre 2018, qui avait été tiré du système Atlas, et a noté que : a) Trois types de logiciels n'étaient liés à aucun numéro de série dans le système Atlas ; b) La description du modèle de cinq types de logiciels était manquante dans le système Atlas. Le Comité a conclu que l'UNU-IAS disposait d'actifs qui n'étaient liés à aucun numéro de série ou qui ne faisaient l'objet d'aucune description de modèle dans le système. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
51.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 226	Le Comité recommande également à l'UNU-IAS de s'abstenir d'utiliser des logiciels ou des licences périmés afin d'éviter toutes poursuites	L'Université a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée. En réponse à l'examen fait par le Comité dans le cadre de son	Le Comité a examiné le grand livre auxiliaire des actifs incorporels au 31 décembre 2018, qui avait été tiré du		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			judiciaires de la part de leur propriétaire.	audit, l'administration a indiqué que, du fait d'une lacune technique relevée dans le système Atlas, les 25 licences périmées ne pouvaient pas être répertoriées comme ayant été « cédées ». Cette situation était due au fait que lorsqu'une licence était renouvelée ou prorogée, elle portait le même numéro d'identification que la licence périmée. Par ailleurs, pour ce qui est des 15 logiciels et licences qui n'avaient pas de date d'expiration, l'administration a fait savoir que cela était dû au fait qu'il s'agissait de licences permanentes, qui n'expiraient pas.	système Atlas, et a constaté que : a) 25 licences et logiciels étaient périmés au 31 décembre 2018, mais étaient consignés comme étant « en cours d'utilisation » dans le système Atlas ; b) 15 éléments d'actif incorporel (logiciels et licences) n'avaient pas de date d'expiration. À cet égard, les informations figurant dans le système Atlas n'étaient pas à jour. Le Comité estime que même s'il existe des lacunes techniques dans le système, l'Université devrait demander au PNUD d'y remédier. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.				
52.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 227	Le Comité recommande en outre à l'UNU-IAS de procéder à un inventaire physique de la collection de la bibliothèque et d'actualiser les informations figurant dans le système de gestion de la bibliothèque dans les meilleurs délais.	Un inventaire physique est en cours. Les informations figurant dans le système de gestion de la bibliothèque seront actualisées en temps voulu.	Le Comité a confirmé que l'UNU-IAS avait procédé à un inventaire physique de l'ensemble des collections de la bibliothèque, sauf la collection de l'OIT, qui était un don du bureau de l'OIT de Tokyo et qui avait été transférée à la bibliothèque en 2015. Le		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
53.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 234	Le Comité recommande à l'UNU-IAS d'effectuer un inventaire physique approfondi pour s'assurer de l'exhaustivité des données relatives aux actifs.	L'Université a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée. En réponse à l'examen fait par le Comité lors de son audit, l'administration a indiqué que, du fait d'une lacune technique relevée dans le système Atlas, les 25 licences périmées ne pouvaient pas être répertoriées comme ayant été « cédées ». Cette situation était due au fait que lorsqu'une licence était renouvelée ou prorogée, elle	catalogage des collections dans le système de la bibliothèque de l'Université s'était achevé en 2017 et, étant donné qu'il s'agissait d'une collection d'archives, les articles n'avaient pas beaucoup circulé ces dernières années. Depuis lors, les informations officielles n'ont pas été communiquées comme prescrit dans les instructions relatives à l'inventaire physique des actifs non immobilisés de l'Université. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
				portait le même numéro d'identification que la licence périmée.	système, l'Université devrait demander au PNUD d'y remédier. Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.				
54.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 235	Le Comité recommande par ailleurs à l'UNU-IAS de mettre à jour les données relatives à l'emplacement de tous les éléments d'actif et leur profil d'identification. Tous les biens effectivement en service devraient être consignés comme étant en cours d'utilisation (« I ») dans Atlas. Les biens obsolètes ou inutilisés devraient quant à eux y être supprimés ou, au moins, répertoriés comme ayant été cédés (« D »).	L'Université a demandé que cette recommandation soit considérée comme appliquée. Du fait d'une lacune technique dans le système Atlas, les 25 licences périmées ne pouvaient pas être répertoriées comme ayant été « cédées ». Cette situation était due au fait que lorsqu'une licence était renouvelée ou prorogée, elle portait le même numéro d'identification que la licence périmée. L'imprimante Epson était actuellement en voie de cession.	Dans l'évaluation qu'il a menée en 2018, le Comité a constaté que : a) 25 actifs incorporels considérés comme étant « en cours d'utilisation » dans le système Atlas avaient expiré au 31 décembre 2018 ; b) l'imprimante Epson qui portait le numéro d'identification 11767 demeurait dans la catégorie du mobilier, sous le profil « NC_FURN1 ». Le Comité considère par conséquent que cette recommandation est en cours d'application.		X		
55.	2017	A/73/5 (Vol. IV) chap. II, par. 236	Le Comité recommande à l'UNU-IAS de dûment étiqueter tous ses biens immobilisés et non immobilisés de façon à indiquer une référence valide aux informations consignées dans Atlas et de retirer ou noircir toutes les étiquettes ayant été apposées à des articles ne devant	Une étiquette a été placée sur tous les articles utilisés de façon à indiquer une référence valide aux informations consignées dans Atlas. Toutes les étiquettes apposées à des articles qui ne sont pas enregistrés dans le système	Le Comité a examiné les articles d'une valeur inférieure à 1 500 dollars et leur description, et n'a relevé que des éléments d'actif qui devaient être enregistrés indépendamment de leur valeur. En outre, il importe de noter que lors de l'inventaire, le	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandations du Comité	Réponse de l'Université	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation non appliquée
			pas être enregistrés dans le système Atlas comme des éléments d'actif (par exemple les pièces informatiques et les éléments de mobilier d'une valeur inférieure à 1 500 dollars).	Atlas ont été retirées ou noircies.	Comité a confirmé que les éléments d'actifs étaient étiquetés et numérotés de façon à indiquer une référence valide aux informations consignées dans Atlas. Selon l'examen réalisé et les constats faits précédemment, il n'y a rien à signaler, et, par conséquent, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.				
Total						55	22	29	4
Pourcentage						100	40	53	7

Abréviations : OIT = Organisation internationale du travail ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; UNU-CS = Institut pour l'informatique et la société ; UNU-CGM = Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité ; UNU-EGOV = Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques ; UNU-EHS = Institut pour l'environnement et la sécurité humaine ; UNU-IAS = Institut des hautes études sur la viabilité ; UNU-INRA = Institut des ressources naturelles en Afrique ; UNU-ViE = Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe.

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

Les états financiers de l'Université des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2018 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Université au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V de l'Université des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Chandramouli **Ramanathan**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018

A. Introduction

1. Le Recteur a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes de l'Université des Nations Unies (UNU) pour l'année terminée le 31 décembre 2018.
2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.
3. L'UNU est un centre de réflexion et l'une des entités du système des Nations Unies qui se consacrent à la recherche. Elle a pour mission de contribuer à trouver des solutions aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement. Elle compte 600 chercheurs et chercheuses et membres du personnel d'appui hautement qualifiés, qui travaillent dans le cadre de plus d'une douzaine d'instituts et de programmes sur les cinq continents, agissent de concert pour mettre au point des solutions fondées sur des données factuelles aux problèmes mondiaux pressants et préconisent des politiques réalistes qui permettront au système des Nations Unies et aux États Membres d'atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable.
4. Les résultats des recherches de l'UNU sont diffusés principalement dans des publications universitaires et des documents d'orientation (dont la plupart sont librement accessibles en ligne) et dans le cadre de manifestations publiques. L'Université favorise également les échanges entre les scientifiques et les décideurs du monde entier et le grand public, mettant en contact les divers groupes pour qu'ils débattent des nouvelles questions touchant les politiques publiques. Elle offre de nombreuses possibilités de formation spécialisée, dont des programmes d'études universitaires supérieures sanctionnés de diplômes reconnus, qui contribuent à doter les dirigeants de demain du bagage intellectuel nécessaire pour faire face aux défis mondiaux actuels et futurs.
5. En 2018, la composition de la direction de l'UNU a été profondément modifiée. Au total, neuf nouveaux administrateurs ont rejoint l'Université entre la mi-2017 et la fin 2018. Le rectorat a organisé des sessions d'intégration de quatre jours qui ont donné aux nouveaux directeurs l'occasion de faire connaissance et de se familiariser avec le système de gouvernance et la structure administrative de l'UNU ainsi qu'avec le personnel du Centre de l'UNU. Ces sessions ont également permis aux nouveaux directeurs de poser des questions, de nouer des relations et d'échanger des idées sur des questions de gestion. Plus important encore, elles ont favorisé un sentiment de collégialité et de partenariat. Il convient de noter que l'UNU a réussi à faire en sorte que les femmes représentent 33 % du personnel dirigeant et 48 % de l'ensemble du personnel de l'Université. Grâce au recrutement stratégique privilégié tout au long de 2018, l'Université se rapproche de son objectif de 50 % de femmes à la classe P-3 et aux classes supérieures (toutes classes concernées confondues).
6. En outre, en 2018, l'UNU a fini le renouvellement des membres de son Conseil, qui comptera six nouveaux membres à partir du 3 mai 2019.
7. Tout au long de 2018, l'UNU a continué de renforcer et de rationaliser ses politiques de lutte contre le harcèlement sexuel et les autres formes de harcèlement

sur le lieu de travail. Depuis janvier 2018, tous les membres du personnel sont tenus de suivre la formation sur la prévention du harcèlement intitulée « Prevention of workplace harassment, sexual harassment and abuse of authority in the workplace ». L'Université a également appuyé un certain nombre d'initiatives prises à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre le harcèlement sexuel, notamment en participant à l'enquête intitulée « Espace sûr : enquête sur le harcèlement sexuel sur notre lieu de travail » et réalisée par un cabinet de conseil indépendant. Lancée à l'initiative du Secrétaire général pour lutter efficacement contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, cette enquête était la première du genre à être menée dans l'Organisation. Récemment, l'ONU a également contribué à une base de données du système des Nations Unies permettant de contrôler les antécédents des candidats, l'objectif étant d'éviter de réembaucher des personnes dont la relation de travail avec une entité du système avait pris fin parce qu'elles avaient commis des actes de harcèlement sexuel. Elle a en outre participé aux séances du dialogue en cascade sur le thème « Oser intervenir, tirer la sonnette d'alarme : quand et comment se faire entendre », qui portaient sur des sujets tels que l'expression respectueuse du désaccord, le harcèlement sur le lieu de travail et la dénonciation d'abus.

8. Plusieurs campagnes de communication lancées en 2018, dont la promotion du Sustainable Development Explorer, qui met en avant les travaux de l'ONU concernant les objectifs de développement durable, ont entraîné une augmentation du nombre de visites sur le site Web de l'Université. Depuis son lancement, le Sustainable Development Explorer est devenu la troisième section la plus visitée du site, après celles sur le recrutement et l'admission.

9. L'ONU a fait plusieurs contributions notables à l'élaboration des politiques à l'ONU. Elle fait partie d'un groupe de référence sur les nouvelles technologies qui aide le Secrétaire général à mettre au point une stratégie en la matière. Celle-ci vise à préparer l'ONU sur le plan interne et à encourager les acteurs des Nations Unies à collaborer davantage avec les parties prenantes externes, notamment le secteur technologique, la société civile et les chercheurs. Le projet a été mené par le Centre de recherche sur les politiques de New York, entité issue de la fusion, le 1^{er} juillet 2018, de l'ancien Centre de recherche sur les politiques situé à Tokyo et du Bureau de l'Université des Nations Unies à New York. Le Partenariat mondial pour l'égalité femmes-hommes à l'ère numérique est une initiative lancée en 2017 par l'ONU, l'Union internationale des télécommunications, la Global System for Mobile Communications Association, le Centre du commerce international et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de lutter contre les disparités entre les sexes dans le domaine du numérique et de faire en sorte que les femmes puissent tirer parti de la révolution numérique. L'objectif du Partenariat est de rassembler les acteurs stratégiques dans le cadre d'une action mondiale axée sur trois domaines : l'accès (garantir aux femmes et aux filles le plein accès aux technologies de l'information et des communications), les compétences (donner aux femmes et aux filles les moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour utiliser et créer ces technologies) et le leadership (promouvoir l'entrepreneuriat des femmes dans le secteur de l'informatique et des communications et leur donner des possibilités d'occuper des postes de direction dans ce secteur). L'ONU dirige le Groupe de recherche du Partenariat afin de faciliter les interactions et de fournir des orientations générales sur la stratégie, les données et les analyses nécessaires pour faire progresser la recherche dans ce secteur. Lors de la réunion des partenaires tenue à New York le 22 septembre 2018, le Recteur a présenté les résultats préliminaires de l'examen mené par le Partenariat, qui montrent que, malgré les progrès réalisés dans certains domaines, des disparités entre les genres subsistent dans le domaine du numérique. En 2017, l'ONU a supervisé la réalisation d'une étude initiale sur la xénophobie et l'influence des médias sur la façon dont les

migrants sont perçus. Le rapport issu de l'étude a permis de combler une lacune importante constatée par le Groupe mondial des migrations en 2016 dans un domaine prioritaire qui doit être mieux compris pour garantir l'inclusion des migrants et des réfugiés. Le rapport sur les travaux universitaires ainsi qu'un compte rendu des débats tenus dans le cadre d'un atelier organisé à Bellagio (Italie) en octobre 2017 et des recommandations ont été officiellement présentés à Bruxelles le 12 septembre 2018. La présentation a été organisée avec l'aide du Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale et a rassemblé des représentants des États Membres, de la Commission européenne, des entités des Nations Unies, de la société civile, des milieux universitaires et des médias.

10. S'agissant du développement institutionnel, l'année 2018 a été marquée par plusieurs évolutions. L'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité a été fermé en décembre 2018, les négociations avec les autorités du pays hôte sur le financement futur de l'Institut n'ayant pas abouti. Ayant reçu une délégation de pouvoirs du Recteur, le Directeur du Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie a rencontré le Ministre des affaires étrangères du Sénégal à Dakar le 7 février 2018 et signé un accord de financement bilatéral portant création de l'Institut de recherche économique et sociale de l'Université des Nations Unies à Dakar.

B. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

11. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités de l'Université des Nations Unies et la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2018. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière de l'Université ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

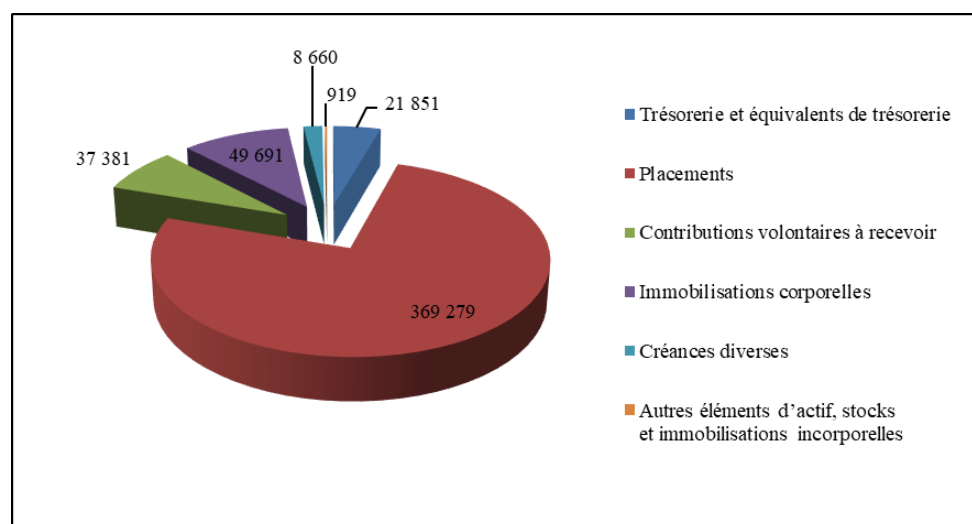
Situation financière

Actif

12. Au 31 décembre 2018, l'actif s'élevait à 487,78 millions de dollars, contre 512,30 millions au 31 décembre 2017 (après retraitement). La figure IV.I illustre la répartition de l'actif au 31 décembre 2018.

Figure IV.I
Total de l'actif au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)



13. Au 31 décembre 2018, les principaux éléments de l'actif sont les placements et les immobilisations corporelles (418,97 millions de dollars, soit 85,9 % du total de l'actif), les contributions volontaires à recevoir (37,38 millions, soit 7,7 %) et la trésorerie et les équivalents de trésorerie (21,85 millions de dollars, soit 4,5 %). Les créances diverses, les stocks et les immobilisations incorporelles constituent l'essentiel des 1,9 % restants.

14. Sur le montant total correspondant à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements (391,13 millions de dollars), 354,22 millions de dollars (soit 90,6 %) sont détenus par le Fonds de dotation de l'Université et 19,21 millions de dollars (soit 4,9 %) sont placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités de la Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies.

15. En application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), les créances au titre des contributions volontaires sont intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à payer lors d'exercices ultérieurs. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux accords assortis d'obligations de résultats, comme ceux qui ont été passés avec l'Union européenne, qui prévoient la restitution des contributions lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur.

16. Au total, l'actif a diminué de 24,52 millions de dollars (soit 4,8 %) par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par les pertes non réalisées sur les placements du Fonds de dotation.

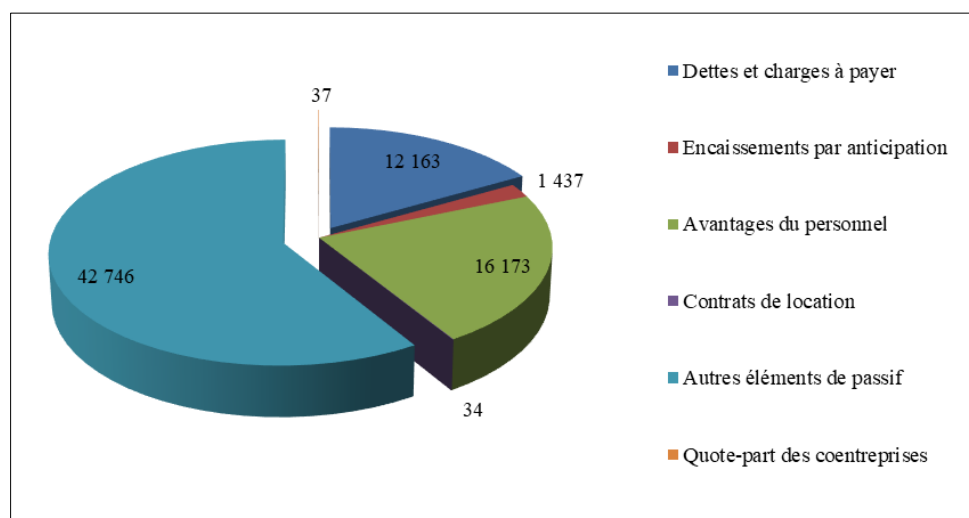
Passif

17. Au 31 décembre 2018, le passif s'élevait à 72,59 millions de dollars, contre 66,86 millions au 31 décembre 2017. La figure IV.II illustre la répartition du passif au 31 décembre 2018.

18. Au total, le passif a augmenté de 5,73 millions de dollars (soit 8,6 %). Cette variation s'explique principalement par des placements importants faits à la fin de 2018 et pour lesquels les transactions ont été réglées au début de janvier 2019.

Figure IV.II
Total du passif au 31 décembre 2018

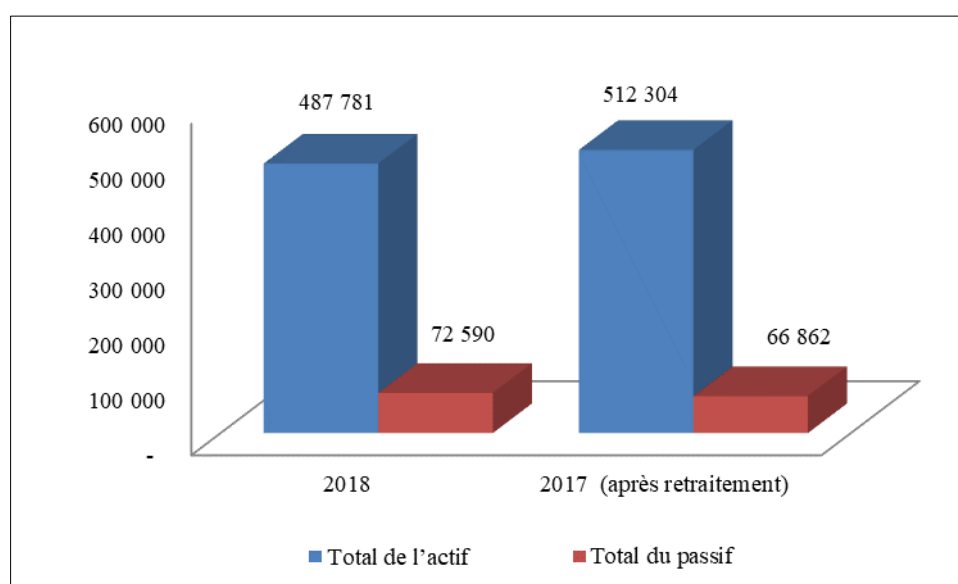
(En milliers de dollars des États-Unis)



19. Les bâtiments occupés par les bureaux de l'Université en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie, dont il est fait état au compte Autres éléments de passif, constituent la plus grande part du passif de l'UNU. Ils représentent 42,75 millions de dollars, soit 58,9 % du total du passif. Les autres éléments de passif notables sont les prestations dues aux fonctionnaires, aux retraités et aux vacataires, qui représentent 16,17 millions de dollars, soit 22,3 % du total du passif. Les éléments restants relèvent principalement des dettes et charges à payer et des encaissements par anticipation.

Figure IV.III
Variation du total de l'actif et du total du passif au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)



20. La figure IV.III illustre une légère diminution (4,8 %) au cours de l'année du total de l'actif, qui a été ramené de 512,30 millions de dollars en 2017 (après retraitement) à 487,78 millions de dollars en 2018. Le montant total du passif a quant à lui augmenté de 8,6 %, passant de 66,86 millions de dollars en 2017 à 72,59 millions de dollars en 2018. Le ratio actif/passif est resté stable (15 % en 2018 contre 13 % en 2017).

Actif net

21. La valeur totale de l'actif net a baissé de 30,25 millions de dollars et a été ramenée de 445,44 millions de dollars au 31 décembre 2017 (après retraitement) à 415,19 millions au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique principalement par la diminution nette de 28,20 millions de dollars du solde du Fonds de dotation en raison de pertes non réalisées sur les placements.

Tableau IV.1

Récapitulatif de la situation financière au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Actifs courants	70 568	74 226	(3 658)	(4,9)
Actifs non courants	417 213	438 078	(20 865)	(4,8)
Total de l'actif	487 781	512 304	(24 523)	(4,8)
Passifs courants	17 823	10 522	7 301	69,4
Passifs non courants	54 767	56 340	(1 573)	(2,8)
Total du passif	72 590	66 862	5 728	8,6
Actif net	415 191	445 442	(30 251)	(6,8)

Résultats financiers

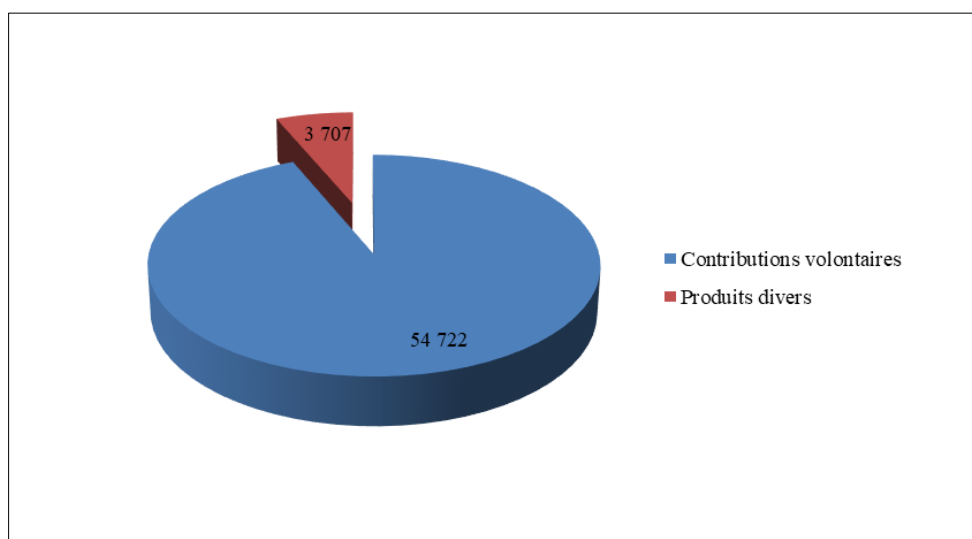
Produits

22. En 2018, le montant total des produits de l'Université s'est établi à 58,43 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 58,30 millions de dollars (soit 49,9 %) par rapport à 2017 (après retraitement). Ces produits provenaient essentiellement de contributions volontaires (54,72 millions de dollars), notamment de contributions financières des États Membres (29,64 millions en montant net) et d'autres donateurs (5,57 millions). Les contributions volontaires comprenaient aussi une contribution en nature d'un montant de 19,51 millions de dollars, correspondant à la différence entre le prix du marché et le montant effectivement payé par l'Université pour la location des bâtiments qu'elle occupe. Les autres produits, d'un montant de 3,71 millions de dollars, se composaient principalement de loyers perçus par le siège de l'Université et d'honoraires reçus pour des services de conseil. La diminution de 17,45 millions de dollars des produits divers est attribuable au fait que des gains de change importants sur les placements ont été comptabilisés en 2017 et non en 2018.

23. La figure IV.IV illustre la répartition des produits de l'UNU au 31 décembre 2018.

Figure IV.IV
Total des produits au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)



24. L'Université est fortement tributaire d'un petit nombre de donateurs : ses six principaux bailleurs de fonds, dont les contributions ont été calculées conformément aux normes IPSAS, ont versé environ 81,5 % du montant total net des contributions financières de donateurs pour l'année. La figure IV.V présente les montants versés au titre de contributions volontaires par les principaux donateurs, au premier rang desquels se trouve le Japon en 2018, et la figure IV.VI la répartition des contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, de 2015 à 2018.

Figure IV.V
Contributions volontaires de donateurs d'un montant supérieur à 1,0 million de dollars pour 2018 (conformément aux normes IPSAS)

(En milliers de dollars des États-Unis)

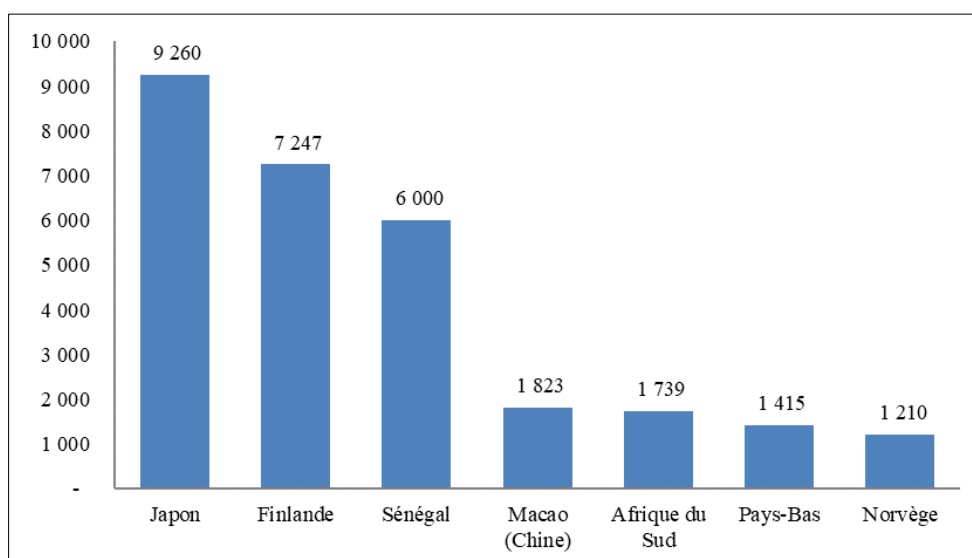


Figure IV.VI
Contributions volontaires pour l'année considérée et les années suivantes, 2015-2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

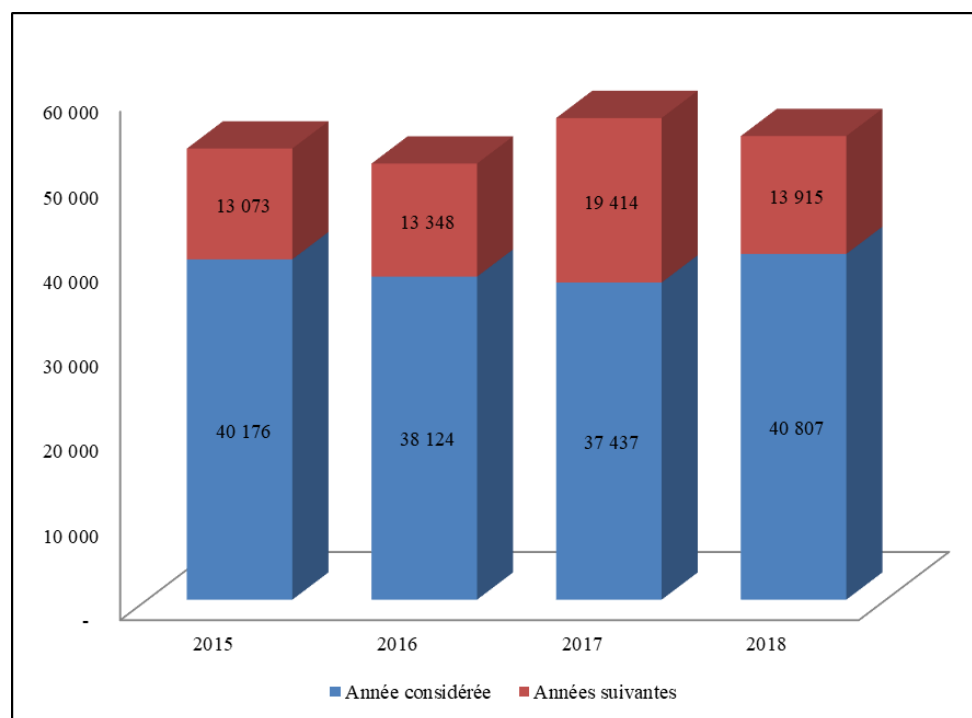


Tableau IV.2
Analyse comparative des produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Contributions volontaires	54 722	56 851	(2 129)	(3,7)
Produit des placements (montant net)	—	38 721	(38 721)	(100,0)
Autres produits	3 707	21 157	(17 450)	(82,5)
Total des produits	58 429	116 729	(58 300)	(49,9)

Charges

25. Pour l'année terminée le 31 décembre 2018, le montant total des charges s'est établi à 90,54 millions de dollars, ce qui a représenté une diminution de 17,30 millions de dollars (soit 16,04 %) par rapport à 2017 (après retraitement). Les charges se répartissaient entre les principales catégories suivantes : traitements, indemnités et autres prestations (26,71 millions de dollars, soit 29,50 %) ; loyers, contrats de location et services collectifs de distribution (18,62 millions de dollars, soit 20,57 %) ; charges de placement (16,71 millions de dollars, soit 18,45 %). La figure IV. VII illustre la répartition des charges de l'UNU au 31 décembre 2018.

Figure IV.VII
Total des charges au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

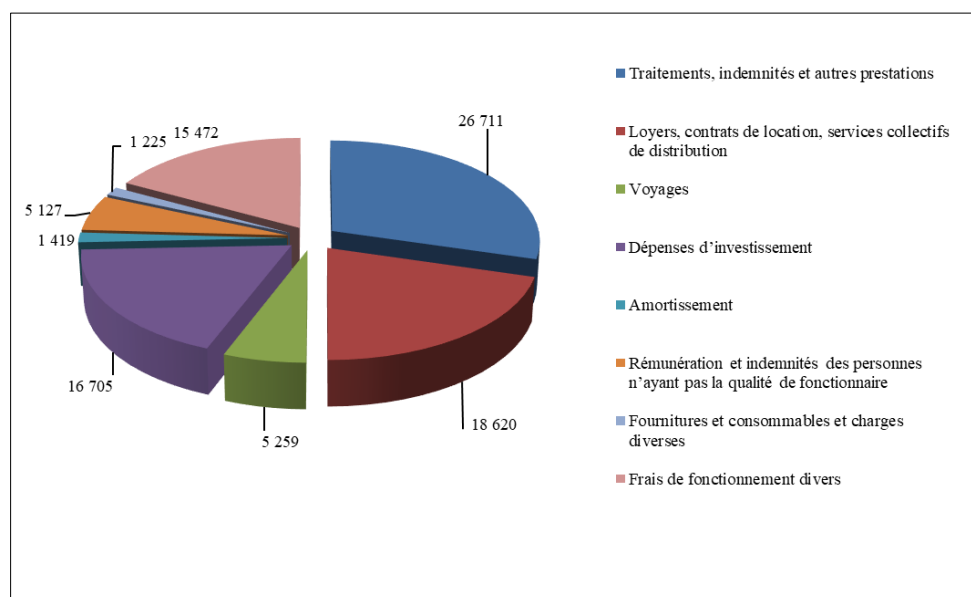


Tableau IV.3
Analyse comparative des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017 (après retraitement)	Variation (montant)	Variation (pourcentage)
Traitements, indemnités et autres prestations	26 711	23 849	2 862	12,00
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	18 620	18 524	96	0,52
Voyages	5 259	4 744	515	10,86
Dépenses d'investissement	16 705	—	16 705	100,00
Amortissement	1 419	1 503	(84)	(5,59)
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	5 127	4 443	684	15,40
Fournitures et consommables et charges diverses	1 225	1 120	105	9,38
Frais de fonctionnement divers	15 472	53 655	(38 183)	(71,16)
Total des charges	90 538	107 838	(17 300)	(16,04)

26. En 2018, les charges relatives aux traitements, indemnités et autres prestations ont augmenté de 2,86 millions de dollars (soit 12,0 %), principalement en raison de l'entrée en fonctions de nouveaux membres de la direction.

27. Dans l'ensemble, les charges ont tout de même diminué de façon notable, et cette diminution a essentiellement concerné les frais de fonctionnement divers, qui ont baissé de 38,18 millions de dollars (soit 71,16 %). Cette baisse tient

principalement à une dépréciation beaucoup moins élevée des créances douteuses au titre des contributions volontaires à recevoir en 2018.

28. En 2018, l'Université a subi des pertes non réalisées sur les placements, comme indiqué au compte Dépenses d'investissement.

Résultats des activités

29. L'Université a enregistré un déficit de 32,11 millions de dollars en 2018, alors qu'elle affichait un excédent de 8,89 millions de dollars en 2017 (après retraitement). Ce déficit résulte principalement de la baisse des produits.

Situation de trésorerie

30. Au 31 décembre 2018, la situation de trésorerie était saine, puisque l'Université disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses engagements. Le montant total des liquidités s'établissait à 69,93 millions de dollars (21,85 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie, 16,08 millions de placements à court terme et 32,00 millions de créances), tandis que les passifs courants s'élevaient à 17,82 millions et le montant total du passif à 72,59 millions.

31. Le tableau IV.4 présente quatre grands indicateurs de liquidité pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018 et des éléments de comparaison concernant l'année terminée le 31 décembre 2017 (après retraitement).

Tableau IV.4

Indicateurs de liquidités

Indicateurs	2018	2017 (après retraitement)
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	3,9	7,0
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	2,1	4,7
Actifs liquides/total de l'actif	0,1	0,1
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	5,1	5,6

32. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité de l'Université d'honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont elle dispose. Un ratio de 3,9/1 signifie que les passifs courants sont couverts plus de trois fois par les actifs liquides, et donc qu'à la fin de 2018, l'UNU était dans une position confortable pour honorer ses engagements à court terme. Hors créances, le ratio de couverture des obligations courantes était de 2,1/1 pour 2018 et de 4,7/1 pour 2017 (après retraitement).

33. Au 31 décembre 2018, les actifs liquides de l'Université représentaient environ 14 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme suffisaient à couvrir pendant 5,1 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 7,43 millions de dollars par mois.

C. Perspectives

34. En 2018, l'UNU a bien progressé dans l'élaboration du prochain plan stratégique quinquennal pour la période 2020-2024. Les principaux éléments constitutifs de ce plan comprendront probablement : la viabilité financière ; la programmation de la recherche axée sur les politiques ; la collaboration et l'innovation au sein de l'UNU ; l'amélioration de la visibilité, de la communication

et de l'image de l'Université ; la promotion d'une culture de travail tenant compte des questions de genre. Le plan vise à consolider les progrès accomplis au cours de la période 2015-2019.

35. Au vu des évolutions notables dans le domaine du développement institutionnel, le Conseil de l'ONU a décidé en décembre 2018 que la stratégie de l'Université en la matière pour les années à venir devrait être guidée par trois objectifs : améliorer la qualité des produits et des activités d'appui aux politiques dans les instituts existants ; mettre l'accent sur le financement durable des instituts existants et des nouveaux instituts ; suivre de près la capacité du siège de l'ONU d'apporter un appui au système d'instituts, aux programmes et aux unités opérationnelles de l'Université.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Recteur de l'Université est tenu de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. En 2018, aucune perte de créances n'a été comptabilisée en application de la règle de gestion financière 106.7 a).

Comptabilisation en pertes de biens

3. Aucune perte d'immobilisations corporelles, de stocks ou d'immobilisations incorporelles résultant d'accidents, de vols, de dommages ou de destructions n'a été comptabilisée en 2018 pour l'UNU en application de la règle de gestion financière 106.7 ; les pertes dues à d'autres facteurs, tels que l'obsolescence ou l'usure normale des biens, ne sont pas prises en compte.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2018.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017 (après retraitement)^a</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	21 851	27 493
Placements	Note 8	16 086	21 848
Contributions volontaires à recevoir ^a	Note 9	23 337	23 157
Créances diverses	Note 10	8 660	1 233
Stocks	Note 11	4	4
Autres éléments d'actif	Note 12	630	491
Total des actifs courants		70 568	74 226
Actifs non courants			
Placements	Note 8	353 193	368 380
Contributions volontaires à recevoir ^a	Note 9	14 044	18 825
Immobilisations corporelles	Note 14	49 691	50 726
Immobilisations incorporelles	Note 15	78	120
Autres éléments d'actif	Note 12	207	27
Total des actifs non courants		417 213	438 078
Total de l'actif		487 781	512 304
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 16	12 163	2 297
Encaissements par anticipation	Note 17	1 312	1 726
Avantages du personnel	Note 18	2 428	2 390
Contrats de location	Note 19	13	25
Autres éléments de passif	Note 20	1 907	4 084
Total des passifs courants		17 823	10 522

Université des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017 (après retraitement)^a</i>
Passifs non courants			
Encaissements par anticipation	Note 17	125	440
Avantages du personnel	Note 18	13 745	14 545
Contrats de location	Note 19	21	23
Autres éléments de passif	Note 20	40 839	41 255
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 29	37	77
Total des passifs non courants		54 767	56 340
Total du passif		72 590	66 862
Total net de l'actif et du passif		415 191	445 442
Actif net			
Excédents cumulés ^a	Note 21	75 051	77 102
Fonds de dotation ^a	Note 22	340 140	368 340
Total de l'actif net		415 191	445 442

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir la note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>2018</i>	<i>2017 (après retraitement)^a</i>
Produits			
Contributions volontaires ^a	Note 23	54 722	56 851
Produit des placements (montant net)	Note 24	–	38 721
Produits divers ^a	Note 25	3 707	21 157
Total des produits		58 429	116 729
Charges			
Traitements, indemnités et autres prestations	Note 26	26 711	23 849
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 26	18 620	18 524
Voyages	Note 26	5 259	4 744
Charges de placement (montant net)	Note 24	16 705	–
Amortissement	Notes 14, 15 et 26	1 419	1 503
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 26	5 127	4 443
Fournitures et consommables	Note 26	1 198	1 101
Frais de fonctionnement divers	Note 26	15 472	53 655
Charges diverses	Note 26	27	19
Total des charges		90 538	107 838
Excédent/(déficit) pour l'année		(32 109)	8 891

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir la note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés</i>	<i>Fonds de dotation</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2017 (selon les normes IPSAS)	55 747	367 644	423 391
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 29)	(19)	–	(19)
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 18)	(1 597)	–	(1 597)
Déficit pour l'année	(696)	(304)	(1 000)
Actif net au 31 décembre 2017	53 435	367 340	420 775
Ajustements sur périodes antérieures ^a	23 667	1 000	24 667
Actif net au 31 décembre 2017 (après retraitement)	77 102	368 340	445 442
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence) (note 29)	(5)	–	(5)
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 18)	1 863	–	1 863
Déficit pour l'année	(3 909)	(28 200)	(32 109)
Total des variations constatées dans l'actif net	(2 051)	(28 200)	(30 251)
Actif net au 31 décembre 2018	75 051	340 140	415 191

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir la note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	2018	2017 (après retraitement) ^a
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		(32 109)	8 891
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 14, 15 et 26	1 419	1 503
(Plus-values)/moins-values latentes sur les placements du Fonds de dotation découlant de variations de la juste valeur	Note 24	26 126	19 144
(Plus-values)/moins-values sur la vente de placements du Fonds de dotation	Note 24	286	(49 405)
(Plus-values)/moins-values latentes sur le Fonds de dotation en raison d'une réévaluation		220	(13 821)
Engagements au titre des avantages du personnel : (gains)/pertes actuariel(le)s	Note 18	1 863	(1 597)
(Gains)/pertes sur la quote-part des coentreprises	Note 29	(5)	(19)
(Gains)/pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	Note 14	2	(8)
Produits des placements du Fonds de dotation présentés parmi les activités d'investissement	Note 24	(9 176)	(8 086)
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement	Note 24	(531)	(374)
Contributions en nature : immobilisations corporelles	Note 14	(249)	—
Location-financement : immobilisations corporelles	Note 14	(9)	—
<i>Variations de l'actif</i>			
Diminution/(augmentation) des contributions volontaires à recevoir	Note 9	4 601	32 689
Diminution/(augmentation) des créances diverses	Note 10	(7 427)	16 268
Diminution/(augmentation) des autres éléments d'actif	Note 12	(319)	1 367
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	Note 16	9 866	(16 052)
Augmentation/(diminution) des encaissements par anticipation	Note 17	(729)	504
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 18	(762)	2 618
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 20	(2 593)	(4 084)
Augmentation/(diminution) des quotes-parts des coentreprises (mise en équivalence)	Note 29	(40)	23
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(9 566)	(10 439)

Université des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	2018	2017 (après retraitement) ^a
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Produits des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités présentés parmi les activités d'investissement (montant net)	Note 24	531	374
Variation nette du fonds de gestion centralisée des liquidités		11 374	(8 872)
Dividendes		4 168	5 258
Intérêts		5 008	2 828
Achats de placements		(41 593)	(775 310)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements		24 536	766 884
Achats d'immobilisations corporelles	Note 14	(86)	(107)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		–	8
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés dans les) activités d'investissement		3 938	(8 937)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements au titre de contrats de location	Note 19	(23)	(31)
Augmentation nette des immobilisations corporelles par location-financement (montant net)	Note 14	9	–
Flux nets de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de financement		(14)	(31)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(5 642)	(19 407)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		27 493	46 900
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 7	21 851	27 493

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir la note 4).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie du budget	Budget approuvé ^a				Montant effectif calculé sur une base comparable	Différence entre budget définitif et budget effectif	Différence (pourcentage) ^b
	Budget biennal initial	Budget biennal définitif	Budget annuel initial	Budget annuel définitif			
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	50 285	51 255	31 912	27 102			
Traitements et autres dépenses de personnel	38 727	38 465	19 144	19 410	18 647	(763)	(4)
Frais généraux de fonctionnement	19 449	19 643	9 816	9 824	8 907	(917)	(10)
Total	108 461	109 363	60 872	56 336	52 838	(3 498)	(6)

^a Le programme de travail et les prévisions budgétaires de l'Université des Nations Unies pour l'exercice 2018-2019 ont été approuvés par le Conseil de l'Université en décembre 2017. Le budget initial a été élaboré sur une base annuelle pour chacune des deux années de l'exercice. Les montants annuels portent sur l'année du budget biennal approuvé par le Conseil qui est considérée dans les présents états financiers.

^b Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif, en pourcentage du budget définitif ; les différences supérieures à 10 % sont expliquées dans la note 6.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Université des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers

Note 1

L'Université des Nations Unies et ses activités

1. Les présents états financiers portent sur les opérations de l'Université des Nations Unies (UNU), entité présentant des états financiers distincts de ceux de l'Organisation des Nations Unies.
2. En 1969, à sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné la question de la création d'une université internationale consacrée aux objectifs de paix et de promotion de la Charte des Nations Unies. À cette occasion, elle a invité le Secrétaire général à entreprendre, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), une étude qui serait confiée à des experts sur la possibilité d'établir une telle université [résolution 2573 (XXIV)]. Elle a examiné la question plus en détail au cours des deux sessions qui ont suivi [résolutions 2691 (XXV) et 2822 (XXVI)].
3. Le 11 décembre 1972, à sa vingt-septième session, l'Assemblée générale a décidé de créer, sous les auspices de l'Organisation, une université internationale qui porterait le nom d'Université des Nations Unies [résolution 2951 (XXVII)].
4. Le 6 décembre 1973, à sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a officiellement adopté la Charte de l'Université des Nations Unies [[A/9149/Add.2](#) ; résolution 3081 (XXVIII)].
5. Le 21 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a approuvé deux amendements (ajouts) à la Charte de l'Université, à savoir le paragraphe 8 de l'article 1^{er} et le paragraphe 2 *bis* de l'article IX (résolution [64/225](#)), autorisant explicitement l'Université à délivrer des maîtrises et doctorats.
6. Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a approuvé les amendements aux paragraphes 1 et 3 de l'article IV de la Charte de l'Université (résolution [68/236](#)), ramenant de 24 à 12 le nombre des membres du Conseil de l'Université.
7. L'Université est un laboratoire d'idées mondial et un établissement d'enseignement universitaire supérieur dont le siège se trouve au Japon et dont la mission consiste à contribuer, par des projets collectifs de recherche et d'éducation, à l'action menée pour régler les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui intéressent l'Organisation ainsi que les peuples et les États Membres qu'elle représente.
8. Pour accomplir cette mission, l'Université collabore avec les grands établissements universitaires et instituts de recherche des États Membres, servant ainsi de passerelle entre le monde universitaire international et le système des Nations Unies.
9. Par ses activités d'enseignement universitaire supérieur, l'Université contribue au renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.
10. Le Centre de l'UNU à Tokyo est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université. Il comprend le Rectorat, le service administratif de Putrajaya (Malaisie) et les services universitaires, qui appuient les travaux de l'ensemble du système de l'Université.
11. Le Centre de l'UNU comprend également le Centre de recherche sur les politiques (New York), créé en 2014 dans le cadre des mesures plus larges prises par le Rectorat pour donner plus de poids aux travaux de l'Université dans les domaines

de la paix et de la sécurité et du développement mondial, comme l'avait demandé le Secrétaire général. La principale mission du Centre de recherche sur les politiques consiste à promouvoir des travaux de recherche qui alimentent les grands débats en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies et contribuent à la mise en œuvre des priorités du Secrétaire général dans ces domaines.

12. L'Université est composée des 14 instituts et programmes de recherche et de formation ci-après, répartis dans 13 pays à travers le monde, ce réseau mondial étant coordonné par le Centre de l'ONU :

- a) le Programme sur la biotechnologie en Amérique latine et dans les Caraïbes (UNU-BIOLAC), à Caracas ;
- b) l'Institut pour les études comparatives d'intégration régionale (UNU-CRIS), à Bruges (Belgique) ;
- c) l'Institut pour l'informatique et la société (UNU-CS), à Macao (Chine) ;
- d) l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), à Bonn (Allemagne) ;
- e) l'Institut pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES), à Dresde (Allemagne) ;
- f) l'Institut pour la mondialisation, la culture et la mobilité (UNU-GCM), à Barcelone (Espagne) ;
- g) l'Institut des hautes études sur la viabilité (UNU-IAS), à Tokyo ;
- h) l'Institut international pour la santé mondiale (UNU-IIGH), à Kuala Lumpur ;
- i) l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), à Accra ;
- j) l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH), à Hamilton, en Ontario (Canada) ;
- k) l'Institut de recherche pour le développement durable de l'Afrique (UNU-IRADDA), à Alger ;
- l) le Centre de recherche économique et sociale et de formation pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT), à Maastricht (Pays-Bas) ;
- m) l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU-WIDER), à Helsinki ;
- n) l'Institut de recherche économique et sociale (UNU-IESR), à Dakar.

13. Les autres activités de l'Université sont menées au siège, à Tokyo.

14. Présentant ses propres états financiers, l'Université est considérée comme une entité autonome qui ne subit aucun contrôle de la part d'une autre entité des Nations Unies qui publie des états financiers ni n'exerce aucun contrôle sur une telle entité. Ayant chacune leur propre mode de gouvernance et leurs propres procédures budgétaires, les entités des Nations Unies qui présentent des états financiers ne peuvent faire l'objet d'un contrôle commun. Par conséquent, les présents états financiers se rapportent uniquement aux activités de l'Université.

Note 2**Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers***Référentiel comptable*

15. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils ont été établis sur la base de la continuité des activités, et les conventions comptables ont été appliquées de façon uniforme tout au long des activités d'établissement et de présentation. Conformément aux normes IPSAS, les présents états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges de l'Université, se composent comme suit :

- a) un état de la situation financière (état I) ;
- b) un état des résultats financiers (état II) ;
- c) un état des variations de l'actif net (état III) ;
- d) un état des flux de trésorerie (établi suivant la méthode indirecte) (état IV) ;
- e) un état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) ;
- f) des notes relatives aux états financiers, comprenant un récapitulatif des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives ;
- g) Des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers susmentionnés [points a) à e)] et, le cas échéant, pour les éléments narratifs et les renseignements présentés dans les notes y relatives.

Continuité de l'activité

16. L'hypothèse de continuité de l'activité repose sur l'approbation du programme de travail et des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 par le Conseil de l'Université, l'état de l'actif net, la tendance stable observée par le passé en ce qui concerne le versement de contributions volontaires et le fait que l'Assemblée générale n'a pas décidé de mettre fin aux opérations de l'Université.

Autorisation de la publication des états financiers

17. Les états financiers ont été certifiés par le Contrôleur et approuvés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière, le Secrétaire général a transmis les présents états, arrêtés au 31 décembre 2018, au Comité des commissaires aux comptes avant le 31 mars 2019. De plus, conformément à l'article 7.12 dudit Règlement, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que les états financiers audités dont la publication a été autorisée et prévue pour le 30 juillet 2019.

Base d'évaluation

18. Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, à l'exception des biens immobiliers (autre que les bâtiments préfabriqués), qui sont comptabilisés au coût de remplacement net d'amortissement, et des actifs financiers, qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

19. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière de l'Université. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

20. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement (monnaies étrangères) sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Ce taux est très proche des taux de change au comptant en vigueur à la date des opérations. La valeur des actifs et passifs en monnaies étrangères est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsque c'est la méthode du coût historique qui est employée, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies étrangères n'est pas convertie.

21. Le montant net des gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en monnaie étrangère et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change en vigueur à la fin de l'année est porté dans l'état des résultats financiers.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

22. L'importance relative est un principe essentiel qui régit l'établissement et la présentation des états financiers de l'Université. Ce principe guide de manière systématique les décisions comptables relatives à la présentation et à la communication de l'information, au regroupement, à la compensation et à l'application rétrospective ou prospective des changements de convention comptable. De façon générale, un élément est jugé important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

23. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des conventions comptables et la constatation des montants afférents à certains éléments d'actif et de passif, certains produits et certaines charges.

24. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont périodiquement revues et les éventuelles révisions sont rattachées à l'année durant laquelle elles se produisent et à toute année ultérieure qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la détermination de la durée d'utilité et le choix de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, l'évaluation des stocks, les taux d'inflation et d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des provisions et le classement des actifs et passifs éventuels.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

25. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers de l'Université et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) Héritage assets (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) Non-exchange expenses (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations ;

c) Revenue (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)] ;

d) Leases (contrats de location) : révision des directives relatives au traitement comptable des contrats de location par le preneur à bail et par le bailleur, de sorte qu'elles continuent à coïncider avec les Normes internationales d'information financière correspondantes. Il s'agira d'élaborer une nouvelle norme qui viendra remplacer la norme IPSAS 13 et devrait être approuvée en juin 2019 ;

e) Public sector measurement (l'évaluation dans le secteur public) : a) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ; b) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ; et c) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

f) Infrastructure assets (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que pose l'application de la norme IPSAS 17 à des actifs d'infrastructure, afin de fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de ceux-ci.

Nouvelles normes IPSAS

26. Le Conseil des normes IPSAS a publié, en 2016, la norme IPSAS 39, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ; en 2017, la norme IPSAS 40, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ; en août 2018, la norme IPSAS 41, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers de l'Université, y compris ceux de la période de comparaison :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
IPSAS 39	La norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) n'a actuellement aucune incidence sur l'Université, car depuis son passage aux normes IPSAS en 2014, celle-ci n'a jamais fait usage de la méthode du corridor applicable aux écarts actuariels, qui est éliminée. L'Université ne détenant pas d'actifs au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'application de la méthode des intérêts nets prescrite par la norme n'a aucune incidence. La norme est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018. Une analyse plus approfondie sera menée si l'Université venait à détenir des actifs de ce type.
IPSAS 40	À l'heure actuelle, la norme IPSAS 40 (Acquisitions et regroupements d'entités du secteur public) n'a aucune incidence sur les états financiers de l'Université, car cette dernière n'est partie ni à une acquisition ni à un regroupement d'entités du secteur public. Si ce type d'opération devait être effectué après le 1 ^{er} janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la norme, l'incidence de celle-ci sur les états financiers de l'Université serait évaluée.
IPSAS 41	La norme IPSAS 41 (Instruments financiers), appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout :

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
	a) de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ; b) d'un modèle prévisionnel de dépréciation ; c) d'un modèle flexible de comptabilité de couverture. La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'Université évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prête à l'appliquer à cette date.

Note 3 Principales conventions comptables

Classement des actifs financiers

27. Ce classement est essentiellement fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. L'Université détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers (voir ci-après) au moment de leur comptabilisation initiale, puis réévalue ce classement à chaque date de clôture des comptes.

Classement	Types d'actif financier
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le fonds de dotation
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie et créances

28. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ceux qui entrent dans la catégorie des prêts et créances sont initialement constatés par l'Université à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers le sont à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle l'Université devient partie aux dispositions contractuelles qui les régissent.

29. Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, le montant net des écarts étant comptabilisé en charges ou en produits.

30. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, sont détenus à des fins de transaction ou sont acquis essentiellement pour être cédés à court terme. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture des comptes, tous gains ou pertes résultant des variations de cette valeur étant présentés dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils se produisent.

31. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

32. Les actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture des comptes pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente

de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont constatées en charges dans les comptes de l'année durant laquelle elles se produisent.

33. Les actifs financiers sont décomptabilisés au moment de l'expiration ou de la cession des droits à des flux de trésorerie, lorsque l'Université a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la possession de ces instruments. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Placements dans des fonds de gestion centralisée des liquidités

34. La Trésorerie de l'ONU investit les ressources mises en commun par les entités du Secrétariat et d'autres participants dans deux fonds de gestion centralisée des liquidités gérés en interne. La participation à ces fonds suppose de partager les risques et le rendement des placements avec les autres participants. Les ressources étant combinées et investies en commun, chaque participant est exposé au risque général pesant sur le portefeuille des placements à hauteur des liquidités investies.

35. Les montants placés par l'Université dans les fonds de gestion centralisée des liquidités sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, dans les rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou Placements à long terme, dans l'état de la situation financière.

Placements dans le fonds de dotation

36. Le fonds de dotation représente les contributions des donateurs qui sont spécifiquement conservées au bénéfice de l'Université. Les ressources du fonds sont constamment investies pour dégager des recettes qui permettent de répondre aux besoins de l'Université pour ses activités et son fonctionnement.

37. Dans l'état de la situation financière, les montants placés par l'Université dans le fonds de dotation sont comptabilisés, en fonction de l'échéance de l'investissement considéré, dans les rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Placements à court terme ou Placements à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

38. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse et les fonds en banque, ainsi que les titres de placement à court terme à forte liquidité dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe : contributions à recevoir

39. Les contributions à recevoir représentent des produits non encore encaissés au titre des contributions volontaires que les États Membres, les États non membres et d'autres donateurs s'engagent à verser à l'Université dans le cadre d'accords opposables. Il s'agit, hormis les contributions volontaires à recevoir arrivant à échéance dans plus de 12 mois, de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, et pour lesquels est constituée une provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont significatives, les créances à long terme relatives aux contributions volontaires sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'agissant des contributions volontaires à recevoir, des créances clients et des créances diverses, la réduction de valeur se fait créance par créance en fonction des dispositions pertinentes, puis selon la méthode générale, laquelle consiste à appliquer une réduction de 25 % pour les créances dues depuis plus

de 12 mois, de 60 % pour celles dues depuis plus de 24 mois et de 100 % pour celles dues depuis plus de 36 mois.

Produits à recevoir d'opérations avec contrepartie directe : créances diverses

40. Les créances diverses comprennent essentiellement les sommes à recevoir pour les biens et services fournis à d'autres entités, les sommes à recevoir au titre des contrats de location simple et les sommes à recevoir du personnel. Les créances sur d'autres entités des Nations Unies présentant des états financiers entrent également dans cette catégorie. Les soldes significatifs des créances diverses font l'objet d'un examen particulier et une provision pour créances douteuses est constituée en fonction de la possibilité de les recouvrer et de leur ancienneté selon la méthode générale appliquée aux contributions volontaires à recevoir.

Autres éléments d'actif

41. Les autres éléments d'actif comprennent les avances sur les indemnités pour frais d'études et les charges payées d'avance qui sont inscrites à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services par l'autre partie, après quoi une charge est constatée.

Stocks

42. Les soldes relatifs aux stocks sont comptabilisés dans les actifs courants dans la rubrique suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>
Biens destinés à la vente ou à la distribution	Ouvrages et publications

43. Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks comprend le prix d'acquisition et les coûts imputables au transfert de ces actifs jusqu'à leur lieu d'exploitation et à leur mise en état. Les stocks acquis dans le cadre d'opérations sans contrepartie directe, c'est-à-dire les dons, sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les stocks destinés à la vente sont évalués au coût d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est la plus faible. Ceux destinés à être distribués pour un coût nul ou symbolique ou pour être intégrés dans la production de biens ou de services sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de remplacement si ce dernier est le plus faible.

44. La valeur comptable des stocks est passée en charge lorsqu'ils sont vendus, échangés, distribués ou consommés par l'Université. La valeur nette de réalisation correspond au montant net attendu de la vente de stocks dans le cours normal des activités. Le coût de remplacement correspond aux frais estimatifs à engager pour acquérir le bien considéré.

45. Les stocks sont soumis à des vérifications physiques en fonction de la valeur ou du risque que l'administration leur attribue. Leur valeur est estimée en déduisant les dépréciations opérées entre le coût et le coût de remplacement ou la valeur nette de réalisation, qui sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers.

Biens patrimoniaux

46. Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais les opérations les concernant sont signalées dans les notes y relatives lorsqu'elles sont importantes.

Immobilisations corporelles

47. Les immobilisations corporelles sont classées dans différentes catégories selon leur nature, leur fonction, leur durée d'utilité et la méthode d'évaluation utilisée, par exemple : véhicules ; matériel informatique et matériel de communication ; matériel et outillage ; mobilier et agencements ; biens immobiliers (terrains, immeubles, améliorations locatives, infrastructures et immobilisations en cours). Elles sont comptabilisées comme suit :

a) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût unitaire est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars ou à 100 000 dollars dans le cas des améliorations locatives et des travaux pour compte propre ;

b) Toutes les immobilisations corporelles autres que les biens immobiliers sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site ;

c) Faute d'informations sur le coût historique, les actifs immobiliers (bâtiments et infrastructures) ont été initialement comptabilisés à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement net d'amortissement lors de la première application des normes IPSAS. Cette méthode consiste à calculer le coût par unité de mesure (par exemple le coût au mètre carré) en collectant des données sur les coûts de construction, en utilisant des données internes sur les coûts (lorsqu'il en existe) ou en recourant à des estimateurs de coûts externes pour chaque catégorie de biens immobiliers, puis à multiplier ce coût unitaire par la surface hors œuvre du bien pour obtenir le coût de remplacement à l'état neuf. Pour déterminer le coût de remplacement net d'amortissement d'un bien, des provisions pour amortissement ont été déduites du coût de remplacement à l'état neuf, afin de prendre en compte l'utilisation physique, fonctionnelle et économique du bien. Tout nouvel actif immobilier est comptabilisé au coût historique ;

d) Pour les immobilisations corporelles acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens ayant fait l'objet d'un don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition.

48. L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire à hauteur de la valeur comptable résiduelle, sauf pour les terrains et les immobilisations en cours, qui ne sont pas amortis. Comme tous les composants d'un bâtiment n'ont ni la même durée d'utilité ni le même calendrier d'entretien, de rénovation ou de remplacement, l'amortissement des bâtiments appartenant à l'Université se fait en grande partie composant par composant. L'amortissement est opéré à compter du mois durant lequel l'Université prend le contrôle du bien au sens des Incoterms (règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux) jusqu'à la fin du mois qui précède le retrait du service ou la cession de l'immobilisation. Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, il est considéré que la valeur résiduelle est égale à zéro, sauf lorsqu'il est probable qu'elle sera significative. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4 ans
	Matériel de communication et matériel audiovisuel	7 ans
Véhicules	Véhicules légers	6 ans
	Véhicules lourds et véhicules de soutien génie	12 ans
	Véhicules spécialisés, remorques et attelages	Entre 6 et 12 ans
	Navires	10 ans
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5 ans
	Matériel médical	5 ans
	Matériel de sécurité et de sûreté	5 ans
	Matériel de détection des mines et de déminage	5 ans
	Matériel d'hébergement et de réfrigération	6 ans
	Matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant	7 ans
	Matériel de transport	7 ans
	Matériel lourd du génie et matériel lourd de construction	12 ans
Mobilier et agencements	Matériel d'impression et de publication	20 ans
	Bibliothèque : ouvrages de référence	3 ans
	Matériel de bureau	4 ans
	Agencements et aménagements	7 ans
Immeubles	Mobilier	10 ans
	Structures temporaires et structures mobiles	7 ans
	Structures permanentes (en fonction du type)	25, 40 ou 50 ans
	Principaux composants des bâtiments (extérieur, toiture, intérieur et services)/équipements collectifs (comptabilisation par composants)	Entre 20 et 50 ans
Infrastructures	Contrats de location-financement et droits d'usage cédés sans contrepartie	Durée de l'arrangement ou durée d'utilité du bâtiment si celle-ci est plus courte
	Télécommunications, énergie, protection, transports, gestion des déchets et des eaux, détente, aménagements paysagers	Jusqu'à 50 ans
Améliorations locatives	Agencements, aménagements et travaux de construction mineurs	Durée du bail ou 5 ans si cette durée est plus courte

49. Dans des cas exceptionnels, la durée d'utilité constatée pour certains actifs peut différer de celle prescrite pour la sous-catégorie à laquelle ils appartiennent, comme indiqué ci-dessus, mais elle reste dans la fourchette correspondant à leur catégorie. En effet, lors de l'établissement du solde d'ouverture conforme aux normes IPSAS pour l'année 2014, l'Université s'est intéressée de près à la durée d'utilité économique résiduelle des actifs et a inscrit celle-ci dans les fiches d'inventaire.

50. Lorsque des immobilisations corporelles intégralement amorties mais toujours en service conservent une valeur significative, des ajustements sont apportés au montant des amortissements cumulés comptabilisé dans les états financiers pour tenir compte d'une valeur résiduelle de 10 % du coût historique, établie à l'issue d'une analyse des catégories et des durées d'utilité des actifs visés.

51. Pour évaluer les immobilisations corporelles après leur comptabilisation initiale, l'Université a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont comptabilisées en immobilisations que s'il est probable que l'Université bénéficiera des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associés au bien considéré et que les dépenses ultérieures seront supérieures au seuil de comptabilisation initiale. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats financiers de l'année durant laquelle ils sont engagés.

52. Il peut y avoir un gain ou une perte sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces gains ou pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers comme produits divers ou charges diverses.

53. Il est procédé à des tests de dépréciation lors de l'inventaire physique annuel ou lorsque, du fait d'événements ou de changements de circonstances, la valeur nette comptable semble ne pas être recouvrable. Les terrains, les bâtiments et les infrastructures dont la valeur nette comptable en fin d'année est supérieure à 100 000 dollars font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture des comptes. Pour les autres immobilisations corporelles (hors immobilisations en cours et améliorations locatives), le seuil est fixé à 5 000 dollars.

Immobilisations incorporelles

54. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et dépréciations cumulés. Pour les immobilisations corporelles acquises à un coût zéro ou à un prix symbolique, notamment les biens ayant fait l'objet d'un don, la juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant le coût d'acquisition. Le seuil d'immobilisation est fixé à 100 000 dollars pour les actifs incorporels développés en interne et à 5 000 dollars par unité pour les actifs incorporels acquis à l'extérieur.

55. Le coût des licences d'utilisation de logiciels acquises à l'extérieur est porté à l'actif en tenant compte des dépenses engagées pour acquérir et mettre en service ces logiciels. Les coûts directement associés au développement de logiciels destinés à l'Université sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles. Ils comprennent les charges afférentes aux membres du personnel ayant pris part au développement, les dépenses liées aux services de consultants et des frais généraux. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité bien définie sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée à compter du mois d'acquisition ou de la date à laquelle elles deviennent opérationnelles. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des principales catégories d'immobilisations incorporelles.

Catégorie	Durée d'utilité estimée (années)
Licences et droits	Entre 2 et 6 ans (durée de la licence ou du droit)
Logiciels acquis à l'extérieur	Entre 3 et 10 ans
Logiciels développés en interne	Entre 3 et 10 ans
Droits d'auteur	Entre 3 et 10 ans
Actifs en cours de développement	Pas d'amortissement

56. Il est procédé à des tests de dépréciation annuels lorsque les immobilisations incorporelles sont en cours de développement ou lorsqu'elles ont une durée d'utilité indéfinie. Pour les autres immobilisations incorporelles, il n'est procédé à un test que si des éléments indiquant une dépréciation ont été mis en évidence.

Classement des passifs financiers

57. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif tels que les soldes dus à d'autres entités des Nations Unies publiant des états financiers. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. L'Université réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture des comptes et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

Passifs financiers : dettes et charges à payer

58. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale car elles doivent généralement être réglées dans les 12 mois.

Encaissements par anticipation et autres éléments de passif

59. Les encaissements par anticipation et autres éléments de passif comprennent les paiements reçus d'avance au titre d'opérations avec contrepartie directe, les passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel et d'autres produits comptabilisés d'avance.

Contrats de location

L'Université est le preneur

60. Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent à l'Université la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés à l'actif au début du bail à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est la plus faible. Les loyers, nets des frais financiers, sont inscrits au passif dans l'état de la situation financière. Les biens acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis conformément aux méthodes appliquées aux immobilisations corporelles. L'élément intérêts des paiements au titre de la location est comptabilisé en charges dans l'état des résultats financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du bail.

61. Les contrats de location qui ne transfèrent pas à l'Université la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Droits d'usage cédés sans contrepartie

62. L'Université se voit fréquemment accorder le droit d'occuper des terrains et des immeubles et d'utiliser des infrastructures, du matériel et de l'outillage dans le cadre d'accords de cession de droits d'usage sans contrepartie conclus essentiellement avec les gouvernements des pays hôtes pour un coût zéro ou symbolique. Ces accords sont assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement selon que l'évaluation qui leur est consacrée montre que le contrôle de l'actif sous-jacent a été transféré ou non à l'Université.

63. Lorsque l'accord de cession de droits d'usage est assimilé à un contrat de location simple, un montant égal au montant annuel du loyer de l'actif ou de biens analogues sur le marché est comptabilisé en charges et en produits dans les états financiers. Lorsque l'accord est assimilé à un contrat de location-financement (qui, pour les bâtiments, ont généralement une durée supérieure à 35 ans), la juste valeur marchande du bien considéré est inscrite à l'actif et amortie sur la durée d'utilité du bien ou sur la durée du bail, si celle-ci est plus courte. En outre, un passif du même montant est constaté et comptabilisé progressivement en produits pendant la durée du bail. Les accords de cession de droits d'usage concernant des terrains sont assimilés à des contrats de location simple lorsqu'ils ne confèrent pas à l'Université le contrôle exclusif des terrains ou lorsque le transfert du titre de propriété est assujéti à des restrictions.

64. Un terrain dont le titre de propriété est transféré à l'Université sans restriction est traité comme une immobilisation corporelle ayant fait l'objet d'un don et constaté à la juste valeur à la date d'acquisition.

65. Le seuil de comptabilisation des produits et charges au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie est une valeur locative annuelle égale à 5 000 dollars par unité dans le cas des bâtiments ainsi que dans celui du matériel et de l'outillage.

Avantages du personnel

66. On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle avec l'Université sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Le terme désigne également certains vacataires et Volontaires des Nations Unies employés par l'Université. Les avantages du personnel se décomposent en avantages à court terme, avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat de travail.

Avantages à court terme du personnel

67. Les avantages à court terme désignent les avantages (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) payables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin. Ils comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (prime d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et avantages), les absences rémunérées (congrés de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (capital décès, indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts et paiement des voyages au titre du congé dans les foyers)

accordés, en fonction des services fournis, au personnel employé durant la période considérée. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas encore été payés sont assimilés à des passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

68. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service et les pensions relevant de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

69. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement (avantages postérieurs à l'emploi) et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Dans un régime à prestations définies, l'Université assume les risques actuariels du fait qu'elle est tenue de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent. L'Université a choisi de constater directement dans l'état des variations de l'actif net les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, elle ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel).

70. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs paiements au moyen du taux d'intérêt d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

71. **Assurance maladie après la cessation de service.** L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un régime d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies pour autant qu'ils remplissent certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et pendant cinq ans pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par l'Université des primes d'assurance maladie des retraités et les droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Université. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant de ces engagements résiduels, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

72. **Prestations liées au rapatriement.** À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment

où le fonctionnaire commence à travailler pour l'Université et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

73. **Congés annuels.** Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. L'Organisation comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des comptes des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif de l'Université. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques pour l'Université à la cessation de service sont donc classées comme autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi ; par conséquent, l'Université évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies, qui est calculé sur la base d'évaluations actuarielles.

Régime de retraite : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

74. L'Université est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

75. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. L'Université, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Les cotisations que l'Université a versées à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Indemnités de fin de contrat de travail

76. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'Université est manifestement tenue, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un

fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

Autres avantages à long terme du personnel

77. Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou fractions de prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Les jours de congé accumulés sont un exemple d'avantages à long terme du personnel.

Provisions

78. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Le montant de la provision correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

Passifs éventuels

79. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'Université, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable.

80. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

81. Il est appliqué un seuil indicatif de 10 000 dollars pour la comptabilisation des provisions de même que pour la présentation des passifs éventuels dans les notes relatives aux états financiers.

Actifs éventuels

82. Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'Université. Les actifs éventuels sont signalés dans les notes lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques en découleront pour l'Université.

Engagements

83. Les engagements sont des charges futures que l'Université est tenue de supporter en vertu de contrats déjà conclus et auxquelles elle n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens et services non exécutés à la fin de la période considérée, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables.

*Produits d'opérations sans contrepartie directe**Contributions volontaires*

84. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, c'est-à-dire lorsque l'Université est réputée avoir acquis le contrôle de l'actif, à moins que les ressources ne soient fournies sous certaines conditions, auquel cas la comptabilisation n'intervient que lorsque ces conditions sont satisfaites. Les contributions volontaires relevant d'accords conditionnels sont immédiatement comptabilisées en produits si leur montant n'excède pas 50 000 dollars.

85. L'intégralité des montants afférents aux contributions volontaires relevant d'accords pluriannuels non assortis de conditions, aux annonces de contributions volontaires et autres promesses de dons, est comptabilisée en produits au moment où l'accord entre en vigueur. Les fonds inutilisés remboursés aux donateurs sont soustraits des produits.

86. Les produits reçus au titre d'arrangements interorganisations sont des fonds versés par des organismes qui confient à l'Université le soin d'administrer des projets et des programmes pour leur compte.

87. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour l'Université et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. L'Université a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature sous forme de services dont la valeur dépasse 5 000 dollars mais de les signaler dans les notes relatives aux états financiers.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

88. Les opérations avec contrepartie directe sont des opérations dans le cadre desquelles l'Université vend des biens ou des services. Leur produit correspond à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir pour la vente des biens et des services. Il est comptabilisé dès lors qu'il peut être évalué de façon fiable, que des avantages économiques futurs en résulteront probablement et que certaines conditions ont été remplies, comme suit :

a) Le produit de la vente de publications et de livres, de même que celui provenant des redevances, est comptabilisé lorsque la vente a lieu et que les risques et avantages ont été transférés ;

b) Les produits correspondant aux commissions et honoraires liés aux services techniques et administratifs, aux services d'achat et de formation et à

d'autres services fournis à des gouvernements, à des entités des Nations Unies et à d'autres partenaires sont comptabilisés une fois les services fournis ;

c) Le produit comprend les frais de scolarité acquittés par les étudiants de troisième cycle inscrits à l'Université ;

d) Les produits comprennent également les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les cotisations des adhérents et les gains nets réalisés sur les opérations de change.

Produit des placements

89. Le produit des placements comprend la part revenant à l'Université dans le produit net des fonds de gestion centralisée des liquidités, et les produits d'intérêts et de dividendes perçus sur les placements du Fonds de dotation. Le produit net des fonds de gestion centralisée des liquidités et du Fonds de dotation s'obtient après prise en considération des plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le produit net des fonds de gestion centralisée des liquidités est réparti au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes quotidiens. Les produits du fonds sont également fonction des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

Charges

90. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net ; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement.

91. Les traitements englobent les traitements à proprement parler ainsi que les indemnités de poste et les contributions du personnel se rapportant au personnel recruté sur le plan international, au personnel recruté sur le plan national et au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les indemnités et prestations comprennent des avantages tels que les subventions au titre de la pension et de l'assurance et les primes d'affectation, de rapatriement et de sujétion. La rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux honoraires des consultants, des entrepreneurs et des experts ad hoc.

92. Sont inclus dans les fournitures et consommables le coût des stocks utilisés et les charges afférentes aux fournitures et consommables.

93. Sont inclus dans les frais de fonctionnement divers l'acquisition de biens et d'actifs incorporels dont la valeur est inférieure aux seuils d'immobilisation, les services d'entretien, d'alimentation en eau, électricité et chauffage, les services contractuels, les services de formation et de sécurité, les services communs, les loyers, les assurances, les provisions pour créances douteuses et les pertes de change. Les charges diverses ont trait aux contributions en nature, aux frais de représentation et aux réceptions officielles, aux dons et à la cession d'actifs.

Partenariats

94. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en vertu d'un accord contraignant. Il s'agit d'un accord contractuel

en vertu duquel l'Université s'associe à une ou plusieurs parties pour mener une activité économique assujettie à un contrôle conjoint et qui peut être classé selon les dispositions de la norme IPSAS 37 (Partenariats) comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. L'Université comptabilisera les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans cette entreprise commune conformément aux dispositions des normes IPSAS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges ;

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci. L'Université comptabilisera sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'entité dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'Université rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part de l'excédent ou du déficit enregistré par le partenariat. Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

95. L'Université a également passé des accords de coentreprise pour des activités financées en commun sur lesquelles elle exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sur ces activités. Conformément à la norme IPSAS 37, la participation à ces activités est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Note 4

Ajustements sur périodes antérieures

96. L'UNU a modifié l'application de sa méthode comptable en ce qui concerne les accords de financement dépourvus de conditions, de manière à comptabiliser les contributions monétaires maximales lorsque ces accords sont juridiquement contraignants. Lorsque l'incidence à comptabiliser renvoyait à 2017, ce sont les chiffres correspondants de 2017 qui ont été retraités au niveau de chaque rubrique. Lorsque l'incidence renvoyait à un exercice antérieur à 2017, c'est l'actif net de l'exercice correspondant qui a été retraité.

Incidence nette des ajustements sur périodes antérieures

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montants initialement comptabilisés au 31 décembre 2017	Ajustements sur périodes antérieures	Montants retraités au 31 décembre 2017
État de la situation financière (extrait)			
Actif			
Contributions volontaires à recevoir (courantes)	11 849	11 308	23 157
Contributions volontaires à recevoir (non courantes)	5 466	13 359	18 825
Actif net			
Excédents cumulés	53 435	23 667	77 102
Fonds de dotation	367 340	1 000	368 340

	<i>Montants initialement comptabilisés au 31 décembre 2017</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Montants retraités au 31 décembre 2017</i>
État des résultats financiers (extrait)			
Produits			
Contributions volontaires	48 748	8 103	56 851
Produits divers	19 369	1 788 ^a	21 157

^a Ajustement sur périodes antérieures lié aux gains de change nets.

Note 5

Information sectorielle

97. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

98. Les informations sectorielles sont fournies en fonction des deux composantes de l'Université qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels s'inscrivant dans la mission globale de celle-ci :

a) Le Centre de l'ONU est le centre névralgique pour ce qui est de la programmation, de la planification et de l'administration des activités de l'Université ;

b) Les instituts et les programmes, qui mènent les travaux de recherche et d'enseignement contribuant à la réalisation des objectifs de l'Université.

99. Dans le cadre du fonctionnement normal, les opérations entre secteurs sont comptabilisées sur la base du recouvrement des coûts et sont éliminées aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

État de la situation financière au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Centre</i>	<i>Instituts</i>	<i>Éliminations^a</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Actif					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 7	6 570	15 281	—	21 851
Placements	Note 8	434	15 652	—	16 086
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	4 726	18 611	—	23 337
Créances diverses	Note 10	4 005	4 655	—	8 660
Stocks	Note 11	—	4	—	4
Autres éléments d'actif	Note 12	330	300	—	630
Soldes débiteurs interfonds		896	27 766	(28 662)	—
Total des actifs courants		16 961	82 269	(28 662)	70 568
Actifs non courants					
Placements	Note 8	167 912	185 281	—	353 193
Contributions volontaires à recevoir	Note 9	617	13 427	—	14 044
Immobilisations corporelles	Note 14	36 824	12 867	—	49 691
Immobilisations incorporelles	Note 15	3	75	—	78
Autres éléments d'actif	Note 12	168	39	—	207
Total des actifs non courants		205 524	211 689	—	417 213
Total de l'actif		222 485	293 958	(28 662)	487 781
Passif					
Passifs courants					
Dettes et charges à payer	Note 16	6 054	6 109	—	12 163
Encaissements par anticipation	Note 17	972	340	—	1 312
Avantages du personnel	Note 18	890	1 538	—	2 428
Contrats de location	Note 19	5	8	—	13
Autres éléments de passif	Note 20	1 365	542	—	1 907
Soldes créditeurs interfonds		11 394	17 268	(28 662)	—
Total des passifs courants		20 680	25 805	(28 662)	17 823

État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	Centre	Instituts	Éliminations ^a	31 décembre 2018
Passifs non courants					
Encaissements par anticipation	Note 17	–	125	–	125
Avantages du personnel	Note 18	4 316	9 429	–	13 745
Contrats de location	Note 19	4	17	–	21
Autres éléments de passif	Note 20	29 172	11 667	–	40 839
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	Note 29	(16)	53	–	37
Total des passifs non courants		33 476	21 291	–	54 767
Total du passif		54 156	47 096	(28 662)	72 590
Total net de l'actif et du passif		168 329	246 862	–	415 191
Actif net					
Excédents cumulés	Note 21	11 065	63 986	–	75 051
Fonds de dotation	Note 22	157 264	182 876	–	340 140
Total de l'actif net		168 329	246 862	–	415 191

^a Les éliminations, d'un montant de 28,66 millions de dollars, s'expliquent par les opérations interfonds effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

État des résultats financiers au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	Centre	Instituts	Éliminations ^a	Total
Produits					
Contributions volontaires	Note 23	23 613	31 109	–	54 722
Produits divers	Note 25	2 322	1 795	(410)	3 707
Total des produits		25 935	32 904	(410)	58 429
Charges					
Traitements, indemnités et prestations	Note 26	9 556	17 415	(260)	26 711
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	Note 26	16 105	2 539	(24)	18 620
Voyages	Note 26	1 165	4 094	–	5 259
Dépenses d'investissement	Note 24	8 079	8 626	–	16 705
Amortissement	Notes 14, 15 et 26	580	839	–	1 419
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 26	886	4 241	–	5 127
Fournitures et consommables	Note 26	646	552	–	1 198
Frais de fonctionnement divers	Note 26	3 461	12 137	(126)	15 472
Charges diverses	Note 26	8	19	–	27
Total des charges		40 486	50 462	(410)	90 538
Déficit pour l'année		(14 551)	(17 558)	–	(32 109)

^a Les éliminations, d'un montant de 0,41 million de dollars, s'expliquent par les services rendus et les transactions effectuées entre le Centre de l'ONU et ses instituts et programmes.

Note 6

Comparaison avec le budget

100. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget présente les écarts entre les montants inscrits au budget établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable.

101. Le fait que le Conseil de l'Université des Nations Unies approuve le budget de l'Université autorise celle-ci à engager des dépenses ; on parle alors de budget approuvé. Dans les rapports établis conformément aux normes IPSAS, les budgets approuvés correspondent aux crédits ouverts pour chaque catégorie budgétaire en vertu des décisions du Conseil. La présentation des activités et des dépenses connexes dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget tient compte des catégories approuvées par le Conseil, à savoir :

- a) Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information ;
- b) Traitements et autres dépenses de personnel : tableau d'effectifs et autres dépenses de personnel ;
- c) Frais généraux de fonctionnement : frais généraux.

102. Le budget initial correspond à la part pour 2018 des crédits que le Conseil a approuvés le 4 décembre 2017 pour l'exercice biennal 2018-2019. Les différences entre le budget initial et le budget final sont dues aux crédits révisés approuvés par le Conseil et à l'augmentation des dépenses afférentes à certaines activités de programme que le recteur a permis d'engager avec l'autorisation du Conseil.

103. Il n'y a pas de différence significative entre le budget définitif pour 2018 et le montant effectif des dépenses, calculées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie

104. On trouvera ci-après le rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable, qui figurent dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des montants effectifs dont il est rendu compte dans l'état des flux de trésorerie :

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placement	Financement	Total
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(52 738)	(86)	(14)	(52 838)
Différences liées à la méthode de calcul	60 847	—	—	60 847
Différences relatives aux entités prises en compte	(17 675)	—	—	(17 675)
Différences de présentation	—	4 024	—	4 024
Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(9 566)	3 938	(14)	(5 642)

105. Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il est rendu compte des éléments hors trésorerie (engagements non réglés, immobilisations corporelles et contributions volontaires à recevoir) parmi les différences liées à la méthode de calcul.

106. Les différences relatives aux entités correspondent à des flux de trésorerie à destination ou en provenance de groupes de fonds autres que ceux de l'Université qui sont comptabilisés dans les états financiers de celle-ci. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

107. Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers.

108. Les différences de présentation correspondent aux différences de structure et de systèmes de classification retenus pour établir l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ; en l'occurrence, elles tiennent principalement au fait que les produits et les variations du solde des placements ne sont pas comptabilisés dans l'état comparatif.

Rapprochement des montants établis selon la convention comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers

109. Le tableau ci-après présente le rapprochement des dépenses inscrites au budget, telles que comptabilisées dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, et des dépenses totales calculées selon les normes IPSAS dont il est rendu compte dans l'état des résultats financiers.

Rapprochement des montants établis selon la convention comptable applicable au budget et des montants figurant dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	52 838
Éléments d'actif supplémentaires et éléments incorporels	(86)
Amortissement	1 419
Accords de cession de droits d'usage sans contrepartie	16 666
Charges liées au fonds de dotation	17 143
Différences liées au change	1 428
Traitements à payer et indemnités pour frais d'études payées à l'avance	727
Variation des engagements/différence entre les charges à payer et les engagements	(679)
Paiements au titre de la location	(23)
Paiements anticipés et créances diverses	(168)
Autres charges à payer	549
Éliminations interfonds	(150)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	2
Dépréciation des créances douteuses	872
Montants effectifs inscrits dans l'état des résultats financiers (état II)	90 538

Note 7
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 27)	1 876	2 453
Fonds de dotation (note 27)	2 276	1 872
Divers (note 27)	17 699	23 168
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	21 851	27 493

Note 8
Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à court terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 27)	16 086	21 848
Total des placements à court terme	16 086	21 848
Placements à long terme		
Fonds de gestion centralisée des liquidités (note 27)	1 246	6 858
Fonds de dotation (note 27)	351 947	361 522
Total des placements à long terme	353 193	368 380
Total des placements	369 279	390 228

Note 9
Contributions volontaires à recevoir : créances sur opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Contributions volontaires courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	56 686	49 643
Dépréciation des créances douteuses	(33 349)	(26 486)
Total des contributions volontaires courantes à recevoir	23 337	23 157
Contributions volontaires non courantes à recevoir		
Contributions volontaires à recevoir	35 544	46 325
Dépréciation des créances douteuses	(21 500)	(27 500)
Total des contributions volontaires non courantes à recevoir	14 044	18 825
Total des contributions volontaires à recevoir	37 381	41 982

110. Les contributions volontaires sont évaluées chaque année afin de déterminer si elles présentent des signes de dépréciation. Il est tenu compte dans la provision pour créances douteuses pour 2018 d'une dépréciation des arriérés de paiement.

Note 10

Créances diverses : créances sur opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à recevoir	8 143	548
États Membres	205	190
Sommes à recevoir d'autres entités des Nations Unies	9	26
Fonctionnaire	22	16
Autres créances sur opérations avec contrepartie directe	286	453
Provisions pour créances diverses douteuses	(5)	—
Total, créances diverses	8 660	1 233

111. L'augmentation du montant des placements à recevoir est principalement due à la vente du fonds indiciel obligataire, qui a eu lieu le 31 décembre 2018 et dont le produit a été reçu le 3 janvier 2019. Au 31 décembre 2018, le montant de la vente en attente de règlement s'élevait à 7,74 millions de dollars.

Note 11

Stocks

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	4	4
Valeur des stocks acquis pendant la période	—	—
Total des stocks disponibles	4	4
Consommation	—	—
Dépréciation et comptabilisations en pertes	—	—
Valeur totale des stocks au 31 décembre	4	4

Note 12

Autres éléments d'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres éléments d'actif courants		
Avances versées à d'autres entités des Nations Unies	—	207
Avances versées à des non-fonctionnaires	400	122
Avances versées aux fonctionnaires	230	162
Total des autres éléments d'actif courants	630	491

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Autres éléments d'actif non courants		
Avances versées à des non-fonctionnaires	207	27
Total des autres éléments d'actif non courants	207	27
Total, autres éléments d'actif	837	518

Note 13**Biens patrimoniaux**

112. Certains éléments d'actif sont considérés comme des biens patrimoniaux en raison de leur valeur culturelle, pédagogique ou historique. L'Université détient des biens patrimoniaux, à savoir des œuvres d'art, des livres et une statue. Elle les a achetés ou reçus sous forme de dons ou de legs sur plusieurs années. Ces biens ne sont pas utilisés aux fins de la prestation de services par les instituts et programmes de l'Université. Conformément à la convention comptable de l'Université, ils ne sont donc pas pris en compte dans l'état de la situation financière. Divers biens patrimoniaux, à savoir des photographies, ont été cédés en 2018.

Note 14**Immobilisations corporelles**

113. Pendant l'année considérée, aucune immobilisation corporelle n'a été comptabilisée en pertes. À la date de clôture des comptes, l'Université n'avait constaté aucune dépréciation supplémentaire. Il est tenu compte dans la dotation aux amortissements (1,37 million de dollars) d'un ajustement de 1,87 million de dollars pour les éléments d'actif entièrement amortis mais encore en service.

114. Parmi les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2018 figure le remplacement d'un générateur d'eau chaude et d'eau froide pour le bâtiment du siège de l'Université, fourni par le gouvernement du pays hôte pour un montant de 0,25 million de dollars.

115. Un montant de 48,92 millions de dollars afférent aux droits d'usage cédés sans contrepartie est pris en compte dans la valeur comptable nette.

Immobilisations corporelles (2018)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Immeubles	Améliorations locatives	Immobilisations en cours	Matériel et outillage	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Total
Coût au 31 décembre 2017	137 042	638	—	166	216	2 192	401	140 655
Entrées	249	—	9	24	—	54	8	344
Cessions	(254)	—	—	—	—	(48)	(47)	(349)
Coût au 31 décembre 2018	137 037	638	9	190	216	2 198	362	140 650
Amortissements cumulés au 31 décembre 2017	87 302	224	—	107	123	1 865	308	89 929
Dotation aux amortissements	1 066	127	—	32	23	98	31	1 377
Amortissement sur cessions	(254)	—	—	—	—	(46)	(47)	(347)

	<i>Immeubles</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>Matériel et outillage</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Matériel informatique et matériel de communication</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Total</i>
Dépréciation (actifs n'ayant pas encore été retirés du service)	—	—	—	—	—	—	—	—
Amortissements cumulés au 31 décembre 2018	88 114	351	—	139	146	1 917	292	90 959
Valeur nette comptable								
31 décembre 2017	49 740	414	—	59	93	327	93	50 726
31 décembre 2018	48 923	287	9	51	70	281	70	49 691

Note 15
Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels acquis à l'extérieur</i>	<i>Total 2018</i>	<i>Total 2017</i>
Coût au 1^{er} janvier	195	11	206	206
Entrées	—	—	—	—
Cessions	—	—	—	—
Actifs en cours de développement	—	—	—	—
Coût au 31 décembre	195	11	206	206
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	81	5	86	44
Amortissement	39	3	42	42
Dépréciation (actifs n'ayant pas encore été retirés du service)	—	—	—	—
Amortissements cumulés au 31 décembre 2018	120	8	128	86
Valeur nette comptable	75	3	78	120

Note 16
Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Dettes fournisseurs	324	602
Charges à payer au titre de biens et services	1 364	1 470
Dettes envers d'autres entités des Nations Unies	406	120
Placements	9 869	15
Autres	200	90
Total des dettes et charges à payer	12 163	2 297

116. L'augmentation du montant des placements s'explique principalement par l'achat du fonds indicel en actions, qui a eu lieu le 31 décembre 2018 et dont le règlement est intervenu le 3 janvier 2019. Au 31 décembre 2018, le montant de l'achat en attente de règlement s'élevait à 9,83 millions de dollars.

Note 17**Encaissements par anticipation**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encaissements courants par anticipation		
Contributions reçues d'avance	1 122	1 532
Autres encaissements par anticipation	190	194
Total des encaissements courants par anticipation	1 312	1 726
Encaissements non courants par anticipation		
Contributions reçues d'avance	125	440
Total des encaissements non courants par anticipation	125	440
Total des encaissements par anticipation	1 437	2 166

Note 18**Passifs liés aux avantages du personnel**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2018
Assurance maladie après la cessation de service	203	10 988	11 191
Congés annuels	416	1 610	2 026
Prestations liées au rapatriement	992	1 147	2 139
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	1 611	13 745	15 356
Traitements à payer et autres dépenses de personnel	817	—	817
Total des passifs liés aux avantages du personnel	2 428	13 745	16 173

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2017
Assurance maladie après la cessation de service	173	11 645	11 818
Congés annuels	960	1 171	2 131

	Passifs courants	Passifs non courants	Total au 31 décembre 2017
Prestations liées au rapatriement	536	1 729	2 265
Engagements au titre des prestations définies dues à la cessation de service ou postérieures à l'emploi	1 669	14 545	16 214
Traitements à payer et autres dépenses de personnel	721	–	721
Total des passifs liés aux avantages du personnel	2 390	14 545	16 935

117. Les montants des passifs correspondant aux avantages liés à la cessation de service ou postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants, qui se fondent sur les dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Une évaluation actuarielle est habituellement effectuée tous les deux ans, la dernière en date ayant été arrêtée au 31 décembre 2017.

Évaluation actuarielle : hypothèses

118. L'Université examine et sélectionne les hypothèses et les méthodes employées par les actuaires dans l'évaluation de fin d'année pour calculer les charges et contributions afférentes aux avantages du personnel. Les principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul des engagements au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 sont indiquées ci-après.

Hypothèses actuarielles

(En pourcentage)

Hypothèses actuarielles	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Taux d'actualisation au 31 décembre 2017	3,92	3,53	3,46
Taux d'actualisation au 31 décembre 2018	4,64	4,23	4,15
Inflation au 31 décembre 2017	4,00-5,70	2,20	–
Inflation au 31 décembre 2018	3,89-5,57	2,20	–

119. Les taux d'actualisation calculés pour le dollar des États-Unis, l'euro et le franc suisse ont été établis à partir des courbes élaborées par Aon Hewitt et détaillées dans l'évaluation actuarielle. Cette démarche est conforme à la décision prise par le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, qui relève du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – dans le cadre de l'action qu'il mène pour harmoniser les hypothèses actuarielles dans tout le système des Nations Unies, et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans la section IV de sa résolution 71/272 B.

120. Au 31 décembre 2018, les hypothèses d'augmentation des traitements pour la catégorie des administrateurs étaient de 8,5 % à l'âge de 23 ans, tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 70 ans. Celles appliquées aux traitements des agents des services généraux étaient de 6,8 % à l'âge de 19 ans, taux tombant progressivement à 4,0 % à l'âge de 65 ans.

121. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations. L'hypothèse retenue pour le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé est révisée compte tenu de l'augmentation prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. Les hypothèses tendanciennes relatives au coût des soins de santé utilisées pour l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2018 ont été actualisées afin de tenir compte des hausses prévues dans les années à venir. Au 31 décembre 2018, les taux d'augmentation du coût des soins de santé retenus étaient de 3,89 % (4,00 % en 2017) pour les plans d'assurance maladie proposés en Suisse et de 3,91 % (4,00 % en 2017) pour ceux proposés dans la zone euro. Les taux retenus étaient de 5,57 % (5,70 % en 2017) pour tous les autres plans d'assurance maladie, à l'exception du programme Medicare et des plans d'assurance dentaire proposés aux États-Unis, pour lesquels un taux de 5,38 % (5,50 % en 2017) et un taux de 4,73 % (4,80 % en 2017) ont été respectivement utilisés, ces taux devant progressivement être ramenés à 3,85 % (comme en 2017) sur une période de 14 ans (15 ans en 2017) pour le coût des soins de santé offerts aux États-Unis, et sur une période de 4 à 9 ans (5 à 10 ans en 2017) pour les plans d'assurance maladie disponibles dans les autres pays.

122. Pour l'évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2018, on a retenu un taux d'inflation des frais de voyage de 2,20 %, identique à celui de 2017, en tenant compte des projections de l'inflation aux États-Unis sur les 20 prochaines années.

123. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 9,1 % les trois premières années de service, à 1,0 % de la quatrième à la huitième année ; et à 0,1 % chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours. La méthode d'attribution est utilisée pour l'évaluation actuarielle des engagements au titre des congés annuels.

124. Pour les régimes à prestations définies, les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les hypothèses relatives aux augmentations de traitement, aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et à la mortalité sont conformes à celles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies utilise pour sa propre évaluation actuarielle.

Variation des engagements au titre des prestations définies postérieures à l'emploi

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des engagements au titre des prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 1^{er} janvier	15 155	12 691
Coût des services rendus au cours de la période	1 081	986
Coût financier	569	492
Total des coûts comptabilisés dans l'état des résultats financiers	1 650	1 478

	2018	2017
Prestations versées	(633)	(611)
Gains actuariels directement comptabilisés dans l'état des variations de l'actif net ^a	(1 863)	1 597
Montant net des engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre	14 309	15 155

^a Le montant total net des gains actuariels constatés dans l'état des variations de l'actif net s'élève à 1,9 million de dollars (contre 1,6 million de dollars de pertes actuarielles en 2017).

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation

125. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations de sociétés. Les marchés obligataires ont fluctué au cours de la période comptable, et cette volatilité influe sur l'hypothèse retenue pour le taux d'actualisation. Une variation d'un point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

Analyse de sensibilité au taux d'actualisation : engagements au titre des avantages du personnel en fin d'année

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2018	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Hausse de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	(1 970)	(152)	(99)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(18)	(8)	(8)
Baisse de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	2 601	178	115
En pourcentage des engagements en fin d'année	23	10	9
31 décembre 2017	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels
Hausse de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	(2 080)	(166)	(103)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(18)	(8)	(8)
Baisse de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation	2 747	194	119
En pourcentage des engagements en fin d'année	23	10	9

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux

126. La principale hypothèse utilisée dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation à la hausse ou à la baisse de ce coût, toutes autres hypothèses, dont celle relative au taux d'actualisation, demeurant constantes.

Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier d'un point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

Analyse de sensibilité à l'évolution des frais médicaux : incidence d'une variation de 1 point de pourcentage de l'hypothèse tendancielle relative aux dépenses de santé

(En milliers de dollars des États-Unis et en pourcentage)

2018	Augmentation		Diminution	
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	23,47 %	2 626	(18,06 %)	(2 021)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	3,05 %	341	(2,27 %)	(254)
Total		2 967		(2 275)
2017	Augmentation		Diminution	
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	23,46 %	2 773	(18,06 %)	(2 134)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	3,05 %	360	(2,27 %)	(268)
Total		3 133		(2 402)

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

127. Les chiffres indiqués pour 2018 correspondent au montant estimatif des versements dus, durant l'année, aux fonctionnaires qui quittent leur emploi et aux retraités, montant établi sur la base des tendances observées pour ce qui est des droits acquis au titre des différentes prestations : assurance maladie après la cessation de service, prestations liées au rapatriement et versements en compensation des jours de congés annuels accumulés. Les montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants), sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Montants estimatifs des versements dus au titre des régimes à prestations définies (déduction faite des cotisations des participants)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations liées au rapatriement	Congés annuels	Total
2020	223	192	155	570
2019	211	231	143	585

Données rétrospectives : montant total des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du reliquat de congés annuels au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016	2015	2014	2013
Valeur actuelle des engagements au titre des régimes à prestations définies	15 155	12 691	11 698	16 579	12 063

Traitements à payer et autres dépenses de personnel

128. Les traitements à payer et autres dépenses de personnel comprennent les charges à payer au titre des remboursements dus aux fonctionnaires dont le traitement est imposé, soit 0,59 million de dollars (0,45 million de dollars en 2017), des congés dans les foyers, soit 0,19 million de dollars (0,21 million de dollars en 2017), des indemnités de départ, soit 0,02 million de dollars (0,06 million de dollars en 2017) et de l'élément mobilité et des coûts de réaffectation, soit 0,02 million de dollars (zéro en 2017).

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

129. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation a essentiellement pour but de déterminer si les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation et le montant estimatif de ses avoirs futurs lui permettront de faire face à ses engagements.

130. L'Université est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (actuellement 7,90 % pour les participants et 15,80 % pour les organisations affiliées) ; en application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

131. En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données démographiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle arrêtée le 31 décembre 2015. Ainsi, contrairement à la règle qui prévoit un cycle de deux ans, elle a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2016, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 s'appliquaient au 31 décembre 2016.

132. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 139,2 % (contre 150,1 % en 2016). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 102,7 % (contre 101,4 % en 2016).

133. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur du marché des avoirs dépassait aussi la valeur actuarielle de toutes les

obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

134. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté, soit lors de l'évaluation en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse des pensions au cours des trois années précédentes (2015, 2016 et 2017) s'est élevé à 6 931,39 millions de dollars, dont 0,09 % a été versé par l'Université.

135. Les cotisations versées à la Caisse des pensions en 2018 se sont élevées à 2,33 millions de dollars (contre 2,11 millions en 2017). Le montant total des cotisations dues en 2019 est estimé à 2,42 millions de dollars.

136. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation à la Caisse par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin lui est versée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

137. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Incidence des résolutions de l'Assemblée générale sur les prestations dues au personnel

138. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé des modifications aux conditions d'emploi et aux prestations offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, comme le lui recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Certaines de ces modifications ont une incidence sur les passifs liés aux avantages du personnel à long terme et aux prestations à la cessation de service. Par ailleurs, des changements ont été apportés au régime de l'indemnité pour frais d'études qui influent sur le calcul de cet avantage à court terme. L'effet de ces changements est résumé ci-après :

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires recrutés par l'Organisation à compter du 1 ^{er} janvier 2014. Pour les personnes qui ont été recrutées avant le 1 ^{er} janvier 2014, l'âge réglementaire du départ à la retraite a été relevé de 60 ou 62 ans à 65 ans à partir du 1 ^{er} janvier 2018. Ce changement devrait avoir une incidence sur le calcul des engagements au titre des avantages du personnel.
Barème des traitements unifié	Le barème des traitements unifié applicable aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) est en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2017. Auparavant, les barèmes prévoyaient des traitements différenciés en fonction des charges de famille et avaient une

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
	incidence sur le montant de la contribution du personnel et de l'indemnité de poste. Le barème des traitements unifié a mis fin à la différence fondée sur les charges de famille et le surplus de traitement versé aux fonctionnaires ayant des charges de famille a été remplacé par des allocations réservées aux fonctionnaires ayant des personnes à charge reconnues comme telles conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension ont pris effet en même temps que le barème des traitements unifié. Le changement de barème des traitements n'a pas entraîné de baisse de revenus des fonctionnaires. Il devrait toutefois avoir une incidence sur l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés.
Prestations liées au rapatriement	À la cessation de service, les fonctionnaires avaient droit à une prime de rapatriement à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins un an dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité. L'Assemblée générale a porté à cinq ans la période minimale requise pour être admis au bénéfice de la prime de rapatriement pour les futurs fonctionnaires. Cette modification des critères d'admissibilité est entrée en vigueur en septembre 2017, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017, et devrait avoir une incidence sur le calcul des passifs liés aux avantages du personnel.
Indemnité pour frais d'études	À compter de l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2018, l'indemnité pour frais d'études accordée aux fonctionnaires remplissant les conditions requises est calculée sur la base d'un barème dégressif exprimé dans une seule monnaie (le dollar des États-Unis) et le montant maximum de l'indemnité est le même pour tous les pays. Le régime révisé d'indemnité pour frais d'études modifie également la participation de l'organisation aux frais de pension et de voyage. Les effets de ces changements se feront sentir à la fin de l'année scolaire 2017-2018 et au moment du calcul du solde dû aux fonctionnaires ou des montants à recouvrer.

139. L'incidence de ces modifications – à l'exception de celles qui concernent l'indemnité pour frais d'études – a été pleinement prise en compte dans l'évaluation actuarielle réalisée en 2017.

Note 19

Engagements au titre de contrats de location

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Passifs courants		
Contrats de location-financement (note 30)	13	25
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon la méthode linéaire	–	–
Total des passifs courants liés aux contrats de location	13	25

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs non courants		
Contrats de location-financement (note 30)	21	23
Passifs liés aux contrats de location simple comptabilisés selon la méthode linéaire	–	–
Total des passifs non courants liés aux contrats de location	21	23
Total des passifs liés aux contrats de location	34	48

Note 20**Autres éléments de passif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Droits d'usage de bâtiments cédés sans contrepartie (note 30)		
Droits courants	1 907	4 084
Droits non courants	40 839	41 255
Total des autres éléments de passif	42 746	45 339

Note 21**Actifs nets : excédents/(déficits) cumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>	<i>Fonds pour les prestations dues à la cessation de service</i>	<i>Total 2018</i>	<i>Total 2017 (après retraitement)</i>
Solde au 1^{er} janvier	94 080	(16 978)	77 102	55 747
Gains/(pertes) actuariel(le)s constaté(e)s dans l'actif net	–	1 863	1 863	(1 597)
Quote-part des variations constatées dans l'actif net des coentreprises (mise en équivalence)	(5)	–	(5)	(19)
Excédent/(déficit) pour l'année	1 848	(757)	1 091	9 194
Montants transférés au fonds de dotation	(5 000)	–	(5 000)	–
Ajustements sur périodes antérieures ^a	–	–	–	13 777
Solde au 31 décembre	90 923	(15 872)	75 051	77 102

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir note 4).

Note 22

Actif net : fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières	279 416	273 506
Excédents cumulés (contributions réservées à des fins particulières)	60 724	93 834
Ajustements sur périodes antérieures ^a	—	1 000
Total de l'actif net du fonds de dotation	340 140	368 340

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir note 4).

Variation du fonds de dotation

Capital constitué par des contributions réservées à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Solde au 1^{er} janvier	273 506	273 506
Apports au fonds de dotation	5 910	—
Solde au 31 décembre	279 416	273 506

Excédents/(déficits) cumulés : fonds réservés à des fins particulières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Solde au 1^{er} janvier	94 834	94 138
Distribution aux fonds des opérations courantes	(16 216)	(16 058)
Excédent/(déficit) pour l'année	(17 410)	51 358
Dépréciation des créances douteuses	(484)	(35 604)
Solde au 31 décembre	60 724	93 834

Note 23

Contributions volontaires : produits des opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Contributions financières volontaires	35 453	36 220
Contributions volontaires en nature	19 507	20 707
Total des contributions volontaires reçues	54 960	56 927

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Remboursements	(238)	(76)
Montant net des contributions volontaires reçues	54 722	56 851

140. On a procédé à une analyse au cas par cas de tous les accords concernant les produits d'opérations sans contrepartie directe, conformément aux critères définis dans la norme IPSAS 23. Les produits d'opérations sans contrepartie directe se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (18,7 millions de dollars) et de contributions volontaires à recevoir (16,7 millions de dollars), qui sont soumis à des stipulations générales dans les accords qui ne constituent pas des conditions. L'Université des Nations Unies a eu une expérience positive avec les donateurs ayant régulièrement effectué leurs versements. Par le passé, elle n'a jamais manqué aux stipulations et les donateurs n'ont pas été amenés à exiger des remboursements.

141. Les contributions volontaires nettes, d'un montant de 54,7 millions de dollars, se décomposent comme suit : 40,8 millions de dollars pour l'année considérée (2018) et 13,9 millions de dollars pour les années suivantes (2019 : 6,8 millions ; 2020 : 4,6 millions ; 2021 : 1,3 million ; et 2022 : 1,2 million).

142. Les produits des contributions en nature représentent les droits d'usage de bâtiments et de locaux cédés sans contrepartie sur la base de leur juste valeur locative. Les contributions en nature reçues pendant la période (0,76 million de dollars) sous la forme de services ne sont pas comptabilisées comme des produits et ne sont donc pas comprises dans le produit des contributions en nature indiqué ci-dessus.

Note 24

Produits nets/(charges nettes) des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Récapitulatif des produits et charges du fonds de gestion centralisée des liquidités		
Produit des placements	484	365
Incidence sur la juste valeur	44	(18)
Plus-values latentes	3	27
Produits nets/(charges nettes) du fonds de gestion centralisée des liquidités	531	374
Récapitulatif des produits/(charges) du fonds de dotation		
Produit des placements	9 176	8 086
Plus-values/(moins-values) réalisées sur la cession et l'arrivée à échéance des titres	(286)	49 405
Incidence sur la juste valeur	(26 126)	(19 144)
Produits nets/(charges nettes) du fonds de dotation	(17 236)	38 347
Total des produits nets/(charges nettes) des placements	(16 705)	38 721

Note 25

Autres produits : produits d'opérations avec contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Ventes de publications et droits d'auteur	13	14
Prestations de services	1 367	997
Revenus locatifs	1 696	1 591
Frais de scolarité perçus	246	217
Cotisations des membres	57	87
Gains de change ^a	—	18 098
Autres	328	153
Total des autres produits	3 707	21 157

^a Montant retraité à la suite d'ajustements sur périodes antérieures (voir note 4).

Note 26

Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Traitements, indemnités et autres prestations		
Coûts salariaux	19 934	18 161
Prestations de retraite	2 326	2 109
Indemnités de fin de contrat de travail et avantages postérieurs à l'emploi	1 420	1 137
Engagement et affectation	740	436
Prestations liées aux congés	165	275
Autres avantages du personnel	2 126	1 731
Total des traitements, indemnités et prestations	26 711	23 849
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution		
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	18 620	18 524
Total des loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	18 620	18 524
Voyages		
Voyages	5 259	4 744
Total des frais de voyage	5 259	4 744
Charges de placement nettes		
Charges de placement nettes	16 705	—
Total des charges de placement nettes	16 705	—

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Amortissement^a		
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 377	1 461
Amortissement d'immobilisations incorporelles	42	42
Total de l'amortissement	1 419	1 503
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire		
Services de vacataires	5 127	4 443
Total des rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	5 127	4 443
Fournitures et consommables		
Matériel informatique et matériel de communication	335	586
Matériel	143	83
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	543	261
Fournitures de bureau	139	141
Autres consommables	38	30
Total des fournitures et consommables	1 198	1 101
Frais de fonctionnement divers		
Services rendus par des sociétés	5 286	5 612
Frais de formation	2 436	2 311
Frais de maintenance	1 572	1 574
Services spécialisés	1 398	1 664
Communications	1 638	1 209
Assurances/garanties	82	89
Charges liées au recrutement	81	87
Sécurité	45	70
Fret	20	6
Dépréciation des créances douteuses	872	40 854
Quote-part du déficit/(excédent) des coentreprises (mise en équivalence)	(45)	4
Divers	135	175
Pertes de change	1 952	—
Total des frais de fonctionnement divers	15 472	53 655
Charges diverses		
Dépenses de représentation	27	19
Total des charges diverses	27	19
Total des charges	90 538	107 838

^a Les chiffres utilisés à des fins de comparaison pour l'analyse de l'amortissement ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Note 27

Instruments financiers, gestion du risque financier et fonds de gestion centralisée des liquidités

143. Le tableau suivant présente les différentes catégories d'instruments financiers de l'Université des Nations Unies.

Actifs financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	16 086	21 848
Total des placements à court terme	16 086	21 848
Placements à long terme : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	1 246	6 858
Placements à long terme : fonds de dotation	351 947	361 522
Total des placements à long terme	353 193	368 380
Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	369 279	390 228
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités	1 876	2 453
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds de dotation	2 276	1 872
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres	17 699	23 168
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	21 851	27 493
Prêts et créances		
Créances à court terme : contributions volontaires à recevoir	23 337	23 157
Créances à court terme : créances diverses	8 660	1 233
Créances à long terme : contributions volontaires à recevoir	14 044	18 825
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts et des créances	67 892	70 708
Total des actifs financiers (valeur comptable)	437 171	460 936
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	19 208	31 159
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds de dotation	354 223	363 394
Passifs financiers au coût amorti		
Dettes et autres charges à payer	12 163	2 297
Total des passifs financiers (valeur comptable)	12 163	2 297

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Produits nets provenant des actifs financiers		
Produits nets du fonds de gestion centralisée des liquidités	531	374
Produits nets/(charges nettes) du fonds de dotation	(17 236)	38 347
Total des produits nets/(charges nettes) provenant des actifs financiers	(16 705)	38 721

144. En raison principalement de ses placements dans les fonds de gestion centralisée des liquidités et le fonds de dotation, l'Université est exposée aux risques financiers suivants :

- a) Risque de crédit ;
- b) Risque d'illiquidité ;
- c) Risque de marché, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

145. On trouvera dans la présente note et la note 28 (Instruments financiers : fonds de dotation) des informations sur chacun de ces risques, sur les objectifs, les principes et les procédures de l'Université relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques, et sur la gestion du capital.

Gestion du risque financier : dispositif de gestion des risques

146. La gestion des placements est centralisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'Université n'est pas autorisée en temps ordinaire à procéder à des placements. L'Université gère les risques dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU et des directives pour la gestion des placements. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée à l'Université lorsque les conditions justifient que des placements soient effectués localement suivant des paramètres bien définis conformes aux directives pour la gestion des placements.

147. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

148. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

149. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

150. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés.

Exposition maximale au risque de crédit

151. L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces derniers à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le tableau ci-après indique l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit des instruments financiers, avant la prise en compte de tout bien affecté en garantie ou de toute autre amélioration des termes de crédit et après déduction d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 (après retraitement)
Exposition au risque de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 851	27 493
Placements à court terme	16 086	21 848
Placements à long terme (hors placements en actions)	176 969	186 859
Contributions volontaires à recevoir	37 381	41 981
Autres créances hors avances et charges reportées	8 660	1 233
Total	260 947	279 414

152. L'Université n'a pas affecté de bien en garantie et ne bénéficie pas d'une quelconque amélioration des termes de crédit.

Risque de crédit : contributions à recevoir et créances diverses

153. Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment d'autres entités des Nations Unies qui présentent un risque de crédit peu élevé.

**Ancienneté des contributions volontaires et des créances diverses
au 31 décembre 2018**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant brut à recevoir	Provision
Montant ni impayé ni déprécié	66 011	(27 500)
Moins d'un an	11 568	(6 250)
1 à 3 ans	16 529	(14 404)
Plus de trois ans	6 787	(6 700)
Total	100 895	(54 854)

154. La provision pour créances douteuses comprend une estimation de dépréciation d'un montant de 54,8 millions de dollars, qui correspond à l'échelonnement des paiements en retard et aux versements à venir prévus par un accord pluriannuel passé avec un donateur important qui rencontre des difficultés financières.

Risque de crédit : trésorerie et équivalents de trésorerie

155. Au 31 décembre 2018, l'Université détenait 21,85 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ce qui correspond à l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs.

Risque de crédit : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

156. Outre la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement qu'elle détient directement, l'Université participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités de l'ONU. Ce fonds comprend les soldes des comptes bancaires d'opérations dans diverses monnaies et les investissements en dollars des États-Unis.

157. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

158. Au 31 décembre 2018, l'Université participait au fonds principal qui détenait des actifs d'une valeur totale de 7 504,8 millions de dollars (contre 8 086,5 millions en 2017), dont 19,2 millions revenaient à l'Organisation (contre 31,2 millions en 2017) ; la part des produits correspondants lui revenant s'élevait à 0,5 million de dollars (contre 0,4 million en 2017).

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2018 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	6 255 379
Placements à long terme	486 813
Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	6 742 192
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	732 926
Produits des placements à recevoir	29 696
Total des prêts et créances	762 622
Total des actifs financiers (valeur comptable)	7 504 814
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	19 208
Montant dû aux autres participants	7 485 606
Total du passif	7 504 814
Actif net	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2018 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produit des placements	152 805
Plus-values latentes	3 852
Produits des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	156 657
Gains de change	854
Frais bancaires	(805)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	49
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	156 706

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre 2017 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat	
Placements à court terme	5 645 952
Placements à long terme	1 779 739
Total des actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat	7 425 691
Prêts et créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	636 711
Produits des placements à recevoir	24 098
Total des prêts et créances	660 809
Total des actifs financiers (valeur comptable)	8 086 500
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)	
Montant dû à l'Université des Nations Unies	31 159
Montant dû aux autres participants	8 055 341
Total du passif	8 086 500
Actif net	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
pour l'année terminée le 31 décembre 2017 : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>
Produit des placements	104 576
Plus-values latentes	874
Produits des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	105 450
Gains de change	7 824
Frais bancaires	(853)
Gains d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	6 971
Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	112 421

Gestion du risque financier

159. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour les fonds de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

160. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

161. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

162. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'investit pas dans les produits dérivés tels que les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans des actions.

163. Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements.

164. Les notes de crédit utilisées pour le fonds principal sont celles données par les grandes agences de notation : S&P Global Ratings, Moody's et Fitch pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch

pour les dépôts bancaires à terme. À la fin de l'année, les notes de crédit étaient les suivantes :

Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre 2018, par note de crédit

(En pourcentage)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>								
<i>Notes au 31 décembre 2018</i>					<i>Notes au 31 décembre 2017</i>			
Obligations (notes à long terme)								
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non notées</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non notées</i>
S&P Global Ratings	15,4	79,0	5,6	—	30,5	65,5	4,0	—
Fitch	55,1	39,3	—	5,6	61,3	30,6	—	8,1
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>		<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>		
Moody's	49,7	50,0	0,3		55,3	44,7		
Effets de commerce (notes à court terme)								
	<i>A-1+</i>				<i>A-1+/A-1</i>			
S&P Global Ratings	100,0				100,0			
	<i>F1+</i>				<i>F1</i>			
Fitch	100,0				100,0			
	<i>P-1</i>				<i>P-1</i>			
Moody's	100,0				100,0			
Prise en pension de titres (notes à court terme)								
	<i>A-1+</i>				<i>A-1+</i>			
S&P Global Ratings	100,0				100,0			
	<i>F1+</i>				<i>F1+</i>			
Fitch	100,0				100,0			
	<i>P-1</i>				<i>P-1</i>			
Moody's	100,0				100,0			
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)								
	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>		<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>	
Fitch	—	53,5	46,5		—	44,2	55,8	

165. La Trésorerie de l'ONU suit attentivement les notes de crédit et étant donné que l'Organisation n'a investi que dans des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les contreparties manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une moins-value.

Gestion du risque financier : risque d'illiquidité – fonds principal de gestion centralisée des liquidités

166. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à bref délai. Il conserve des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements des participants au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un

délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque d'illiquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

Gestion des risques financiers : risque d'illiquidité – actifs et passifs financiers

167. Le solde de trésorerie, les placements et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement. Le tableau ci-après présente une ventilation chronologique du total des actifs financiers de l'Université en fonction des échéances contractuelles restantes.

Échéances des actifs financiers au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Moins d'un an</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 851	–	–	21 851
Placements à court terme	16 086	–	–	16 086
Placements à long terme	–	1 246	351 947	353 193
Contributions volontaires à recevoir	23 337	14 044	–	37 381
Créances diverses	8 660	–	–	8 660
Total des actifs financiers	69 934	15 290	351 947	437 171

Échéances des passifs financiers au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Moins de 3 mois</i>	<i>3 à 12 mois</i>	<i>Plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Dettes et autres charges à payer	12 163	–	–	12 163
Total	12 163	–	–	12 163

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt – fonds principal de gestion centralisée des liquidités

168. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que l'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt, ses instruments financiers portant intérêts étant les placements, les équivalents de trésorerie et des liquidités à taux fixe. À la date de clôture des comptes, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance relativement courte, n'excédant pas trois ans (quatre ans en 2017). L'échéance moyenne des titres était de 0,33 année (contre 0,61 année en 2017), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

Analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt

169. L'analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le

tableau ci-après montre l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces variations n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2018

<i>Glissements de la courbe des rendements (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	48,46	36,34	24,23	12,11	—	(14,89)	(24,22)	(36,33)	(48,44)

Analyse de sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2017

<i>Glissements de la courbe des rendements (points de base)</i>	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
(En millions de dollars des États-Unis)									
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	95,47	71,60	47,73	23,86	—	(23,86)	(47,72)	(71,57)	(95,42)

Autres risques de prix

170. Le fonds principal n'est pas exposé à d'autres risques de prix significatifs car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

171. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

172. Les différents niveaux sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

173. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association

professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal est calculée sur la base du cours acheteur.

174. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

175. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'a été classé au niveau 3, il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur et il n'a été procédé à aucun transfert significatif d'un niveau à un autre.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations de société	205 566	—	205 566	355 262	—	355 262
Obligations émises par des entités hors États-Unis	791 922	—	791 922	1 190 050	—	1 190 050
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	—	—	—	124 892	—	124 892
Obligations émises par des institutions supranationales	174 592	—	174 592	173 275	—	173 275
Obligations émises par le Trésor des États-Unis	610 746	—	610 746	610 267	—	610 267
Fonds principal : effets de commerce	219 366	—	219 366	671 945	—	671 945
Fonds principal : dépôts à terme	—	4 740 000	4 740 000	—	4 300 000	4 300 000
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	2 002 192	4 740 000	6 742 192	3 125 691	4 300 000	7 425 691

Note 28

Instruments financiers : Fonds de dotation

176. La responsabilité fiduciaire du placement des actifs du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies incombe au Secrétaire général. Celui-ci a délégué cette responsabilité à sa ou son Représentant(e) pour les investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, laquelle ou lequel est secondé(e) dans ses fonctions par le Bureau de la gestion des investissements de la Caisse.

177. La ou le Représentant(e) du Secrétaire général, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions, examine le portefeuille du Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies et vérifie périodiquement les résultats de la ou du gestionnaire de portefeuille du Fonds. Le

Comité des placements de la Caisse suit de très près les placements réalisés avec les actifs du Fonds de dotation et donne des conseils à ce sujet.

178. Les placements du Fonds de dotation sont gérés par une société mondiale de gestion des investissements, sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et de la ou du Représentant(e) du Secrétaire général. Au quatrième trimestre de 2017, l'Université est passée d'une stratégie de gestion active de son portefeuille d'investissements à une stratégie de gestion passive grâce à une nouvelle société de gestion des investissements, nommée au terme d'un processus de sélection rigoureux et chargée de suivre une stratégie axée sur des indices équilibrés au niveau mondial. Le portefeuille est investi dans des fonds indiciels cotés, l'objectif étant d'obtenir le même rendement que les indices de référence, à savoir le Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index pour les actions et le Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index pour les obligations.

179. Les critères de gestion des investissements définis par l'Assemblée générale à l'intention du Bureau de la gestion des investissements de la Caisse sont les suivants :

a) **La sécurité** : Il s'agit d'assurer une répartition adéquate par catégorie d'actifs, région ou pays, monnaie, secteur et branche, grâce à une évaluation rigoureuse des recommandations d'investissement fondée sur des recherches et une documentation suffisantes, ainsi qu'à une gestion dynamique du portefeuille permettant de tirer parti de la non-simultanéité des cycles économiques, du mouvement des marchés et des fluctuations des changes. Toutes les catégories d'actifs étant exposées à un risque de marché, la sécurité des actifs investis ne peut être que relative ;

b) **La liquidité** : Pour satisfaire au critère de liquidité, les actifs investis doivent pouvoir être aisément négociés sur des marchés boursiers ou sur d'autres marchés reconnus comme solides, stables et obéissant aux lois de la concurrence. La liquidité est une condition nécessaire des remaniements rapides de portefeuille qu'il faut opérer pour maximiser le rendement global des investissements ou limiter les risques de pertes ;

c) **La rentabilité** : Toute décision d'investissement doit s'appuyer sur une anticipation de rendement global positif, prenant dûment en compte les risques, en particulier le risque de marché, commun à toutes les valeurs d'une même catégorie et habituellement atténué (mais non éliminé) par la diversification ;

d) **La convertibilité** : Il s'agit de la facilité avec laquelle les actifs investis peuvent être échangés contre une monnaie convertible. La convertibilité facilite les paiements en monnaies locales. La responsabilité fiduciaire des participants à la Caisse exige que tous les actifs investis soient aisément et intégralement convertibles en dollars des États-Unis, étant donné que la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse est exprimée en dollars, tout comme les résultats des évaluations actuarielles dont elle fait l'objet.

180. La répartition stratégique des actifs approuvée et les indices de référence retenus dans la politique d'investissement du Fonds de dotation de l'Université sont les suivants :

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Indice de référence</i>	<i>Part dans la répartition stratégique des actifs (pourcentage)</i>
Actions	Morgan Stanley Capital International All Country World Investible Market Index	50
Obligations	Bloomberg Barclays United States Aggregate Bond Index	50
Total		100

181. En vertu de la décision prise par le Conseil de l'Université des Nations Unies à sa quarante-sixième session, le montant annuel des retraits de liquidités opérés sur le Fonds de dotation ne peut excéder 5 % de la valeur de réalisation moyenne de ce fonds, calculée sur cinq ans.

Gestion du risque financier

182. La ou le Représentant(e) du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, avec l'aide du Bureau de la gestion des investissements, approuve la répartition stratégique des actifs, les objectifs de rendement des placements et les principes et directives de placement. En outre, le rendement du portefeuille du Fonds de dotation fait l'objet d'un contrôle régulier.

183. Le Comité des placements de la Caisse évalue périodiquement le rendement des investissements et le degré de conformité avec les directives pour la gestion des placements et formule des recommandations quant aux changements à apporter à ces dernières.

184. Le tableau ci-après présente un récapitulatif des investissements du Fonds de dotation par catégorie d'actifs :

	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Actions	176 224	181 520
Obligations	175 723	180 002
Trésorerie	2 276	1 872
Actifs financiers détenus dans le Fonds de dotation	354 223	363 394

Gestion du risque financier : risque de crédit

185. Afin de réduire le risque de crédit, l'Université des Nations Unies applique des mesures de gestion du risque sous le contrôle du Bureau de la gestion des investissements et de la ou du Représentant(e) du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse des pensions.

186. Pour la gestion du risque de crédit lié aux opérations financières avec des contreparties (qui englobe le risque d'émetteur sur les titres négociables et le risque de règlement sur les instruments dérivés et les contrats du marché monétaire), les contreparties ne peuvent être que des grandes banques et des institutions financières ; par ailleurs, les directives limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie en fixant des plafonds de crédit et prévoient des exigences minimales de solvabilité pour chaque contrepartie. L'exposition au risque de crédit concerne principalement les placements obligataires de l'Université. Des mesures d'investissement adaptées permettent de gérer ce risque en autorisant l'Université à n'investir que dans des

obligations bénéficiant d'une notation de première qualité attribuée par au moins une agence de notation reconnue (S&P Global Ratings, Moody's ou Fitch).

187. L'Université examine chaque année les plafonds de crédit appliqués et vérifie régulièrement la solvabilité des contreparties en fonction des conditions de crédit du marché. À la fin de l'année, les notes de crédit étaient les suivantes :

Notes de crédit du Fonds de dotation

<i>31 décembre 2018</i>	<i>Total</i>	<i>Notes de crédit</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 276	Fitch : 100% F1+
Obligations	175 723	Long-term S&P Global Ratings : 72,8 % AAA ; 2,8 % AA ; 0,5 % A+ ; 9,8 % A ; 14,1% BBB
Total	177 999	
<i>31 décembre 2017</i>	<i>Total</i>	<i>Notes de crédit</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 872	Fitch : 100 % F1+
Obligations	180 002	Long-term S&P Global Ratings : 71,9 % AAA ; 3 % AA ; 0,2 % A+ ; 11,3 % A ; 13,6 % BBB
Total	181 874	

188. Le risque de crédit est concentré lorsque plusieurs contreparties mènent des activités et présentent des caractéristiques économiques qui sont analogues et qui font que leur capacité d'honorer leurs obligations contractuelles subit de la même façon les changements économiques ou d'autres fluctuations. L'analyse de la concentration du risque de crédit présentée dans le tableau ci-après ne porte que sur les actifs financiers soumis à un risque de crédit. Pour les placements obligataires, cette concentration est contrôlée en fonction du secteur d'émission.

Concentration du risque de crédit lié aux obligations du Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Secteur		
Trésor	68 715	68 023
Secteur public	10 289	11 520
Secteur privé	43 111	46 404
Marché des capitaux (titrisation)	53 608	54 055
Total (obligations)	175 723	180 002

Concentration du risque de crédit lié aux actions du Fonds de dotation

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Région		
Amérique du Nord	95 254	94 341
Marchés émergents	20 439	21 062
Marchés développés	60 531	66 117
Total (actions)	176 224	181 520

Gestion du risque financier : risque d'illiquidité

189. L'objectif de l'Université est de conserver des liquidités et des titres négociables pour faire face aux besoins de trésorerie couvrant des périodes d'au moins 30 jours. Le financement des besoins de liquidités à long terme est par ailleurs assuré par des contributions annoncées d'un montant suffisant et la possibilité de céder des titres.

190. Pour évaluer et gérer le risque d'illiquidité, l'Université tient compte des flux de trésorerie escomptés des actifs financiers, notamment son solde de trésorerie et les contributions à recevoir. Le solde de trésorerie et les contributions à recevoir de l'Université couvrent nettement les besoins actuels de décaissement.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

191. Au 31 décembre 2018, la duration effective moyenne des obligations détenues par l'Université était de 5,67 ans (contre 5,77 ans en 2017).

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

192. À la date de clôture des comptes, toutes autres variables, en particulier les taux de change, restant constantes, une fluctuation des taux d'intérêt de 200 points de base aurait eu pour effet d'augmenter/(de diminuer) l'actif net et l'excédent ou le déficit comme suit :

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation aux taux d'intérêt

(En millions de dollars des États-Unis)

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	50	100	150	200
Augmentation/(diminution) de la juste valeur									
Analyse de sensibilité									
31 décembre 2018	19,9	14,9	10,0	5,0	–	(5,0)	(10,0)	(14,9)	(19,9)
31 décembre 2017	20,8	15,6	10,4	5,2	–	(5,2)	(10,4)	(15,6)	(20,8)

Risque de marché : risque de change

193. Le tableau ci-après indique la position nette ouverte par monnaie (euro, livre sterling et yen, principalement) à la fin de la période considérée.

Exposition du Fonds de dotation au risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis, sans actualisation)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Yen</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
31 décembre 2018	274 455	16 615	9 610	13 432	38 384	352 496
31 décembre 2017	278 563	19 090	10 918	15 017	40 339	363 927

Risque de change : analyse de sensibilité

194. Le tableau ci-après indique les monnaies pour lesquelles l'Université était le plus exposée au risque de change au 31 décembre 2018. L'analyse visait à calculer l'effet qu'une fluctuation raisonnablement possible du dollar des États-Unis par rapport au cours respectif de chaque monnaie aurait sur l'actif net et sur l'excédent et le déficit, toutes autres variables restant constantes.

Analyse de la sensibilité du Fonds de dotation au taux de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2018</i>		<i>31 décembre 2017</i>	
	<i>Actif net et excédent ou déficit</i>		<i>Actif net et excédent ou déficit</i>	
	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Appréciation</i>	<i>Dépréciation</i>
Euro (variation de 10 %)	(1 510)	1 846	(1 735)	2 121
Livre sterling (variation de 10 %)	(874)	1 068	(993)	1 213
Yen (variation de 10 %)	(1 221)	1 492	(1 365)	1 669
Autres (variation de 10 %)	(7 095)	8 671	(3 667)	4 482

Autres risques de prix

195. L'exposition de l'Université à d'autres risques de prix tient principalement aux placements en actions du Fonds de dotation. Si le prix de marché des actions avait augmenté/baissé de 5 %, l'excédent ou le déficit aurait augmenté/baissé de 8,8 millions de dollars (contre 9,1 millions de dollars en 2017) avec une variation identique de l'actif net.

196. L'Université n'est pas exposée à d'autres risques de prix significatifs, car elle n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

197. Tous les actifs détenus dans le Fonds de dotation ont cours sur des marchés actifs et sont classés au niveau de fiabilité 1. Aucun élément de l'actif financier n'était classé aux niveaux 2 ou 3, aucun élément du passif financier n'était comptabilisé à la juste valeur et les transferts d'actifs financiers d'un niveau à un autre ont été négligeables.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	Niveau 1	Niveau 1
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat		
Actions	176 224	181 520
Obligations	175 723	180 002
Total	351 947	361 522

Note 29**Parties liées***Principaux dirigeants*

198. Par principaux dirigeants, on entend les fonctionnaires qui peuvent exercer une influence notable sur l'Université lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Dans le cas de l'Université, il s'agit de la rectrice ou du recteur, de la vice-rectrice ou du vice-recteur principal(e), de la vice-rectrice ou du vice-recteur, de la Directrice ou du Directeur de l'administration et de la ou du Chef du Service administratif, qui ont pour mandat de planifier, diriger et contrôler les activités de l'Université.

199. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste, diverses primes et indemnités ainsi que la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

Principaux dirigeants au 31 décembre 2018

	Total
Nombre de postes (équivalents plein temps)	6

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total
Traitement et indemnité de poste	971
Autres indemnités/prestations	426
Indemnités non pécuniaires	357
Montant total de la rémunération pour l'année terminée le 31 décembre 2018	1 754
Encours des avances et prêts consentis au 31 décembre 2018	—

200. Le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et des techniques met à disposition de la rectrice ou du recteur, à titre gracieux, une résidence officielle dans le bâtiment du siège de l'Université. Un montant mensuel fixe est facturé à la rectrice ou au recteur pour les charges et l'entretien de cette résidence.

201. Aucun membre de la famille proche des principaux dirigeants n'a été employé à un poste de direction par l'Université. Les avances accordées aux principaux dirigeants au titre de prestations le sont conformément au Statut et au Règlement du personnel. Tous les fonctionnaires de l'Université peuvent bénéficier de telles avances.

Opérations entre parties liées : Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies

202. Conformément à ses statuts et dans l'esprit de la Charte de l'Université des Nations Unies, la Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies a pour objectif de contribuer au développement de l'Université en lui apportant l'assistance et la coopération nécessaires pour qu'elle puisse trouver des issues aux problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, qu'elle favorise la diffusion des connaissances sur lesquelles reposent les solutions à ces problèmes mondiaux et contribue ainsi à l'avancée des sciences et des technologies ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle à l'échelle internationale et de la coopération avec les pays en développement dans le domaine des technologies.

203. Créée en 1985, la Fondation est un organisme indépendant soumis aux lois et réglementations japonaises, ainsi qu'à ses propres statuts. Elle est administrée par un conseil qui supervise toutes ses opérations et activités. L'Université a conclu avec elle un mémorandum d'accord qui définit leurs rapports de coopération et réglemente l'utilisation du nom et du logo de l'Université.

204. La Fondation communique tous les ans à l'Université un état des recettes et des dépenses. Ces déclarations indiquent le montant total des contributions reçues par la Fondation et le montant retenu pour couvrir les dépenses liées à ses activités (qui sont intégralement financées par le produit des placements et les réserves).

205. Au cours de l'année 2018, la Fondation a versé à l'Université une contribution en espèces d'un montant net non audité de 0,33 million de dollars, qui comprend la location de bureaux dans le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (0,05 million de dollars). Sur ce montant, 0,22 million de dollars avait été reçu par la Fondation et 0,12 million provenait de ses réserves. Le solde (non audité) des réserves de la Fondation s'établissait à 5,93 millions de dollars au 31 décembre 2018.

Opérations entre parties liées : coentreprises sur lesquelles l'Université exerce une influence notable, comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence

206. Les opérations cofinancées relatives à la sûreté et la sécurité et à l'enquête sur les salaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sont établies dans le cadre d'accords contraignants. L'Université a une influence notable sur ces activités, ce qui signifie, selon la norme IPSAS 8 (Participation dans des coentreprises), qu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux aspects financiers et opérationnels de ces activités, sans toutefois les contrôler ou cocontrôler. La participation de l'Université à ces activités correspond à sa part du passif net calculée en fonction du pourcentage qui lui a été alloué pour leur financement. Ces coefficients de partage des coûts évoluent en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé. Étant donné que ces activités sont déficitaires, elles sont comptabilisées comme passifs non courants dans l'état de la situation financière. La part revenant à l'Université dans les excédents de fonctionnement de ces activités pour l'année terminée le 31 décembre 2018 s'établit à 0,045 million de dollars et est comptabilisée dans l'état des résultats financiers. Si certaines opérations relatives à ces activités sont comptabilisées directement en actif

net, la part de ces opérations revenant à l'Université est portée dans l'état des variations de l'actif net ; le solde des pertes ou gains actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel est comptabilisé dans l'état des résultats financiers. Les variations des comptes des activités contrôlées conjointement pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Coût au 1^{er} janvier	77	54
Variations au cours de l'année :		
Variation de l'actif net des activités contrôlées conjointement comptabilisée dans l'état des variations de l'actif net	5	19
Part du déficit/(de l'excédent) pour l'année des activités contrôlées conjointement comptabilisée dans l'état des résultats financiers	(45)	4
Total des variations des activités contrôlées conjointement pour l'année	(40)	23
Montant net des charges portées dans l'état de la situation financière	37	77

207. Il n'y a pas de passifs éventuels liés aux participations de l'Université dans les entités contrôlées conjointement ou dans les coentreprises sur lesquelles l'Université a une influence notable.

Note 30

Contrats de location et engagements

Contrats de location-financement

208. L'Université a recours à des contrats de location-financement pour utiliser des bâtiments, des machines et du matériel et du mobilier et des agencements. La valeur comptable nette de chaque catégorie d'actifs à la fin de l'année est la suivante :

Valeur comptable nette des contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Immeubles	48 922	49 739
Matériel et outillage	1	2
Mobilier et agencements	30	45
Total de la valeur comptable nette des contrats de location-financement	48 953	49 786

209. Parmi les autres éléments de passif, un montant de 42,75 millions de dollars correspond aux actifs faisant l'objet d'accords à long terme de cession de droits d'usage sans contrepartie et considérés comme des contrats de location-financement dans l'état de la situation financière. Les locaux dont l'accord de cession de droits d'usage est considéré comme un contrat de location-financement sont le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo, la Casa Silva Mendes à Macao (Chine), le bâtiment de

l'Institut international pour la santé mondiale à Kuala Lumpur et la résidence de la Directrice ou du Directeur à Accra.

210. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location-financement non résiliables de machines et de matériel et de mobilier et d'agencements sont les suivants :

Engagements au titre de contrats de location-financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Solde des paiements minimaux à effectuer au</i>	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Exigibles dans moins de 1 an	13	32
Échéance entre 1 et 5 ans	21	16
Échéance de plus de 5 ans	—	—
Total des engagements minimaux au titre de contrats de location-financement	34	48
Charges financières futures	—	—
Futurs engagements minimaux au titre des contrats de location-financement	34	48

Contrats de location simple

211. L'Université a recours à des contrats de location simple pour utiliser des bâtiments et des photocopieurs. Le montant total des contrats de location simple comptabilisés en charges s'est établi à 20,43 millions de dollars pour l'année. Ce montant comprend 19,51 millions de dollars au titre des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie, et le produit correspondant est comptabilisé dans l'état des résultats financiers dans la catégorie des contributions volontaires. Les futurs paiements minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Engagements au titre des contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Solde des paiements minimaux à effectuer au</i>	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Exigibles dans moins de 1 an	982	664
Échéance entre 1 et 5 ans	2 764	1 338
Échéance de plus de 5 ans	3 359	4 238
Total des paiements minimaux exigibles au titre des contrats de location simple	7 105	6 240

212. La plupart des contrats de location ont des baux d'une durée d'un à sept ans, mais certains contrats comportent une clause de reconduction ou prévoient la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Les montants présentés dans les tableaux correspondent aux engagements futurs pour la durée minimale du bail prévu dans le contrat de location et tiennent compte de l'augmentation annuelle des paiements exigibles, conformément au contrat.

Engagements contractuels

213. À la date de clôture des comptes, les montants des engagements au titre des immobilisations corporelles et des biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais n'avait pas été exécuté étaient les suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Immobilisations corporelles	—	—
Biens et services	13 141	12 536
Total	13 141	12 536

214. Les biens et services comprennent les contrats passés avec des vacataires (7,06 millions de dollars) et les contrats relatifs à l'entretien des bâtiments et aux services de nettoyage et de sécurité pour le bâtiment du siège de l'Université à Tokyo (3,25 millions de dollars).

Note 31**Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels***Provisions et passifs éventuels*

215. Les provisions sont portées au passif lorsque l'Université a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, que la probabilité est grande que son extinction exige une sortie de ressources, et que son montant peut être déterminé de façon fiable. Elles correspondent à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Cette estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif. Il est fait état d'un passif éventuel lorsque l'issue des litiges en cours est incertaine et que le montant de la perte ne peut pas être estimé de façon satisfaisante. Au 31 décembre 2018, aucune provision d'un montant significatif ni aucun passif éventuel n'était comptabilisé.

Actifs éventuels

216. Conformément à la norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels sont constatés lorsqu'un événement pourrait s'accompagner d'avantages économiques pour l'Université. Au 31 décembre 2018, l'Université n'avait aucun actif éventuel.

Note 32**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

217. Il ne s'est produit entre la date de clôture des comptes et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Annexe I

État de la situation financière au 31 décembre 2018

– ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes						
	Centre de l'ONU	Bâtiment du siège de l'ONU	UNU-WIDER	UNU-MERIT	UNU-CS	UNU-INRA	UNU-BIOLAC
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 871	–	1 587	1 779	1 303	–	–
Placements	213	–	8 383	5 856	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	3 715	11	5 734	1 218	232	130	–
Créances diverses	90	31	82	221	–	–	–
Stocks	–	–	–	–	–	–	–
Autres éléments d'actif	312	20	103	55	4	2	3
Soldes débiteurs interfonds	–	814	–	19	3 660	640	857
Total des actifs courants	17 201	876	15 889	9 148	5 199	772	860
Actifs non courants							
Placements	16	–	649	454	–	–	–
Contributions volontaires à recevoir	617	–	3 153	–	–	31	–
Immobilisations corporelles	212	36 612	58	302	11 315	145	–
Immobilisations incorporelles	3	–	75	–	–	–	–
Autres éléments d'actif	168	–	10	–	29	–	–
Total des actifs non courants	1 016	36 612	3 945	756	11 344	176	–
Total de l'actif	18 217	37 488	19 834	9 904	16 543	948	860
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	1 144	203	116	83	54	9	19
Encaissements par anticipation	937	35	–	4	–	–	–
Avantages du personnel	698	15	275	23	104	82	10
Contrats de location	3	3	–	–	3	–	–
Autres éléments de passif	–	1 365	–	–	489	6	–
Soldes débiteurs interfonds	6 931	–	1 561	–	–	–	–
Total des passifs courants	9 713	1 621	1 952	110	650	97	29

État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	—	—	—	—	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location	4	—	—	—	6	—	—
Autres éléments de passif	—	29 172	—	—	10 657	114	—
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	(17)	—	9	6	4	2	—
Total des passifs non courants	(13)	29 172	9	6	10 667	116	—
Total du passif	9 700	30 793	1 961	116	11 317	213	29
Total net de l'actif et du passif	8 517	6 695	17 873	9 788	5 226	735	831
Actif net							
Excédents cumulés	8 517	6 695	17 873	9 788	5 226	735	831
Fonds de dotation	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif net	8 517	6 695	17 873	9 788	5 226	735	831

État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	350	—	1 603	—	—	—
Placements	—	929	—	—	—	—	—
Contributions volontaires à recevoir	307	1 619	1 254	2 515	76	—	1 266
Créances diverses	1	11	—	73	5	—	3
Stocks	4	—	—	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	53	—	5	56	4	3	10
Soldes débiteurs interfonds	9 585	—	411	81	4 869	753	1 570
Total des actifs courants	9 950	2 909	1 670	4 328	4 954	756	2 849
Actifs non courants							
Placements	—	72	—	—	—	—	—
Contributions volontaires à recevoir	72	73	2 812	1 873	50	—	1 763
Immobilisations corporelles	13	4	12	—	959	—	59
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments d'actif	—	—	—	—	—	—	—
Total des actifs non courants	85	149	2 824	1 873	1 009	—	1 822
Total de l'actif	10 035	3 058	4 494	6 201	5 963	756	4 671
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	186	10	193	98	34	135	9
Encaissements par anticipation	266	—	—	70	—	—	—
Avantages du personnel	275	76	3	80	83	64	76
Contrats de location	—	—	2	—	2	—	—
Autres éléments de passif	—	—	—	—	47	—	—
Soldes débiteurs interfonds	—	182	—	—	—	—	—
Total des passifs courants	727	268	198	248	166	199	85

État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	—	—	—	125	—	—	—
Avantages du personnel	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de location	—	—	9	—	2	—	—
Autres éléments de passif	—	—	—	—	896	—	—
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	8	5	2	5	4	4	5
Total des passifs non courants	8	5	11	130	902	4	5
Total du passif	735	273	209	378	1 068	203	90
Total net de l'actif et du passif	9 300	2 785	4 285	5 823	4 895	553	4 581
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	9 300	2 785	4 285	5 823	4 895	553	4 581
Fonds de dotation	—	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif net	9 300	2 785	4 285	5 823	4 895	553	4 581

État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes			Fonds de dotation	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	Élimination	Total
	UNU-IRADDA	UNU-IESR	Total des fonds des opérations courantes				
Actif							
Actifs courants							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—	19 493	2 276	82	—	21 851
Placements	—	—	15 381	—	705	—	16 086
Contributions volontaires à recevoir	—	2 000	20 077	3 260	—	—	23 337
Créances diverses	—	—	517	8 143	—	—	8 660
Stocks	—	—	4	—	—	—	4
Autres éléments d'actif	—	—	630	—	—	—	630
Soldes débiteurs interfonds	1 372	—	24 631	3 771	260	(28 662)	—
Total des actifs courants	1 372	2 000	80 733	17 450	1 047	(28 662)	70 568
Actifs non courants							
Placements	—	—	1 191	351 947	55	—	353 193
Contributions volontaires à recevoir	—	3 000	13 444	600	—	—	14 044
Immobilisations corporelles	—	—	49 691	—	—	—	49 691
Immobilisations incorporelles	—	—	78	—	—	—	78
Autres éléments d'actif	—	—	207	—	—	—	207
Total des actifs non courants	—	3 000	64 611	352 547	55	—	417 213
Total de l'actif	1 372	5 000	145 344	369 997	1 102	(28 662)	487 781
Passif							
Passifs courants							
Dettes et autres charges à payer	1	—	2 294	9 869	—	—	12 163
Encaissements par anticipation	—	—	1 312	—	—	—	1 312
Avantages du personnel	—	—	1 864	—	564	—	2 428
Contrats de location	—	—	13	—	—	—	13
Autres éléments de passif	—	—	1 907	—	—	—	1 907
Soldes débiteurs interfonds	—	—	8 674	19 988	—	(28 662)	—
Total des passifs courants	1	—	16 064	29 857	564	(28 662)	17 823

État de la situation financière au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>			<i>Fonds de dotation</i>	<i>Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite</i>	<i>Élimination</i>	<i>Total</i>
	<i>UNU-IRADDA</i>	<i>UNU-IESR</i>	<i>Total des fonds des opérations courantes</i>				
Passifs non courants							
Encaissements par anticipation	–	–	125	–	–	–	125
Avantages du personnel	–	–	–	–	13 745	–	13 745
Contrats de location	–	–	21	–	–	–	21
Autres éléments de passif	–	–	40 839	–	–	–	40 839
Quote-part des coentreprises (mise en équivalence)	–	–	37	–	–	–	37
Total des passifs non courants	–	–	41 022	–	13 745	–	54 767
Total du passif	1	–	57 086	29 857	14 309	(28 662)	72 590
Total net de l'actif et du passif	1 371	5 000	88 258	340 140	(13 207)	–	415 191
Actif net							
Excédents/(déficits) cumulés	1 371	5 000	88 258	–	(13 207)	–	75 051
Fonds de dotation	–	–	–	340 140	–	–	340 140
Total de l'actif net	1 371	5 000	88 258	340 140	(13 207)	–	415 191

Annexe II

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018 – ventilation par fonds des opérations courantes

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>Centre de l'UNU</i>	<i>Bâtiment du siège de l'UNU</i>	<i>UNU-WIDER</i>	<i>UNU-MERIT</i>	<i>UNU-CS</i>	<i>UNU-INRA</i>	<i>UNU-BIOLAC</i>
Produits							
Contributions volontaires	4 768	18 845	9 807	2 067	2 350	381	8
Produit des placements	142	–	221	155	4	–	–
Produits divers	421	1 735	78	831	–	7	–
Montants transférés du Fonds de dotation	7 862	–	2 412	989	1 888	425	463
Total des produits	13 193	20 580	12 518	4 042	4 242	813	471
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	8 967	270	3 864	1 653	1 114	650	60
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	504	15 601	483	369	383	137	8
Voyages	1 163	2	1 366	281	158	78	32
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement	47	533	71	135	505	12	–
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	885	–	2 064	642	66	90	18
Fournitures et consommables	597	49	150	42	17	16	3
Frais de fonctionnement divers	1 593	1 732	3 478	1 435	202	483	258
Charges diverses	8	–	4	–	2	–	–
Fonds de dotation : charges	–	–	–	–	–	–	–
Total des charges	13 764	18 187	11 480	4 557	2 447	1 466	379
Excédent/(déficit) pour l'année	(571)	2 393	1 038	(515)	1 795	(653)	92

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds des opérations courantes</i>						
	<i>UNU-IAS</i>	<i>UNU-INWEH</i>	<i>UNU-CRIS</i>	<i>UNU-EHS</i>	<i>UNU-IIGH</i>	<i>UNU-GCM</i>	<i>UNU-FLORES</i>
Produits							
Contributions volontaires	8 350	218	287	1 455	218	(305)	273
Produit des placements	—	9	—	—	—	—	—
Produits divers	480	8	12	49	46	4	11
Montants transférés du Fonds de dotation	—	—	—	117	1 843	—	—
Total des produits	8 830	235	299	1 621	2 107	(301)	284
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	2 943	1 093	202	2 093	1 069	643	1 333
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	66	155	228	283	10	177	240
Voyages	1 079	115	31	519	144	55	236
Dépenses d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement	3	(1)	3	—	56	—	55
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	573	80	59	305	148	141	56
Fournitures et consommables	111	13	34	113	15	9	29
Frais de fonctionnement divers	2 978	403	836	467	242	151	403
Charges diverses	—	—	—	13	—	—	—
Fonds de dotation : charges	—	—	—	—	—	—	—
Total des charges	7 753	1 858	1 393	3 793	1 684	1 176	2 352
Excédent/(déficit) pour l'année	1 077	(1 623)	(1 094)	(2 172)	423	(1 477)	(2 068)

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds des opérations courantes		Total des fonds des opérations courantes	Fonds de dotation	Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	Élimination	Total
	UNU-IRADDA	UNU-IESR					
Produits							
Contributions volontaires	—	5 000	53 722	1 000	—	—	54 722
Produit des placements	—	—	531	—	—	—	531
Produits divers	—	—	3 682	175	260	(410)	3 707
Montants transférés du Fonds de dotation	217	—	16 216	—	—	(16 216)	—
Total des produits	217	5 000	74 151	1 175	260	(16 626)	58 960
Charges							
Traitements, indemnités et prestations	—	—	25 954	—	1 017	(260)	26 711
Loyers, contrats de location et services collectifs de distribution	—	—	18 644	—	—	(24)	18 620
Voyages	—	—	5 259	—	—	—	5 259
Dépenses d'investissement	—	—	—	17 235	1	—	17 236
Amortissement	—	—	1 419	—	—	—	1 419
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	—	—	5 127	—	—	—	5 127
Fournitures et consommables	—	—	1 198	—	—	—	1 198
Frais de fonctionnement divers	14	—	14 675	923	—	(126)	15 472
Charges diverses	—	—	27	—	—	—	27
Fonds de dotation : charges	—	—	—	16 216	—	(16 216)	—
Total des charges	14	—	72 303	34 374	1 018	(16 626)	91 069
Excédent/(déficit) pour l'année	203	5 000	1 848	(33 199)	(758)	—	(32 109)

Annexe III

État des crédits ouverts au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changement	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
Centre de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	5 924	(1 436)	4 488	4 060	144	4 204	284
Traitements et autres dépenses de personnel	6 656	453	7 109	7 044	31	7 075	34
Frais généraux	2 733	(306)	2 427	2 027	216	2 243	184
Total partiel	15 313	(1 289)	14 024	13 131	391	13 522	502
Bâtiment du siège de l'UNU							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	—	—	—	—	—	—	—
Traitements et autres dépenses de personnel	258	15	273	270	1	271	2
Frais généraux	2 204	3	2 207	2 103	104	2 207	—
Total partiel	2 462	18	2 480	2 373	105	2 478	2
UNU-WIDER							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	9 349	(2 230)	7 119	6 590	63	6 653	466
Traitements et autres dépenses de personnel	3 191	(252)	2 939	2 824	7	2 831	108
Frais généraux	823	(2)	821	780	27	807	14
Total partiel	13 363	(2 484)	10 879	10 194	97	10 291	588
UNU-MERIT							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 783	776	2 559	2 177	29	2 206	353
Traitements et autres dépenses de personnel	1 764	(174)	1 590	1 590	—	1 590	—
Frais généraux	801	125	926	843	15	858	68
Total partiel	4 348	727	5 075	4 610	44	4 654	421
UNU-CS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	204	35	239	73	5	78	161
Traitements et autres dépenses de personnel	1 255	—	1 255	1 098	13	1 111	144
Frais généraux	913	—	913	761	34	795	118
Total partiel	2 372	35	2 407	1 932	52	1 984	423

État des crédits ouverts au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changement	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-INRA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	143	107	250	200	27	227	23
Traitements et autres dépenses de personnel	389	192	581	535	–	535	46
Frais généraux	84	21	105	104	–	104	1
Total partiel	616	320	936	839	27	866	70
UNU-BIOLAC							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	305	–	305	215	29	244	61
Traitements et autres dépenses de personnel	58	–	58	57	1	58	–
Frais généraux	100	–	100	74	–	74	26
Total partiel	463	–	463	346	30	376	87
UNU-CRIS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	622	(25)	597	519	36	555	42
Traitements et autres dépenses de personnel	146	53	199	199	–	199	–
Frais généraux	175	99	274	273	–	273	1
Total partiel	943	127	1 070	991	36	1 027	43
UNU-IAS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	10 242	(2 994)	7 248	7 022	216	7 238	10
Traitements et autres dépenses de personnel	489	–	489	478	9	487	2
Frais généraux	357	–	357	273	1	274	83
Total partiel	11 088	(2 994)	8 094	7 773	226	7 999	95
UNU-INWEH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	572	–	572	402	14	416	156
Traitements et autres dépenses de personnel	1 033	22	1 055	963	–	963	92
Frais généraux	346	–	346	260	1	261	85
Total partiel	1 951	22	1 973	1 625	15	1 640	333

État des crédits ouverts au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Crédits ouverts			Dépenses			Solde inutilisé
	Budget initial	Changement	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des charges	
UNU-EHS							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	1 625	935	2 560	2 475	84	2 559	1
Traitements et autres dépenses de personnel	740	(58)	682	680	1	681	1
Frais généraux	217	64	281	281	—	281	—
Total partiel	2 582	941	3 523	3 436	85	3 521	2
UNU-IIGH							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	523	(62)	461	311	25	336	125
Traitements et autres dépenses de personnel	1 047	—	1 047	960	3	963	84
Frais généraux	477	—	477	260	17	277	200
Total partiel	2 047	(62)	1 985	1 531	45	1 576	409
UNU-GCM							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	69	95	164	145	0	145	19
Traitements et autres dépenses de personnel	598	62	660	658	1	659	1
Frais généraux	196	24	220	220	—	220	—
Total partiel	863	181	1 044	1 023	1	1 024	20
UNU-FLORES							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	436	(11)	425	422	1	423	2
Traitements et autres dépenses de personnel	1 284	(47)	1 237	1 221	3	1 224	13
Frais généraux	257	(20)	237	218	2	220	17
Total partiel	1 977	(78)	1 899	1 861	6	1 867	32
UNU-IRADDA							
Réseaux de recherche et de formation et diffusion de l'information	115	—	115	—	—	—	115
Traitements et autres dépenses de personnel	236	—	236	—	—	—	236
Frais généraux	133	—	133	13	—	13	120
Total partiel	484	—	484	13	—	13	471
Total	60 872	(4 536)	56 336	51 678	1 160	52 838	3 498

Annexe IV

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Centre de l'ONU				
Vice-rectorat de l'ONU en Europe				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche	—	—	151	151
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	—	1 415	—	1 415
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Union internationale des télécommunications	—	81	—	81
Programme des Nations Unies pour l'environnement	—	44	—	44
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	—	264	—	264
<i>Autres</i>				
Green Cross Suisse	—	53	—	53
Centre de recherche sur les politiques				
Dons émanant d'autorités publiques				
Australie, Ministère des affaires étrangères et du commerce	—	150	—	150
Allemagne, Ministère fédéral des affaires étrangères	—	138	—	138
Agence suédoise de coopération internationale au développement, Service de la coopération pour la recherche	—	166	—	166
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	—	258	—	258
Norvège, Ministère des affaires étrangères	—	1 210	—	1 210
Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse	—	150	—	150
Royaume-Uni, Ministère du développement international	—	(43)	—	(43)
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires politiques	—	48	—	48

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
<i>Autres</i>				
LGT Group	—	51	—	51
Liechtenstein Bankers' Association	—	51	—	51
Rectorat				
Dons émanant d'autorités publiques				
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	233	—	233
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Association des marchés de producteurs de Tokyo	—	180	—	180
Contributions individuelles	—	103	—	103
Université de Bretagne Occidentale	—	21	—	21
Centre de l'UNU à Kuala Lumpur				
Dons émanant d'autorités publiques				
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	—	—	22	22
Gouvernance en ligne				
Dons émanant d'autorités publiques				
Portugal	—	—	22	22
Centre de l'UNU	—	4 573	195	4 768
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU				
Dons émanant d'autorités publiques				
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	1 322	17 462	18 784
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Association des marchés de producteurs de Tokyo	—	44	—	44
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	17	—	17
Bâtiment et terrain du siège de l'UNU	—	1 383	17 462	18 845

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-WIDER				
Dons émanant d'autorités publiques				
Myanmar, Ministère de la planification et des finances, Organisation centrale de la statistique	—	435	—	435
Finlande, Ministère de l'environnement	—	—	386	386
Finlande, Ministère des affaires étrangères	—	7 247	—	7 247
Afrique du Sud, Département du Trésor	—	1 739	—	1 739
UNU-WIDER	—	9 421	386	9 807
UNU-MERIT				
Dons émanant d'autorités publiques				
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	—	1 113	—	1 113
Conseil municipal de Maastricht	—	303	—	303
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Maastricht Graduate School of Governance	—	383	—	383
Stichting Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology	—	268	—	268
UNU-MERIT	—	2 067	—	2 067
UNU-CS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Fundação Macau	—	1 827	488	2 315
Macao Science and Technology Development Fund	—	(4)	—	(4)
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Humanity United	—	39	—	39
UNU-CS	—	1 862	488	2 350
UNU-INRA				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ghana	—	—	78	78
Zambie	—	—	54	54

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Ashesi University, Centre d'innovation climatique (Ghana)	—	15	—	15
Tetra Tech ARD	—	109	—	109
University of the Witwatersrand	—	125	—	125
UNU-INRA	—	249	132	381
UNU-BIOLAC				
Dons émanant d'autorités publiques				
République bolivarienne du Venezuela	—	—	8	8
UNU-BIOLAC	—	—	8	8
UNU-CRIS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Belgique	—	89	198	287
UNU-CRIS	—	89	198	287
UNU-IAS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Ville de Yokohama	—	—	15	15
Japon, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	—	2 184	—	2 184
Japon, Ministère de l'environnement	—	5 048	—	5 048
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	—	14	—	14
Préfecture d'Ishikawa	—	227	—	227
Ville de Kanazawa	—	226	—	226
Association régionale de la Péninsule de Noto pour la promotion et la coopération pour la promotion des Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial	—	5	—	5
Administration du développement rural (République de Corée)	—	149	—	149
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Aoyama Gakuin University	—	2	—	2

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	—	74	—	74
Chuo University	—	2	—	2
Eisaku Sato Memorial Foundation	—	3	—	3
International Christian University	—	2	—	2
International University of Japan	—	2	—	2
Japan Society for the Promotion of Science	—	32	—	32
Kanagawa International Foundation	—	33	—	33
Kyoto University	—	5	—	5
Lake Biwa Environmental Research Institute	—	2	—	2
Institut national pour les études sur l'environnement (Japon)	—	108	—	108
Suzuka University of Medical Science	—	2	—	2
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	141	—	141
Tokai University	—	2	—	2
Tokyo University of Agriculture	—	8	—	8
Tsuda University	—	2	—	2
University of Miyazaki	—	2	—	2
University of Tokyo	—	60	—	60
UNU-IAS	—	8 335	15	8 350
UNU-INWEH				
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
McMaster University	—	218	—	218
UNU-INWEH	—	218	—	218
UNU-EHS				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche	—	(97)	173	76

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Commission européenne</i>				
Union européenne (Commission européenne)	—	83	—	83
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Fonds d'équipement des Nations Unies	—	103	—	103
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	—	841	—	841
Programme des Nations Unies pour l'environnement	—	5	—	5
<i>Autres</i>				
Fonds allemand d'échanges universitaires	—	3	—	3
Agence allemande de coopération internationale	—	114	—	114
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	—	40	—	40
Helmholtz-Centre Potsdam, German Research Centre for Geosciences	—	(5)	—	(5)
Loughborough University	—	12	—	12
Munich Climate Insurance Initiative	—	206	—	206
Munich Re Foundation	—	(33)	—	(33)
Tübingen University	—	10	—	10
UNU-EHS	—	1 282	173	1 455
UNU-IIGH				
Dons émanant d'autorités publiques				
Malaisie, Ministère de l'enseignement supérieur	—	—	47	47
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Organismes des Nations Unies</i>				
Programme des Nations Unies pour le développement	—	141	—	141
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	—	8	—	8
<i>Autres</i>				
Cardiff University	—	(3)	—	(3)
Drexel University	—	25	—	25
UNU-IIGH	—	171	47	218

État des contributions, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions au Fonds de dotation</i>	<i>Contributions aux fonds des opérations courantes</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>Total</i>
UNU-GCM				
Dons émanant d'autorités publiques				
Gouvernement catalan	—	—	166	166
Gouvernement de l'État de Chihuahua	—	(262)	—	(262)
Espagne, Ministère de l'éducation	—	(209)	—	(209)
UNU-GCM	—	(471)	166	(305)
UNU-FLORES				
Dons émanant d'autorités publiques				
Allemagne, Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche	—	26	—	26
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	—	—	237	237
Dons émanant d'entités non gouvernementales				
<i>Autres</i>				
Alexander von Humboldt Foundation	—	10	—	10
UNU-FLORES	—	36	237	273
UNU-IESR				
Dons émanant d'autorités publiques				
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	1 000	5 000	—	6 000
UNU-IESR	1 000	5 000	—	6 000
Total général	1 000	34 215	19 507	54 722

Note : Dans les contributions aux fonds des opérations courantes, les montants négatifs tiennent principalement à des ajustements comptables et à des remboursements aux donateurs (voir annexe VI).

Annexe V

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
Fonds des opérations courantes					
Centre de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Australie, Ministère des affaires étrangères et du commerce	—	150	(150)	—	—
Allemagne, Ministère fédéral des affaires étrangères	—	138	(39)	—	99
Allemagne, Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche	2 731	—	(1 303)	(100)	1 328
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	233	(233)	—	—
Norvège, Ministère des affaires étrangères	—	1 210	(442)	(22)	746
Portugal	2 000	—	(1 000)	—	1 000
Mission permanente du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies	—	258	(258)	—	—
Agence suédoise de coopération internationale au développement, Service de la coopération pour la recherche	—	166	(166)	—	—
Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse	139	149	(98)	—	190
Royaume-Uni, Ministère du développement international	1 632	(43)	(1 009)	(57)	523
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	—	731	(704)	—	27
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Organisation internationale du Travail	60	—	(60)	—	—
Union internationale des télécommunications	—	81	(81)	—	—
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires politiques	—	48	(48)	—	—
Programme des Nations Unies pour l'environnement	—	44	—	—	44
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	—	264	—	—	264
<i>Autres</i>					
Agence allemande de coopération internationale	58	—	—	(3)	55
European Compliance Organizations for Batteries	12	—	(11)	(1)	—

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
European Electronics Recyclers Association	18	—	(18)	—	—
Association des marchés de producteurs de Tokyo	44	180	(179)	—	45
Green Cross Suisse	—	53	(53)	—	—
LGT Group	—	51	(51)	—	—
Liechtenstein Bankers' Association	—	51	(51)	—	—
TMI Associates	—	103	(103)	—	—
Université de Bretagne Occidentale	—	21	(11)	—	10
Centre de l'ONU	6 694	3 888	(6 068)	(183)	4 331
Bâtiment du siège de l'ONU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Japon, Ministère des affaires étrangères	—	1 321	(1 321)	—	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Association des marchés de producteurs de Tokyo	6	44	(39)	—	11
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	18	(18)	—	—
Bâtiment et terrain du siège de l'ONU	6	1 383	(1 378)		11
UNU-WIDER					
Dons émanant d'autorités publiques					
Finlande, Ministère des affaires étrangères	1 306	7 247	(2 249)	(358)	5 946
Myanmar, Ministère de la planification et des finances, Organisation centrale de la statistique	686	434	(314)	(24)	782
Norvège	642	—	(678)	36	—
Afrique du Sud, Département du Trésor	1 370	1 739	(1 133)	(229)	1 747
Agence suédoise de coopération internationale au développement, Service de la coopération pour la recherche	1 056	—	(999)	(57)	—

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Trade and Industrial Policy Strategies	487	—	—	(75)	412
UNU-WIDER	5 547	9 420	(5 373)	(707)	8 887
UNU-MERIT					
Dons émanant d'autorités publiques					
Pays-Bas, Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences	1 117	1 112	(1 132)	(5)	1 092
Conseil municipal de Maastricht	—	303	(303)	—	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Economic Research Southern Africa	8	—	(8)	—	—
Maastricht Graduate School of Governance	—	383	(383)	—	—
Stichting Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology	—	268	(268)	—	—
WASTE	215	—	(86)	(3)	126
UNU-MERIT	1 340	2 066	(2 180)	(8)	1 218
UNU-CS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Fundação Macau	48	1 827	(1 682)	—	193
Macao Science and Technology Development Fund	—	(4)	4	—	—
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Humanity United	89	39	(89)	—	39
UNU-CS	137	1 862	(1 767)		232
UNU-INRA					
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement	60	—	(30)	—	30
Commission économique pour l'Afrique	422	—	(39)	—	383

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
<i>Autres</i>					
Ashesi University, Centre d'innovation climatique (Ghana)	–	15	(15)	–	9
Tetra Tech ARD	–	109	(100)	–	9
University of the Witwatersrand	–	125	–	(3)	122
UNU-INRA	482	249	(184)	(3)	544
UNU-CRIS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Belgique	3 262	89	(873)	(122)	2 356
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Ghent University	1 583	–	(218)	(66)	1 299
Vrije Universiteit Brussel	430	–	–	(19)	411
UNU-CRIS	5 275	89	(1 091)	(207)	4 066
UNU-IAS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Japon, Secrétariat du Gouvernement	79	–	(85)	6	–
Japon, Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche	63	–	(67)	4	–
Japon, Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie	–	2 184	(2 184)	–	–
Japon, Ministère de l'environnement	–	5 048	(5 048)	–	–
Conseil de l'enseignement de la Préfecture d'Ibaraki	–	14	(14)	–	–
Préfecture d'Ishikawa	44	227	(226)	–	45
Ville de Kanazawa	44	226	(226)	1	45
Association régionale de la Péninsule de Noto pour la promotion des Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial et la coopération	–	5	(5)	–	–
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour l'environnement	30	–	(4)	–	26

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
<i>Autres</i>					
Groupe de la Banque africaine de développement	867	—	(867)	—	—
Aoyama Gakuin University	—	2	(2)	—	—
Banque asiatique de développement, région métropolitaine de Manille	—	120	(120)	—	—
Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires	6	74	(64)	—	16
Chuo University	—	2	(2)	—	—
Eisaku Sato Memorial Foundation	—	3	(3)	—	—
International Christian University	—	2	(2)	—	—
International University of Japan	—	2	(2)	—	—
Japan Educational Exchanges and Services	—	15	(15)	—	—
Japan Society for the Promotion of Science	—	32	(11)	—	21
Kanagawa International Foundation	—	33	(33)	—	—
Keio University	85	—	(85)	—	—
Kyoto University	—	5	(5)	—	—
Lake Biwa Environmental Research Institute	—	2	(2)	—	—
Institut national pour les études sur l'environnement (Japon)	—	108	(2)	(1)	105
Administration du développement rural (République de Corée)	—	149	(49)	—	100
Suzuka University of Medical Science	—	2	(2)	—	—
Fondation japonaise pour l'Université des Nations Unies	—	274	(274)	—	—
Tokai University	—	2	(2)	—	—
Tokyo University of Agriculture	—	8	(8)	—	—
Tsuda University	—	2	(2)	—	—
University of Miyazaki	—	2	(2)	—	—
University of Tokyo	484	60	(548)	24	20
UNU-IAS	1 702	8 603	(9 961)	34	378
UNU-INWEH					
Dons émanant d'autorités publiques					
Canada, Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement	3 175	—	(1 554)	(155)	1 466

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales	50	—	—	—	50
<i>Autres</i>					
Anderson Water Systems	12	—	—	(1)	11
Edmonton Power Corporation Water Services	79	—	(79)	—	—
McMaster University	—	218	(34)	(18)	166
UNU-INWEH	3 316	218	(1 667)	(174)	1 693
UNU-EHS					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche	2 161	(97)	(878)	(61)	1 125
Ministère de l'enseignement et de la recherche (Rhénanie-du-Nord-Westphalie)	956	—	(461)	(39)	456
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Commission européenne</i>					
Union européenne (Commission européenne)	—	165	(125)	—	40
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Fonds d'équipement des Nations Unies	—	103	(103)	—	—
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	—	841	(437)	(8)	396
Programme des Nations Unies pour l'environnement	—	5	—	—	5
<i>Autres</i>					
AXA	36	—	(36)	—	—
Fonds allemand d'échanges universitaires	64	3	(65)	(2)	—
Agence allemande de coopération internationale	—	114	(75)	—	39
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	1 603	39	(502)	(63)	1 077
Helmholtz-Centre Potsdam, German Research Centre for Geosciences	8	(5)	(2)	(1)	—
Loughborough University	—	13	—	—	13
Munich Climate Insurance Initiative	1 354	206	(495)	(48)	1 017
Munich Re Foundation	161	(33)	(1)	(7)	120
Munich Re Insurance	90	—	(31)	(2)	57
Technische Hochschule Köln	90	—	(42)	(4)	44

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
University of Tübingen	–	11	(11)	–	–
UNU-EHS	6 523	1 365	(3 264)	(235)	4 389
UNU-HIGH					
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Organismes des Nations Unies</i>					
Programme des Nations Unies pour le développement	–	141	(15)	–	126
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	–	8	(8)	–	–
<i>Autres</i>					
Cardiff University	31	(3)	(27)	(2)	(1)
Drexel University	34	25	(59)	–	–
UNU-IIGH	65	171	(109)	(2)	125
UNU-GCM					
Dons émanant d'autorités publiques					
Gouvernement de l'État de Chihuahua	262	(262)	–	–	–
Espagne, Ministère de l'éducation	896	(209)	(676)	(11)	–
Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse	24	–	(24)	–	–
UNU-GCM	1 182	(471)	(700)	(11)	–
UNU-FLORES					
Dons émanant d'autorités publiques					
Allemagne, Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche	3 216	26	(1 310)	(140)	1 792
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et des arts (Saxe)	1 767	–	(590)	(52)	1 125
Dons émanant d'entités non gouvernementales					
<i>Autres</i>					
Alexander von Humboldt Foundation	–	10	(10)	–	–
German Research Foundation	163	–	(55)	(5)	103
Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux	147	–	(137)	(1)	9

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
University of Twente	6	–	(6)	–	–
UNU-FLORES	5 299	36	(2 108)	(198)	3 029
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	8 000			–	8 000
UNU-IRADDA	8 000		–	–	8 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères		5 000	–	–	5 000
UNU-IESR		5 000	–	–	5 000
Total : fonds des opérations courantes au 31 décembre 2018	45 568	33 879	(35 850)	(1 694)	41 903
Fonds de dotation					
Centre de l'UNU					
Dons émanant d'autorités publiques					
Portugal	1 000	–	–	–	1 000
Centre de l'UNU	1 000	–	–	–	1 000
UNU-INRA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Cameroun	4 007	–	(741)	(139)	3 127
Ghana, Ministère de l'éducation	192	–	(169)	(23)	–
Zambie	200	–	–	–	200
UNU-INRA	4 399	–	(910)	(162)	3 327

État des contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions annoncées non versées au 1^{er} janvier 2018</i>	<i>À ajouter : nouvelles annonces de contributions reçues en 2018</i>	<i>À déduire : montants reçus en 2018</i>	<i>À ajouter : gains/(pertes) de change</i>	<i>Contributions annoncées non versées au 31 décembre 2018</i>
UNU-IRADDA					
Dons émanant d'autorités publiques					
Algérie	45 000	—	—	—	45 000
UNU-IRADDA	45 000		—	—	45 000
UNU-IESR					
Dons émanant d'autorités publiques					
Sénégal, Ministère des affaires étrangères	—	1 000	—	—	1 000
Total : fonds de dotation au 31 décembre 2018	50 399	1 000	(910)	(162)	50 327
Total des montants à recevoir au 31 décembre 2018	95 967	34 879	(36 760)	(1 856)	92 230
Dépréciation des créances douteuses	(53 986)	(866)	—	3	(54 849)
Total net des montants à recevoir au 31 décembre 2018	41 981	34 013	(36 760)	(1 853)	37 381

Annexe VI

État des remboursements aux donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Groupe opérationnel</i>	<i>31 décembre 2018</i>
Donateurs		
Fonds allemand d'échanges universitaires	UNU-EHS	1
Fundação Macau	UNU-CS	63
Gouvernement de l'État de Chihuahua	UNU-GCM	131
Japan Society for the Promotion of Science	UNU-IAS	6
Macao Science and Technology Development Fund	UNU-CS	4
Munich Re Foundation	UNU-EHS	33
Total des montants remboursés aux donateurs pour l'année		238

